

Sommaire

1) UN TERRITOIRE ET UN SERVICE EN MUTATION.....	5
<i>Le territoire du Pays Voironnais.....</i>	<i>5</i>
<i>Les indicateurs de performance pour 2025.....</i>	<i>8</i>
2) QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER.....	11
<i>La relation à l'utilisateur.....</i>	<i>14</i>
3) EAU POTABLE INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE.....	25
<i>La production d'eau à partir du milieu naturel.....</i>	<i>26</i>
<i>La distribution de l'eau potable : du réservoir au robinet.....</i>	<i>35</i>
4) ASSAINISSEMENT INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE.....	45
<i>Le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif.....</i>	<i>45</i>
<i>La collecte des eaux usées.....</i>	<i>54</i>
<i>Les systèmes d'assainissement.....</i>	<i>60</i>
5) LES INDICATEURS FINANCIERS.....	77
<i>Comprendre sa facture d'eau et d'assainissement.....</i>	<i>77</i>
<i>Autres indicateurs financiers.....</i>	<i>81</i>
6) LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ENVISAGÉS EN 2026.....	102

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 5 de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée de membres d'un collège d'élus et d'un collège de représentants d'associations, le 4 septembre 2026, aux fins d'examen.

1) UN TERRITOIRE ET UN SERVICE EN MUTATION

Le territoire du Pays Voironnais

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), créée au 1^{er} janvier 2000, a connu quelques évolutions récemment suite à la réforme des collectivités territoriales.

En voici les principales :

- **sortie de la commune de la Bâtie-Divisin** au 1^{er} janvier 2016, suite à sa fusion avec les communes de Fitialieu et des Abrets. La nouvelle commune Les Abrets en Dauphiné a rejoint la Communauté de Communes des Abrets.

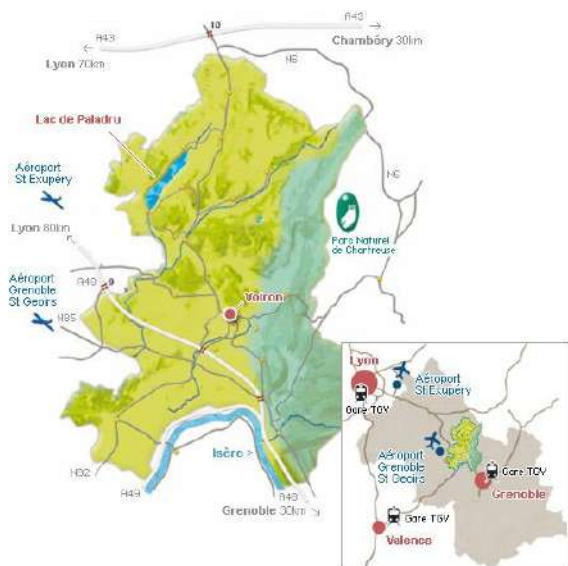
- **fusion des communes du Pin et de Paladru**, effective au 1^{er} janvier 2017, qui deviennent la commune Les-Villages-du-Lac-de-Paladru.

- **fusion des communes de Pommiers-La-Placette et de St-Julien-de-Ratz**, effective au 1^{er} janvier



2017, qui deviennent la commune de La-Sure-En-Chartreuse. Les communes du Pays Voironnais sont regroupées autour de la ville centre, Voiron.

Au cœur du département de l'Isère, son territoire s'étend sur environ 30 km du nord au sud et 20 km d'est en ouest, couvrant une superficie de 380 km². En 2026, le Pays Voironnais compte environ 100 035 habitants, dont près de 60 % pour les 5 pôles urbains de Voiron, Voreppe, Moirans, Tullins et Rives.



Sur le **plan géographique**, le territoire est très varié :

- la plaine de l'Isère sur sa partie sud ;
- un paysage de collines et de plateaux sur sa partie ouest ;
- des vallées et collines sur le nord, caractéristiques du secteur du Lac de Paladru et du Val d'Ainan ;
- les contreforts du massif de la Chartreuse, avec pour point culminant, la Grande Sure (1 920 m).

Il constitue également une porte d'entrée du **Parc Naturel Régional de Chartreuse**.

Le Voironnais est caractérisé par un **réseau important hydrogéographique**, avec notamment le **lac de Paladru**, 5^{ème} plus grand lac naturel de France. Le territoire est irrigué par l'Isère au sud, l'Ainan au nord, la Morge au centre et la Fure à l'ouest (qui est l'émissaire du Lac de Paladru). La présence de ces deux derniers cours d'eau a joué un rôle prépondérant dans le développement industriel du Voironnais.

Cette **omniprésence de l'eau** marque la présence de nombreuses zones humides, marais, étangs ou tourbières. On peut noter la présence d'un site Natura 2000, de plusieurs ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et de plusieurs ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Population du territoire et son évolution

Selon les données INSEE, le Service Cycle de l'Eau dessert en eau potable 88 782 habitants en régie directe répartis sur 21 communes (en bleu dans le tableau), et collecte les eaux usées de 83 529 habitants en assainissement collectif (hors assainissement individuel) et 16 506 habitants en assainissement individuel répartis sur 31 communes.

Entre 2018 et 2025, on constate un taux de croissance annuel moyen de 0,5 % pour l'ensemble de la population du Pays Voironnais.

La population totale recensée au 01/01/26 sur l'ensemble du Pays Voironnais est de 100 035 habitants, ces données comprennent la population en résidence secondaire.

Le nombre d'habitants par commune est détaillé dans le tableau suivant, avec la proportion que cela représente sur le Pays Voironnais (Source : Données établies par l'INSEE).

Commune	Date d'intégration au service de l'Eau	Population totale 01/01/2026	Population totale 2018	% pop CAPV 01/01/26	Taux de croissance annuel moyen sur la période
Bilieu		1 628	1 603	1,6%	0,19 %
Charancieu		762	789	0,8%	-0,43 %
Charavines	2006	2 047	1 960	2,0%	0,54 %
Charnècles	2003	1 544	1 431	1,5%	0,95 %
Chirens	1974	2 599	2 397	2,6%	1,02 %
Coublevie	1974	5 972	5 423	6,0%	1,21 %
La Buisse	1974	3 582	3 257	3,6%	1,20 %
La Murette	1974	1 891	1 925	1,9%	-0,22 %
La Sure En Chartreuse	1974 et 2003	1 101	1 015	1,1%	1,02 %
Massieu		791	769	0,8%	0,35 %
Merlas		484	501	0,5%	-0,43 %
Moirans	2009	7 979	7 834	8,0%	0,23 %
Montferrat		1 886	1 833	1,9%	0,36 %
Réaumont	2003	1 054	1 041	1,1%	0,16 %
Rives	2003	6 628	6 688	6,6%	-0,11 %
Saint-Aupre	1974	1 216	1 200	1,2%	0,17 %
Saint-Blaise-du-Buis	2003	1 087	1 096	1,1%	-0,10 %
Saint-Bueil		728	733	0,7%	-0,09 %
Saint-Cassien	2003	1 196	1 198	1,2%	-0,02 %
Saint-Étienne-de-Crossey	2006	2 707	2 687	2,7%	0,09 %
Saint-Geoire-en-Valdaine		2 444	2 431	2,4%	0,07 %
Saint-Jean-de-Moirans	1974	3 692	3 622	3,7%	0,24 %
Saint-Nicolas-de-Macherin	2002	960	982	1,0%	-0,28 %
Saint-Sulpice-des-Rivoires		438	442	0,4%	-0,11 %
Tullins	2002	7 751	7 841	7,7%	-0,14 %
Velanne		583	549	0,6%	0,75 %
Villages du Lac de Paladru (Le Pin)	2016	1 423	1 361	1,4%	0,56 %
Villages du Lac de Paladru (Paladru)		1 261	1 206	1,3%	0,56 %
Voiron	1974	22 415	20 744	22,4%	0,97 %
Voissant		248	240	0,2%	0,41 %
Voreppe	2006	10 203	9 601	10,2%	0,76 %
Vourey	2003	1 735	1 750	1,7%	-0,11 %

TOTAL PAYS VOIRONNAIS	100 035	96 149	100,0%	0,50%
Taux de croissance annuel	0,39 %	0,19 %		
TOTAL Service de l'Eau	88 782	85 053		0,54%
TOTAL Service de l'AC	83 529	78 842		0,72%
TOTAL Service de l'ANC	16 506	17 307		-0,59%

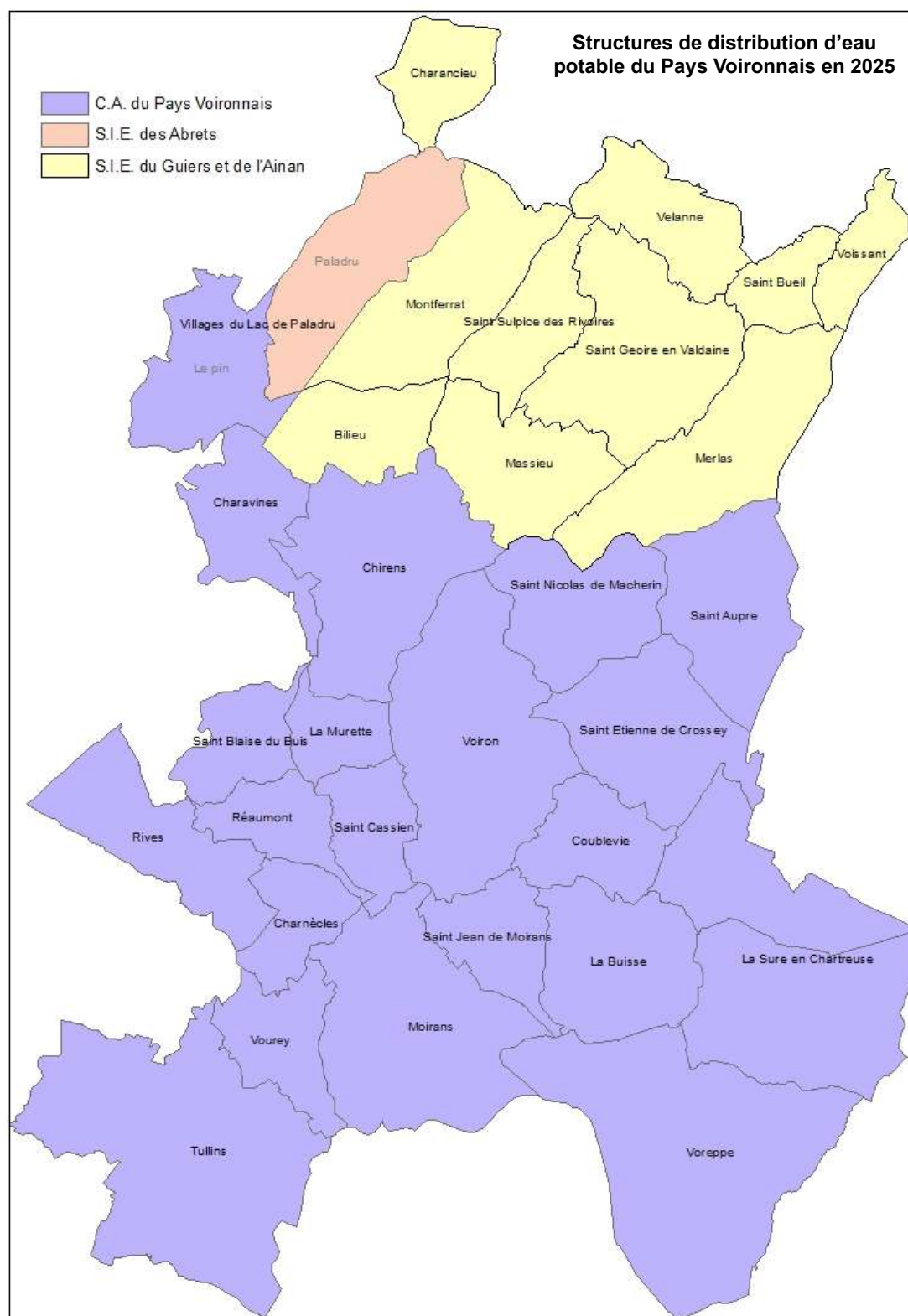
©Insee Sources : Insee, Recensements de la population - Etat civil - Clap, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccma, Fichier localisé social et fiscal.

A noter, les calculs du nombre d'habitants desservis en eau potable et desservis par un réseau de collecte d'assainissement collectif ont été basés sur la population des communes du 1^{er} janvier 2026, alors que les nombres d'abonnés proviennent de la base de données du Service Cycle de l'Eau et sont établis au 31 décembre 2025.

Gestion de la compétence Eau et Assainissement sur le Territoire

Sur les 31 communes composant la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Service Cycle de l'Eau gère en régie directe :

- la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire ;
- la compétence eau potable de 21 communes. Les onze autres communes du nord du territoire sont gérées par des syndicats d'alimentation en eau qui se superposent en partie à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. De ce fait, en application du principe de « représentation – substitution », le Pays Voironnais gère l'alimentation en eau de ces communes par l'intermédiaire des syndicats existants.



Les indicateurs de performance pour 2025

Depuis l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit présenter les indicateurs techniques et financiers définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et par l'arrêté du 2 mai 2007. Ces indicateurs sont destinés à améliorer l'accès aux usagers à l'information et à contribuer à faire progresser la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Ces indicateurs s'appuyant sur des référentiels communs faciliteront la comparaison entre les différentes collectivités, notamment avec la mise en place d'un système d'information par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en application des articles L.213-1 et L.213-2 du code l'environnement.

Les indicateurs présentés ci-dessous ont été calculés selon les recommandations de la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008 et des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr.

INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Code Indicateur	Intitulé	Valeur	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	88 782	hab
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,15	€
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	7	Jours ouvrables
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,6	%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,8	%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	114	Points / 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,1	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,87	m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	4,44	m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (moyenne sur les 5 dernières années, données du SIG)	1,14	%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	58,8	%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	nc	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions non programmées	nc	Nb/1000 ab
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	nc	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,97	an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	nc	
P155.1	Taux de réclamations	nc	

INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code indicateur	Intitulé	Valeur	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	83 529	hab
D 202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8	unités
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1267	tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,99	€/m ³
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées (donne le potentiel de raccordement au réseau)	86,7	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	101	Points / 120
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	nc	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nc	Nb/1000 ab
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nc	Nb/100 km
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées en moyenne sur les 5 dernières années (à partir des données SIG)	0,43	%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	93,4	%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	Unités / 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7,26	an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	nc	
P258.1	Taux de réclamations	nc	

INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code indicateur	Intitulé	Valeur	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	16 506	hab
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	110	Points / 140
Indicateurs de performance			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	28	%

Ces indicateurs constituent la base des données de l'observatoire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

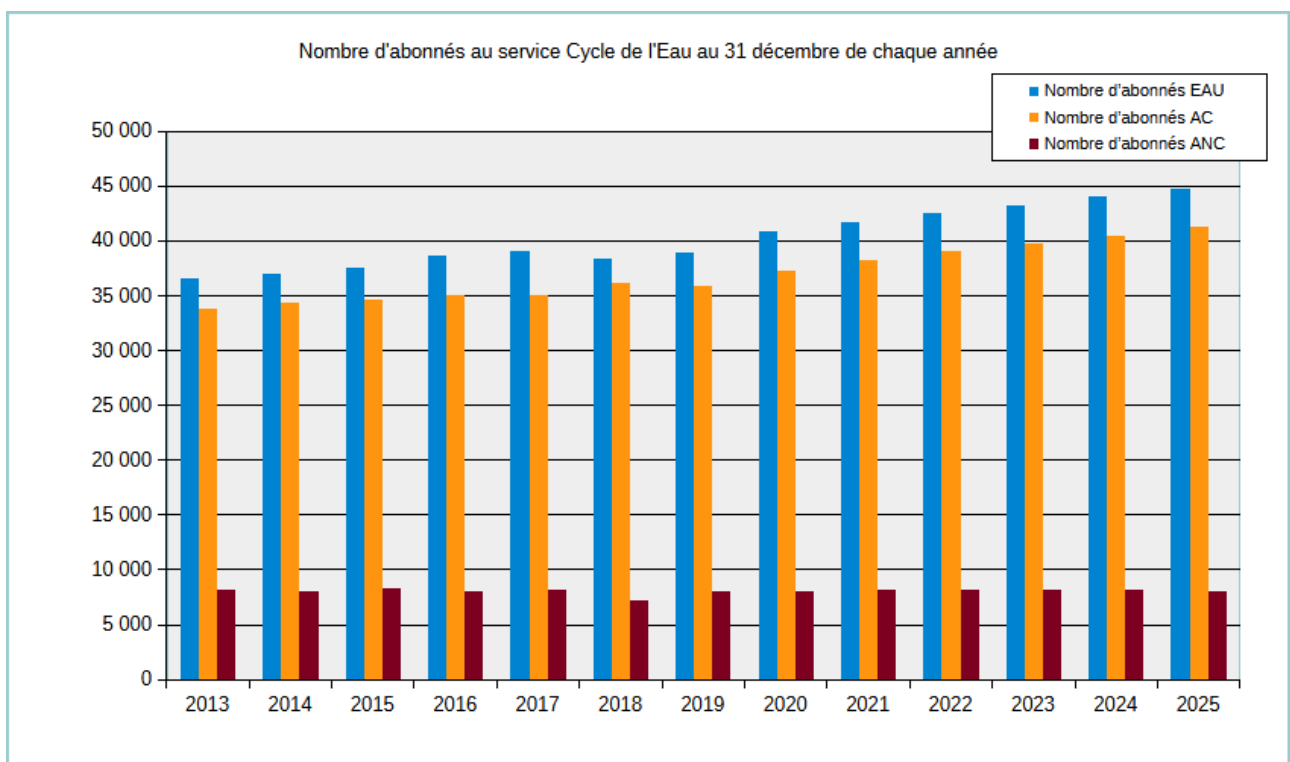
2) QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER

Au 31 décembre 2025, le service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais répondait aux besoins de :

- 44 716 abonnés en eau potable.
- 41 362 abonnés en assainissement collectif.
- 8 119 abonnés en assainissement non collectif.

Ainsi 92,49 % des abonnés sont raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le nombre d'abonnés en eau potable a augmenté de 19 % en 10 ans (soit 7 143 abonnés supplémentaires).



Instruction des dossiers d'urbanisme

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme, le service Cycle de l'Eau est consulté pour avis en tant que service gestionnaire sur le périmètre des 31 communes du Pays Voironnais pour l'assainissement et 21 communes pour l'eau.

Les services instructeurs interrogent directement les syndicats gestionnaires pour les 11 autres communes, conformément à la page 6 du rapport annuel.

Ces instructions consistent à donner des avis sur :

- x la faisabilité des raccordements en eau et en assainissement,
- x les conditions dans lesquelles les raccordements devront être réalisés,
- x le montant estimatif de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), lié au projet,
- x la conformité à la réglementation du dispositif d'assainissement autonome, et son dimensionnement en adéquation avec le potentiel habitable du projet.

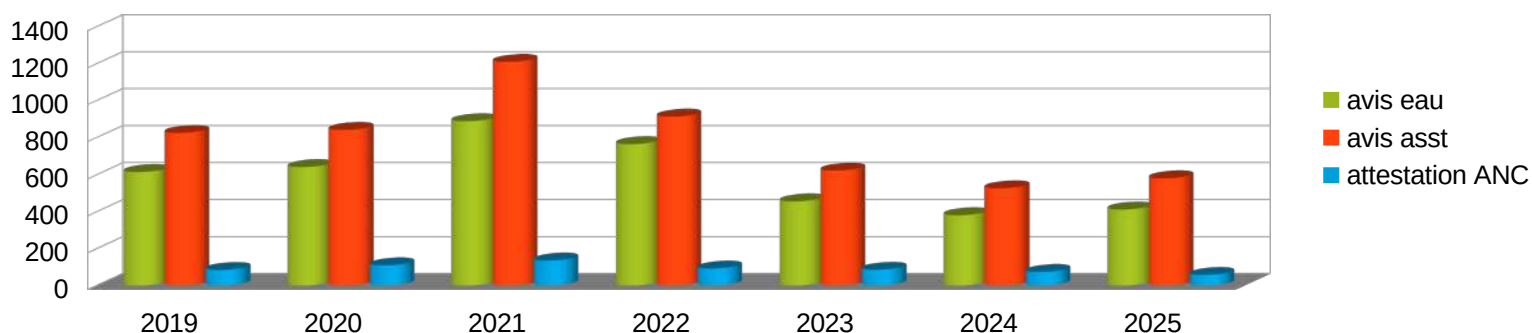
En **2025**, le service a émis **992** avis et a été consulté pour répondre à **519** demandes d'urbanisme réparties comme suit :

- x **85** certificats d'urbanisme (CU), (*54 en AC + 31 en ANC*)
- x **95** déclarations préalables (DP), (*70 en AC + 25 en ANC*)
- x **329** permis de construire (PC), (*239 en AC + 90 en ANC*)
- x **10** permis d'aménager (PA). (*7 en AC + 3 en ANC*)

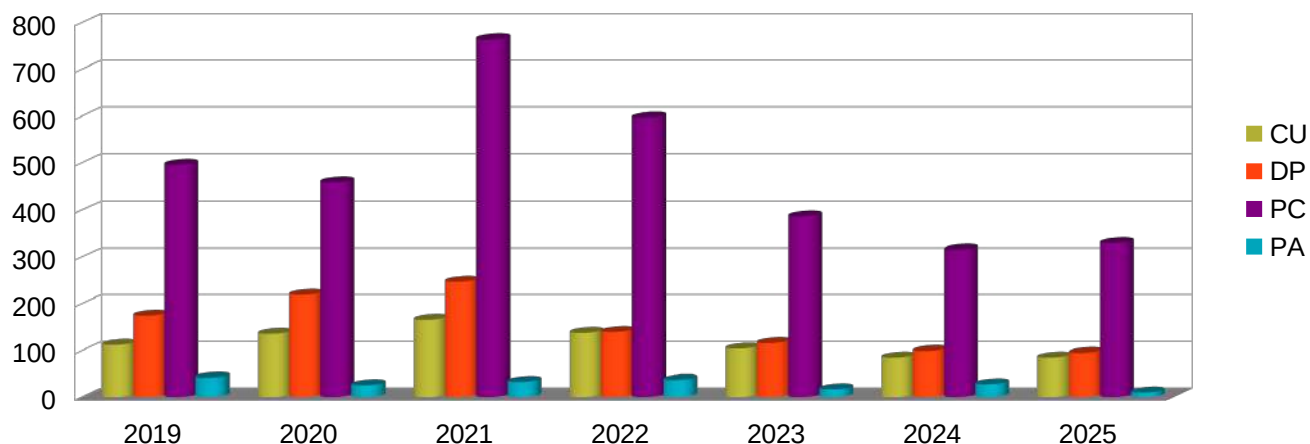
993 avis ont été envoyés :

- x **581** avis assainissement
- x **412** avis eau
- x **57** attestations de conformité d'un projet assainissement non collectif.

Nombre de dossiers traités



Répartition des demandes



Instruction des dossiers d'individualisation

Dans le cadre du suivi des projets immobiliers, **42 dossiers d'individualisation des compteurs d'eau ont été finalisés en 2025 contre 35 en 2024**, représentant un cumul de 641 compteurs mis en service, contre 602 en 2024.

Le nombre de dossiers finalisés est en augmentation (**20 % de 2024 à 2025**). On observe également une demande constante cette année du nombre de demandes pour la création de dossiers d'individualisation (**+4 % entre 2024 et 2025, contre +38 % et +28 % d'augmentation les années précédentes**). On constate à nouveau une diminution du nombre moyen de compteurs reliés à chacun des dossiers (**20 en 2023 pour 17 en 2024 puis 15 en 2025**).

Ces dossiers permettent de mettre en place des conventions entre les bailleurs sociaux ou gestionnaires de projets immobiliers et le service Cycle de l'Eau, sur les limites respectives de responsabilités, ce qui permet de clarifier la gestion des litiges possibles en cas de fuites privatives ou d'incohérences de consommation.

Ces dossiers étant assujettis aux travaux, leur suivi et traitement sont souvent réalisés sur une longue période.

Devis et travaux de raccordement Eau et Assainissement

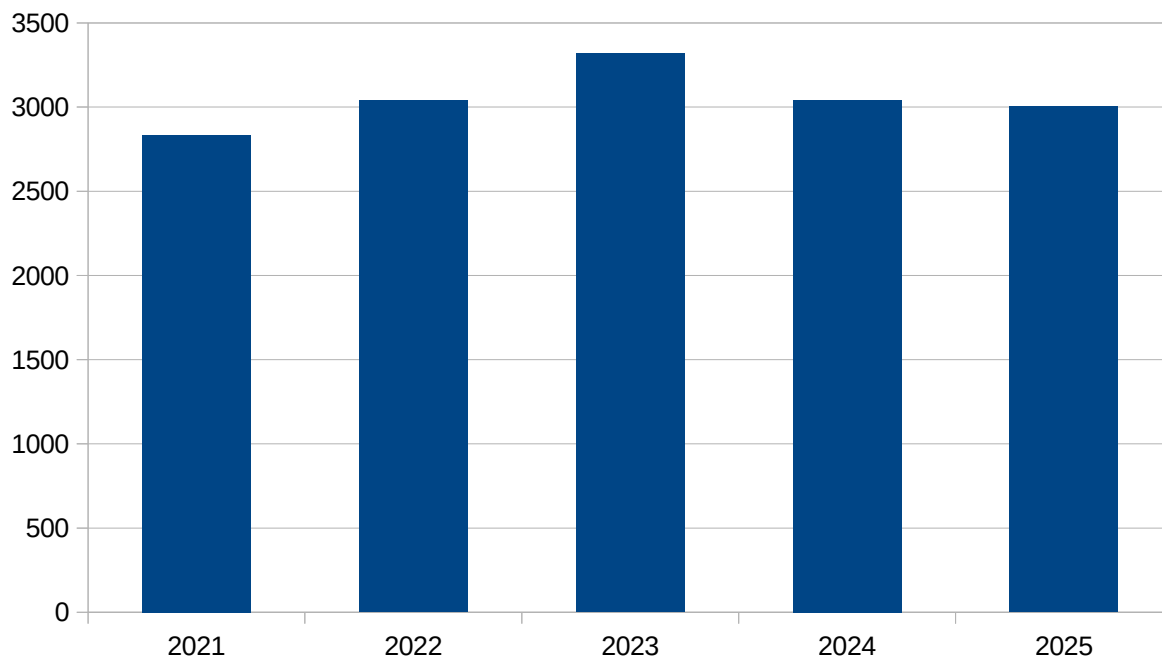
Pour l'exercice 2025, **252 devis ont été réalisés par le service et/ou l'entreprise mandaté par le service** (contre 231 en 2024) sur l'ensemble du territoire avec respectivement :

- ✓ 181 devis pour des interventions ou des raccordements aux réseaux de distribution d'eau potable (AEP).
- ✓ 71 devis pour des raccordements aux réseaux d'eaux usées (EU).

Traitement des « Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux » DICT

Le nombre de réponses à apporter aux demandes formulées par les intervenants extérieurs sur le territoire de la CAPV et pouvant impacter les réseaux de distribution, de transport ou de collecte du service est de 3 004, soit une diminution du nombre de dossiers à traiter de -1% **par rapport à l'exercice 2024**.

Evolution du nombre de DICT



La relation à l'utilisateur

L'unité Relation à l'Usager est composée de 23 agents, répartis sur 4 secteurs d'activité :

- ✓ l'accueil clientèle,
- ✓ la relève annuelle des compteurs d'eau et les interventions journalières,
- ✓ la facturation,
- ✓ le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif, dont le bilan d'activité se trouve en page 44.

* L'accueil Clientèle

L'équipe clientèle est composée de 5 chargés de clientèle et d'une Adjointe à la Responsable de l'Unité Relation Usagers, qui encadre cette équipe, soit 6 ETP.

Véritable porte d'entrée du Service Cycle de l'Eau, le travail des chargés de clientèle consiste à répondre prioritairement aux demandes des abonnés, sur les thématiques suivantes :

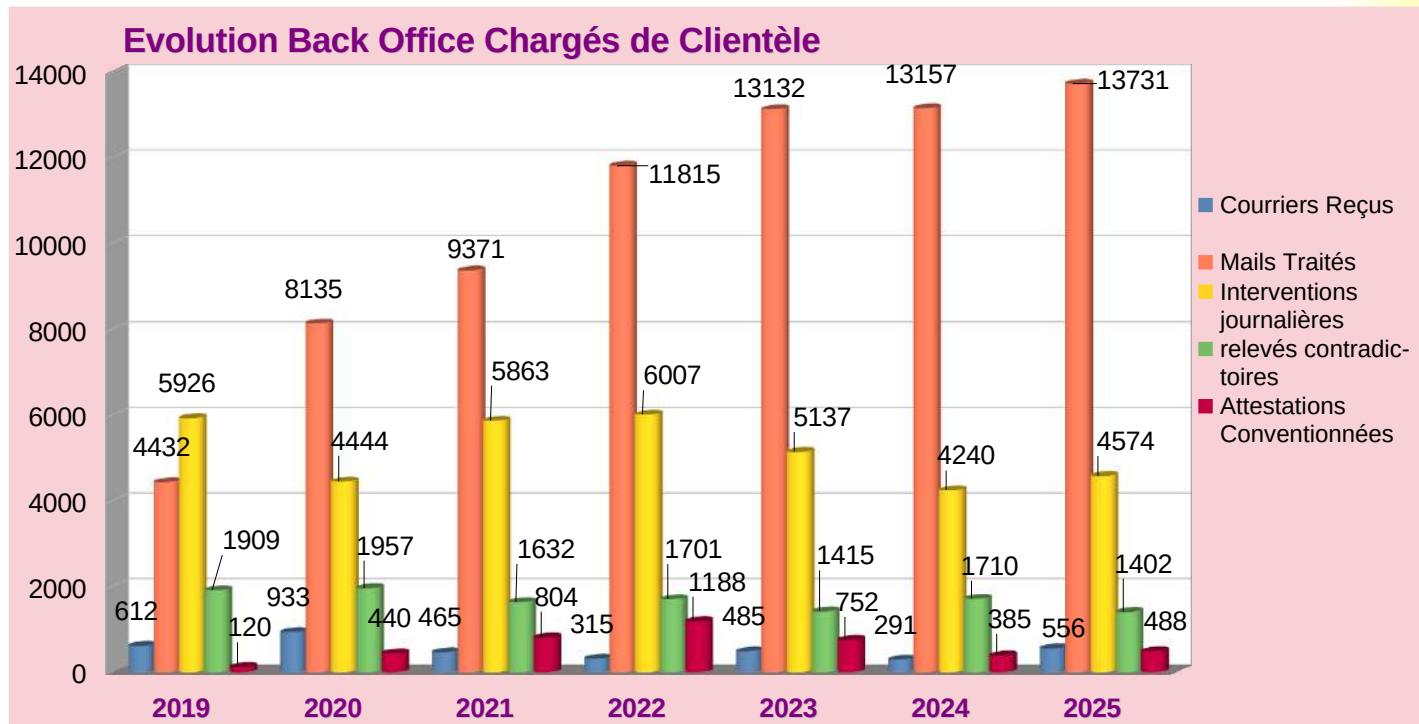
- ✓ interventions : mise en service, mise hors service, contrôles compteurs,
- ✓ réponses aux mails et courriers,
- ✓ traitement des attestations conjointes et conventionnées,
- ✓ factures : impression, explications, paiement SGC,
- ✓ assainissement : contrôles, factures AC/ANC,
- ✓ exploitation eau potable : coupure, qualité eau, pression, incident réseaux,
- ✓ moyens de paiement : demandes de mensualisation, prélèvements automatiques à échéance,
- ✓ réclamations : dégrèvements, départ/arrivée non manifestés, inversions de compteurs,
- ✓ renseignements pour devis travaux, créations de compteurs,
- ✓ exploitation assainissement : eaux usées, débordement regard, évacuations,
- ✓ urbanisme : PFAC.



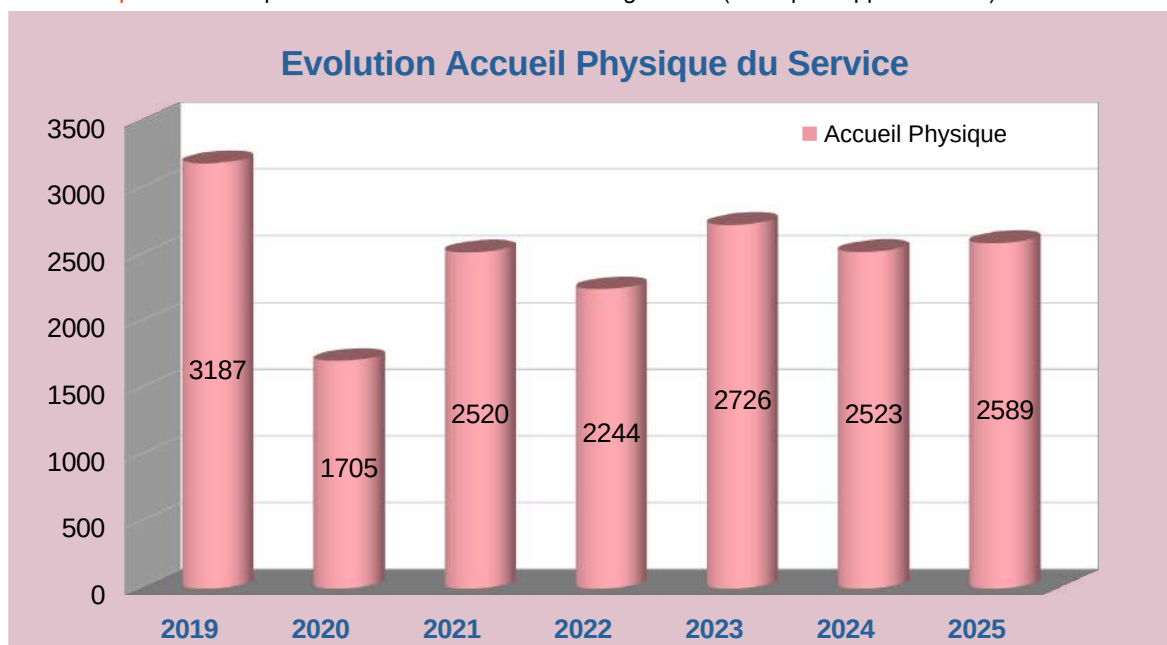
Deux espaces d'accueil informatisés et accessibles PMR permettent aux agents du Service Cycle de l'Eau de recevoir du public dans des conditions optimales.

Les chiffres clés de l'accueil clientèle en 2025

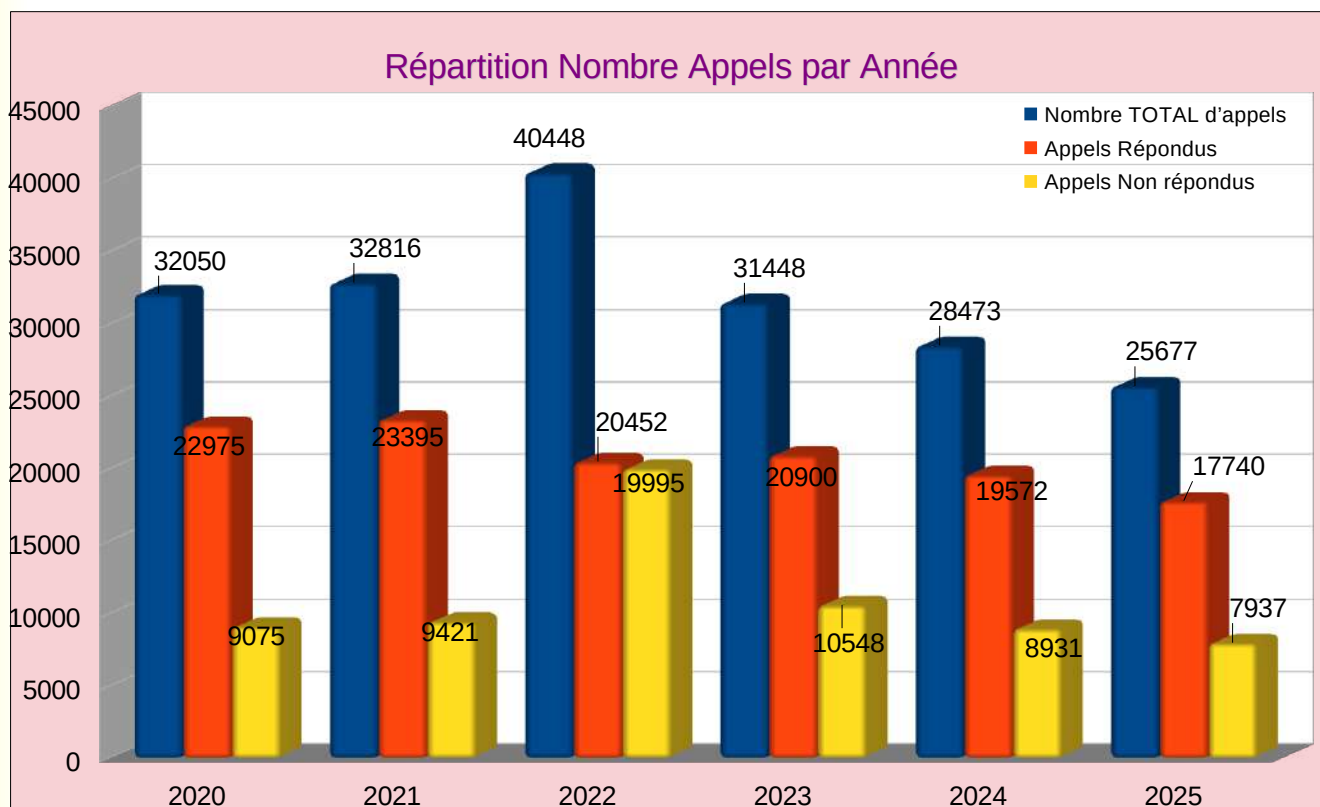
- ➔ **13 731** mails traités directement par les chargés de clientèle (demandes diverses, retours de contrats d'abonnements, relevés contradictoires, retours d'interventions) sur **16 863** mails reçus sur la boîte mail générique "contact-eau" et dispatchés dans les différentes unités.
- ➔ **1 757** mails reçus dans la boîte "contact-assainissement", dont **180** répondus directement par les Chargés de Clientèle.
- ➔ **17 738** appels téléphoniques traités en 2025, en baisse de -10% par rapport à 2024.
- ➔ **4 574** interventions programmées, soit une augmentation de + 7% par rapport à 2024.
- ➔ **990** mutations avec photo du compteur en forte progression **(+166%)** par rapport à 2024, qui ont permis de limiter les déplacements des releveurs pour les interventions de gestion d'abonnement **(- 7 %)**.



La réception de **mails** ne cesse d'évoluer à la hausse depuis la période Covid **(+ 200 %)** mais se stabilise depuis 2023. Le nombre d'interventions des agents releveurs journaliers pour la gestion d'abonnement est à la baisse **(-7%)** grâce à la **transmission de photo** du compteur lors des arrivées dans les logements **(-11% par rapport à 2023)**.



La dématérialisation des échanges avec les abonnés se confirme et perdure depuis la période d'avant Covid.



En 2025, **70% des appels entrants** ont pu être traités par les chargés de clientèle. Ce qui représente une amélioration de 1 % supplémentaire par rapport à 2024 et 20 % par rapport à 2022. Cela s'explique essentiellement par la baisse du nombre d'appels entrants.

Mais la diminution des effectifs des chargés de clientèle en 2022/2023, ne permet pas d'atteindre les niveaux de traitement des appels d'avant Covid (en moyenne 73 % des appels traités).

Suivi des Affaires Sowave

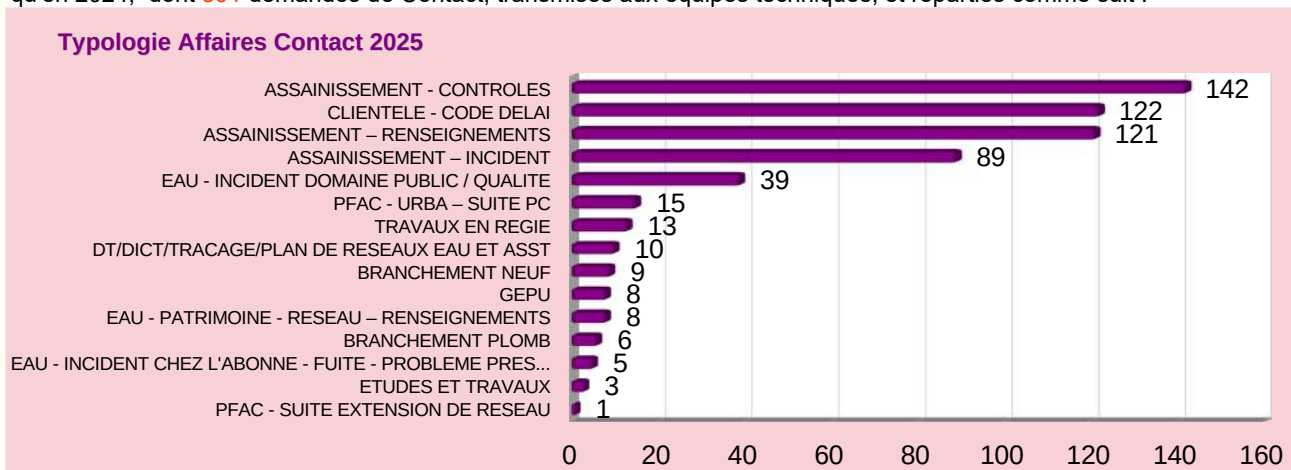
Le logiciel métier (Sowave) permet de créer des "Affaires" de suivi de dossiers en fonction de la demande. Ces affaires sont déjà largement utilisées depuis 2020 par les chargés de clientèle pour la gestion d'abonnements (mise en service, résiliation, mutation, relevés contradictoires et attestations conventionnées).

Mais également par l'équipe facturation, au travers des affaires de mensualisation et prélèvement automatique.

Ces affaires permettent d'optimiser la traçabilité de la demande d'un abonné au sein du service Cycle de l'Eau, au travers de thèmes tels que :

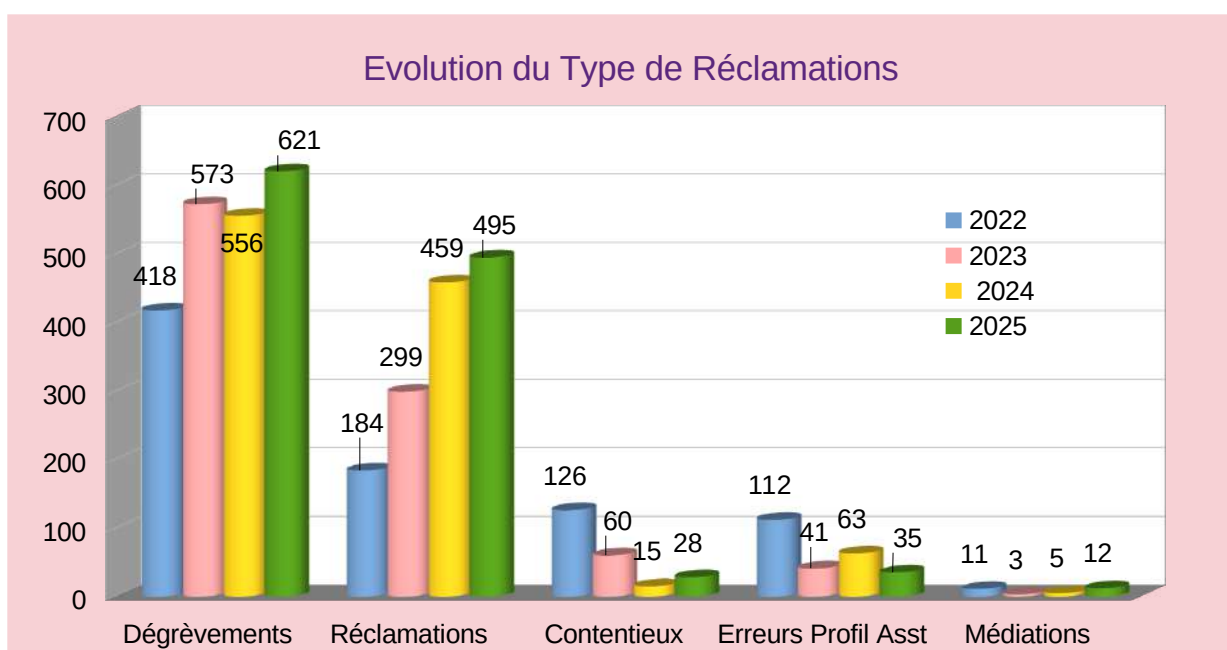
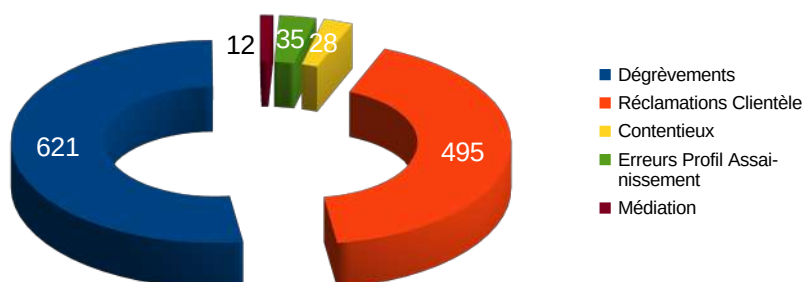
- la Gestion d'abonnements,
- les Demandes de Contact (Affaire "Contact"),
- les Réclamations,
- les Dégrèvements,
- les Contentieux.

Ainsi, **9 560 affaires** ont été créées en 2025 (toutes catégories confondues) par les chargés de clientèle, soit 4% de plus qu'en 2024, dont **591** demandes de Contact, transmises aux équipes techniques, et réparties comme suit :



Les chiffres clés des réclamations

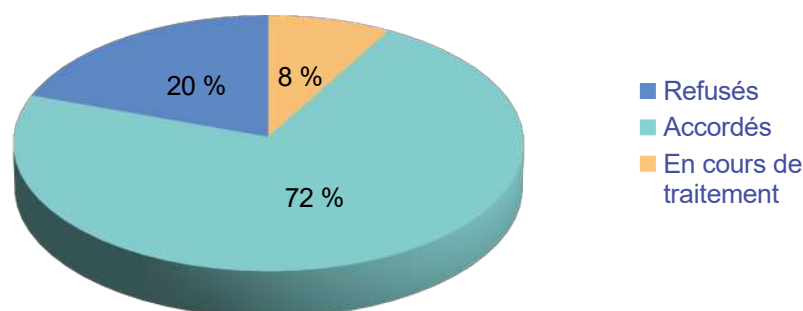
➔ **1 191 dossiers de réclamations** ont été traités en 2025 (+8% par rapport à 2024), dont voici la répartition :



La systématisation de l'envoi de l'information d'une surconsommation et des conditions d'attribution des dégrèvements, conformément à la loi Warsmann de 2012, expliquent la hausse des demandes de dégrèvements depuis 2022. Après une baisse significative du recours au Médiateur de l'Eau en 2023 et 2024, les saisies du Médiateur repartent à la hausse par rapport à 2024 (+41 %), essentiellement en contestation du calcul du dégrèvement. Le Médiateur conforte le Cycle de l'Eau dans 80% des cas.

Dans une même dynamique, l'évolution de **plus de 67 %** des réclamations depuis 2022 s'explique par une systématisation de l'utilisation des affaires "Réclamations" qui permet un meilleur comptage et un meilleur suivi du traitement des dossiers.

Nature des réponses aux demandes de dégrèvement



Parmi les demandes de dégrèvement reçues, **72%** ont bénéficié d'une réponse positive (**80 % en 2024**). Cette baisse s'explique par une hausse équivalente des demandes entraînant un refus de dégrèvement (+7%) : hors délais, emplacement de la fuite non recevable ou n'excédant pas le double de la consommation habituelle.

Depuis 2021, une attention particulière a été accordée à la diminution du **temps de traitement** des demandes de dégrèvement : avec une moyenne de **35 jours** de traitement en 2025 (contre 88 jours en 2020), la diminution du temps de traitement se poursuit encore.

En cas de contestation de la décision rendue par le service, les abonnés peuvent saisir le Médiateur de l'eau. En 2025, le Médiateur a été saisi pour **12 dossiers** (5 dossiers en 2024).

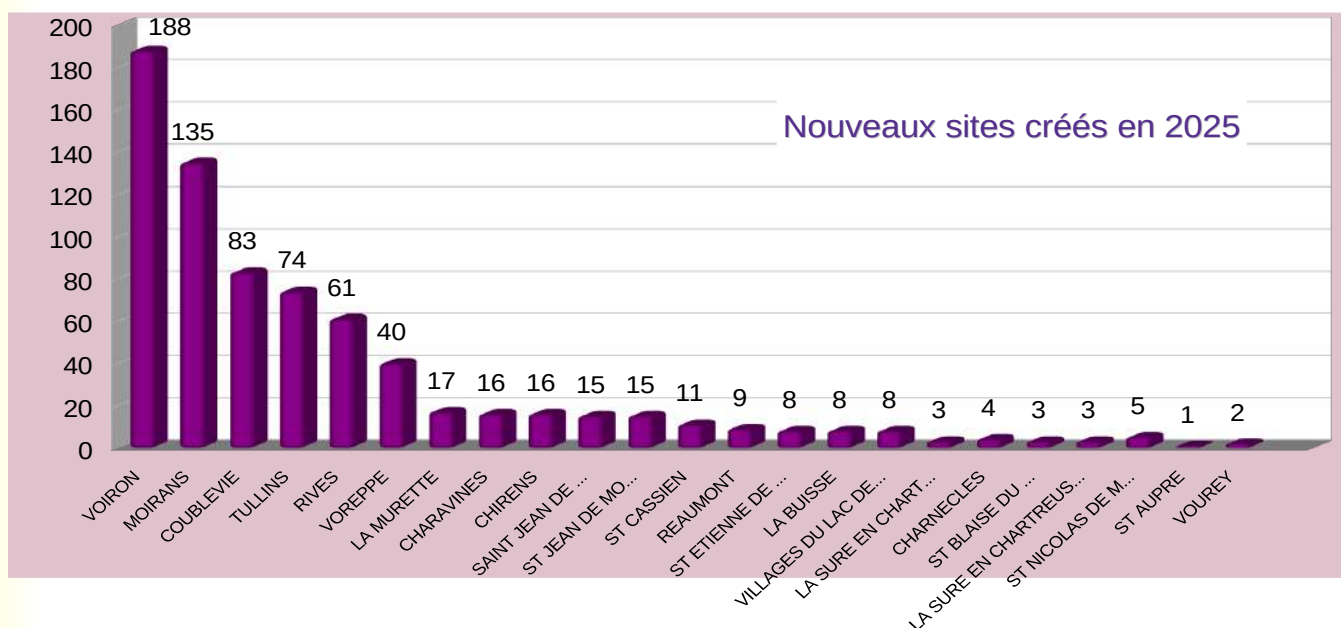


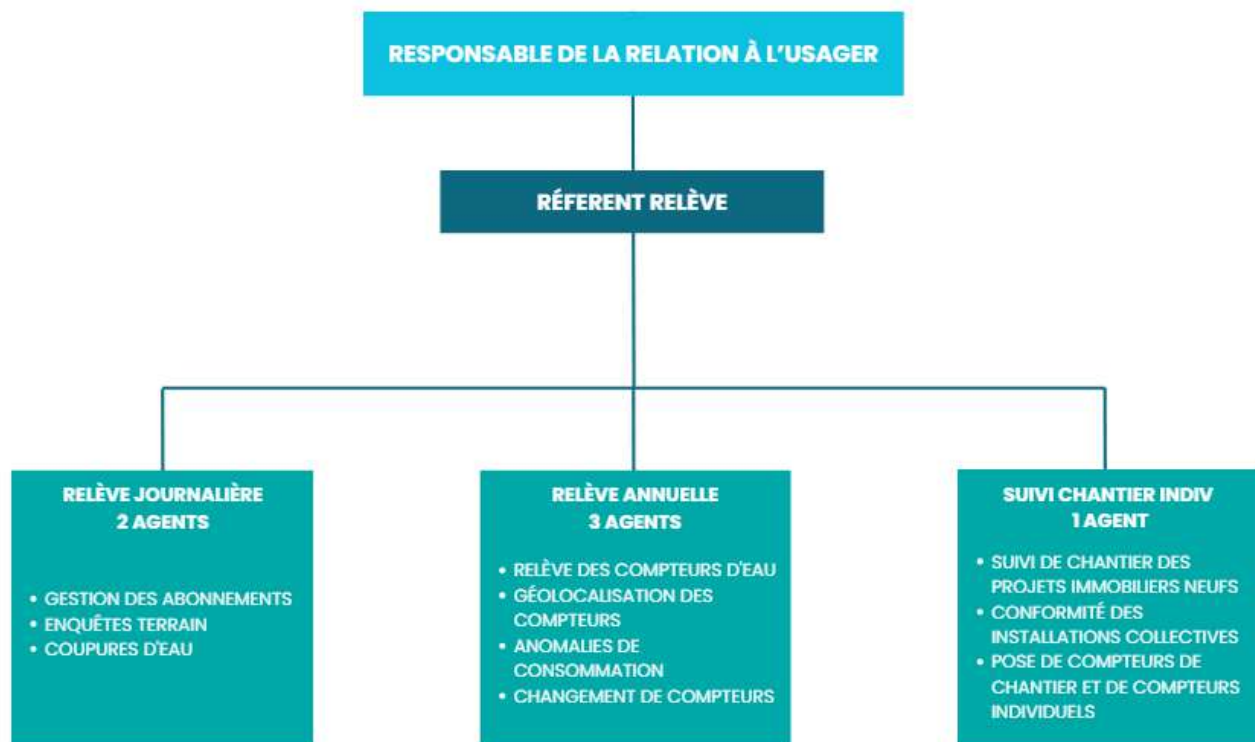
Les chiffres clés des Nouveaux Abonnements

➔ **832 Nouveaux Abonnements** ont été créés en 2025 (contre **733** en 2024) pour de nouveaux logements. Ces nouveaux compteurs sont dans leur grande majorité, posés dans le cadre de constructions collectives.

La **commune de Voiron**, dont l'essor est le plus important en 2025, notamment grâce aux nouvelles constructions collectives sur le secteur de "Divercité", a bénéficié de 188 compteurs supplémentaires.

La **commune de Moirans** a enregistré 135 compteurs supplémentaires, grâce notamment au programme "Les Impériales".





Quelques chiffres clés :

- 47 210 compteurs relevés
- 4 574 interventions journalières
- 2 649 avis de coupure
- 611 compteurs changés
- 653 enquêtes terrain

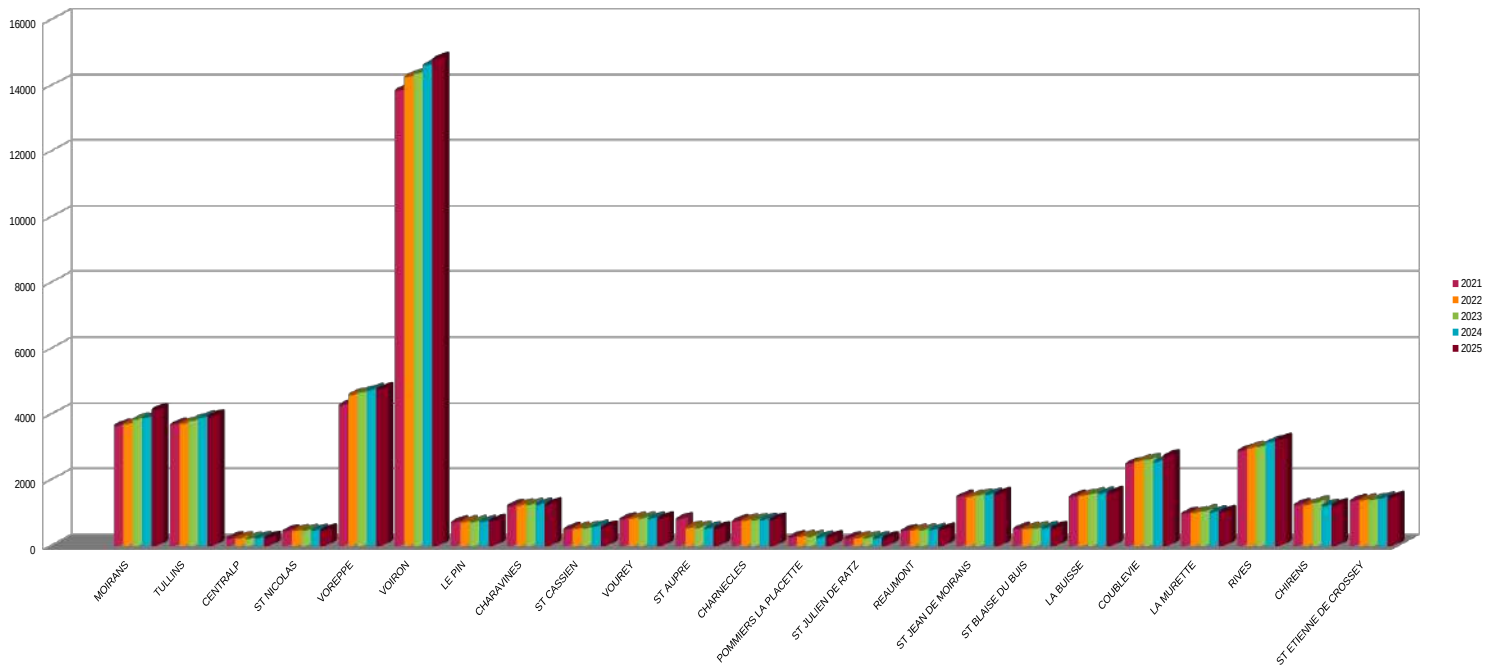


LA RELÈVE ANNUELLE

La relève des compteurs d'eau est assurée une fois par an sur chaque commune, les releveurs réalisent les missions suivantes :

- **Relève des compteurs d'eau**, selon un planning préétabli à respecter,
- **Géolocalisation des compteurs** non référencés,
- **Alerte des usagers** conformément à la réglementation en vigueur en cas de surconsommation ou d'anomalie constatée,
- **Réalisation de petits travaux de plomberie** et réparation de fuites d'eau avant compteur,
- **Analyse des anomalies** des relèves réalisées,
- **Changement des compteurs anciens**
- **Prise de débit en cas de fuite après compteur**
- **Programmation de tête radio**
- **Réalisation d'un graphique horaire pour valider ou non une fuite**

Nombre de compteurs relevés par commune 2021-2025



Le nombre de jours de relève ainsi que le temps de relève d'un compteur diffèrent suivant :

- ❖ les communes (densité de la population), les accès (regards inaccessibles, gaines techniques, entretien des regards, ...),
- ❖ le type de compteurs : classique ou radio,
- ❖ le nombre de compteurs dans un même regard et gaine technique,
- ❖ le nombre de releveurs.

L'augmentation du temps de relève en 2023 est due à la géolocalisation de tous les compteurs

Répartition des compteurs sur l'ensemble du parc

Sur l'ensemble du parc de 47 210 compteurs, 31 % (14 906) sont équipés de tête émettrice permettant d'effectuer une relève à distance.

Le reste étant composé de compteurs classiques nécessitant :

-> la manipulation des regards,

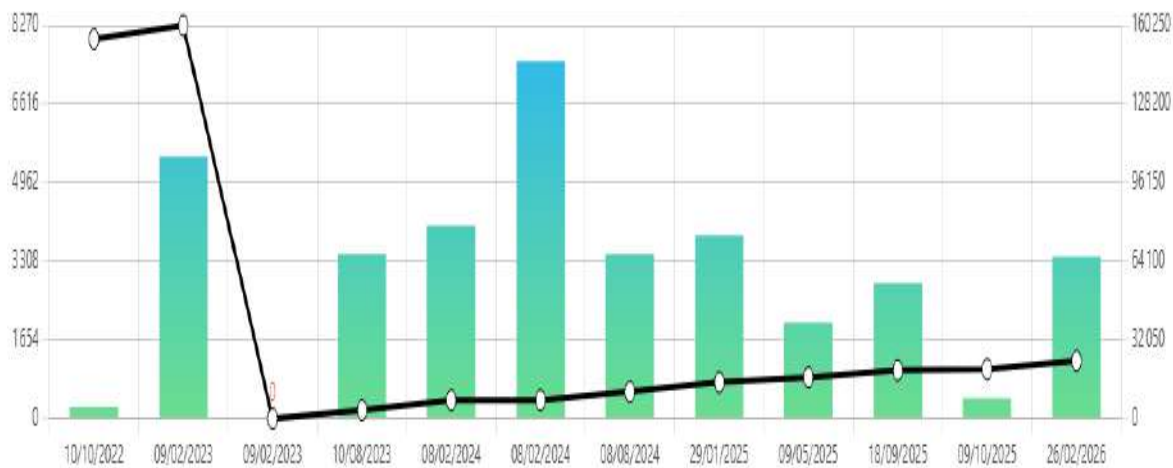
-> l'accès à tous les bâtiments et aux propriétés privées afin de visualiser les index.



Notre outil smart relève permet d'analyser, plus ou moins finement, les consommations d'un compteur, suivant la programmation de la tête émettrice.

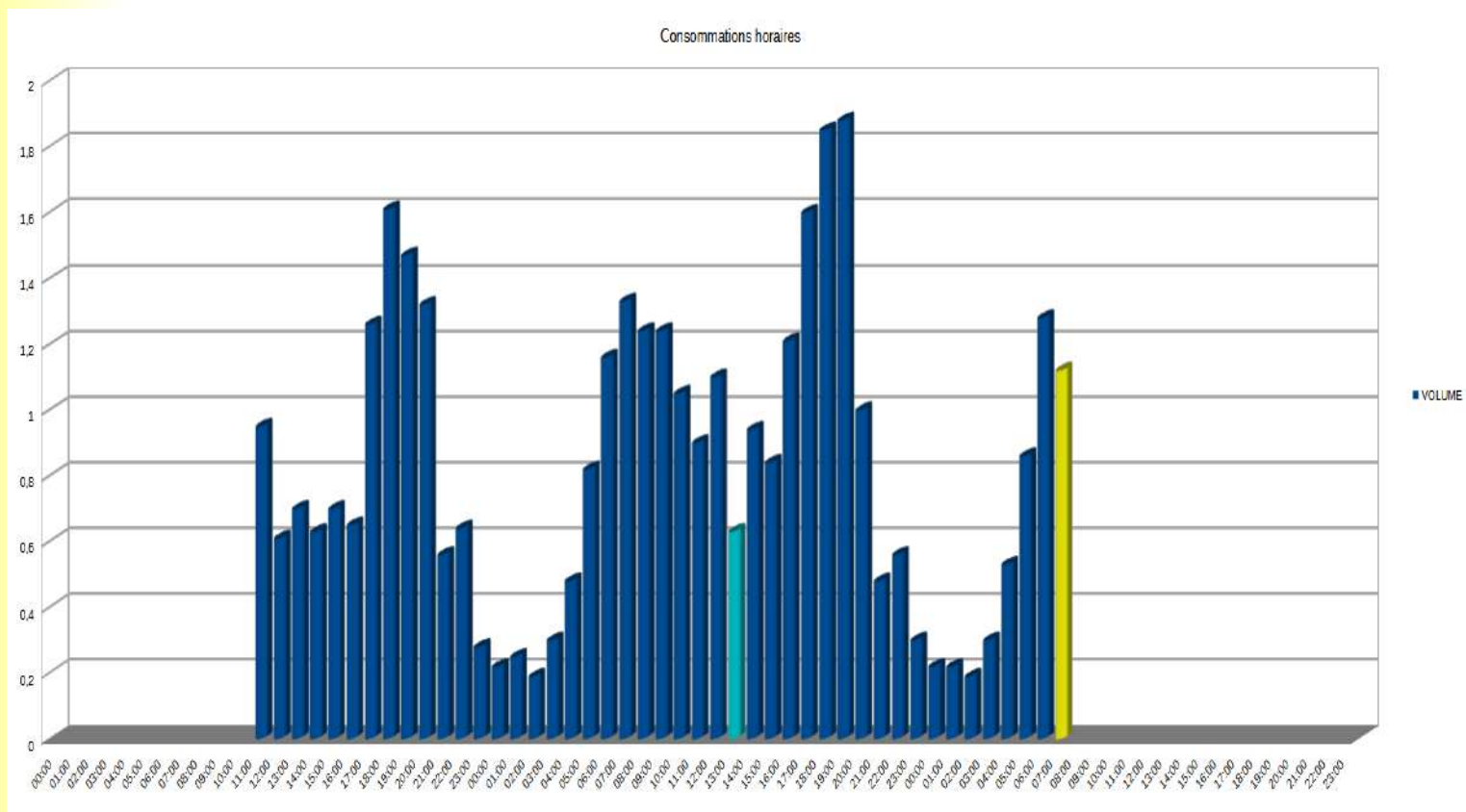
ANALYSE DES CONSOMMATIONS :

• SOIT PAR MOIS



SOIT PAR JOUR

La programmation des compteurs en relève horaire permet d'avoir une analyse plus fine sur la consommation.



CONSOMMATIONS EN m3

MOYENNE DE CONSOMMATION : 0,83

PIC DE CONSOMMATION : 1,88

CONSOMMATION LA PLUS BASSE : 0,19

LE RENOUVELLEMENT DU PARC COMPTEURS

611 compteurs ont été changés sur l'année 2025

La politique de changement des compteurs s'appuie sur plusieurs critères :

- l'ancienneté des compteurs (+15 ans),
- la difficulté d'accès de certains compteurs,
- la localisation des compteurs sur des secteurs où le rendement est faible.

En fonction des situations, le temps de relève est considérablement augmenté (compteurs inaccessibles, commune très étalée...)

Les compteurs sont systématiquement remplacés par des compteurs radio afin de faciliter la lecture à distance de l'index.

Remise à neuf d'une installation de Gros Compteur DN100 et création de bypass avec compteur à Moirans (CAPV)



INTERVENTIONS JOURNALIÈRES

Voici le détail des interventions réalisées par les releveurs journaliers sur 2025 :

- 456 enquêtes terrain
- 1 440 coupures d'eau
- 2 316 interventions d'abonnement
- 362 interventions autres (fuite avant compteur, vérification pression, changement de compteur)

Il s'agit essentiellement d'interventions pour :

- **la gestion des abonnements** : mise en service, mise hors service, mutation, conseil
- **les enquêtes terrain** : contrôles facturation, départ non manifesté, conso à 0, inversions de compteurs,
- **les coupures d'eau** : information des abonnés d'une coupure d'eau pour la réalisation de travaux sur les réseaux, fuite...



COUPURE D'EAU

Toute l'année, des travaux sont programmés sur le territoire pour la rénovation de conduites d'eau potable et /ou d'eaux usées, d'extension de réseaux, de réparation de fuites.

Pour alerter les usagers de ces coupures d'eau, des flyers sont distribués dans les boîtes aux lettres par l'équipe relève.

En 2025, ce sont 1 440 avis de coupures qui ont été distribués aux abonnés.

INDIVIDUALISATION - CHANTIER

L'individualisation du contrat de fourniture d'eau permet la création d'abonnements individuels : chaque locataire d'un immeuble devient abonné au Cycle de l'eau, en opposition au compteur général qui enregistre la consommation globale d'un immeuble (tous abonnés confondus).

- ✓ 42 vérifications de conformité des installations ont été faites pour l'année 2025
- ✓ 641 compteurs posés suite à la validation de la conformité

Schéma de pose de kit compteur pour une construction collective conforme.



3) EAU POTABLE

INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE



Depuis quelques années, les conditions climatiques complexifient la gestion des ressources en eau potable. Le territoire du Pays Voironnais n'échappe pas à ces difficultés.

L'ensemble des agents du service reste vigilant à la continuité de l'alimentation en eau potable sur le territoire qu'il gère.

Les agents ont assuré leurs différentes missions relatives :

- au contrôle de la qualité (traitements, purges sur réseau,...),
- à la recherche de fuites,
- à la régulation des réseaux (réglages des appareils de régulation, pression, débit,...),
- à la maintenance de l'ensemble des sites et des réservoirs (lavage, entretien,...),
- aux tests des poteaux incendie,
- à l'amélioration et la sécurisation des systèmes de télésurveillance.

En 2025, l'activité de l'unité Exploitation Eau Potable

- 480 filtres changés
- 82 cuves de réservoirs lavées
- 2 500 relevés d'information sur les niveaux des ressources
- 850 km de réseaux inspectés



La production d'eau à partir du milieu naturel

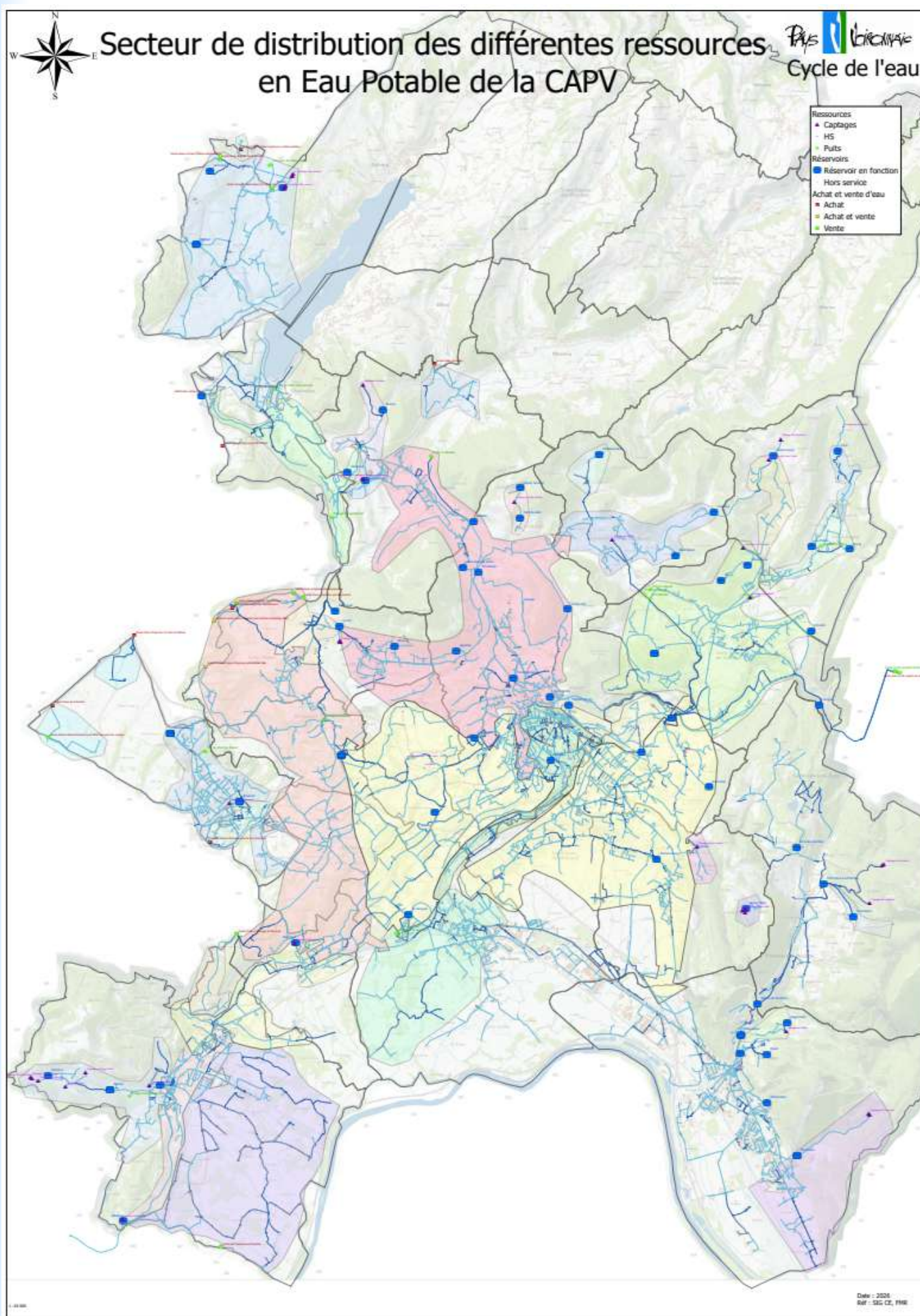
Les ressources

Le service Cycle de l'Eau gère un grand nombre de réseaux alimentés par 33 sources ou forages en 2025. Ces réseaux sont interconnectés entre eux, permettant le renfort pour alimenter certains secteurs et la sécurisation de cette alimentation.

- Le **Réseau de Saint Joseph** est alimenté par le puits situé sur la commune de Saint-Joseph-de-Rivière et le captage de Rossetière situé sur la **commune** de Saint-Etienne-de-Crossey. Il dessert les communes de Coublevie, La Buisse, Saint-Jean-de-Moirans, une partie de Voiron, Saint-Cassien, ainsi qu'une partie de Tullins.
- Le **Réseau de Rives Plaine** est alimenté par un import d'eau de la Communauté de Communes Bièvre Est. Il alimente quelques abonnés de la commune de Rives.
- Le **Réseau de la Bouvardière**, sur la commune des Villages-du-Lac-de-Paladru – Le Pin, est alimenté par l'**achat d'eau de la Bouvardière** de la commune de Valencogne.
- Le **Réseau de la plaine de Tullins** est alimenté par la **source de Malatras** localisée sur la commune de Tullins. Il dessert la plaine de la commune de Tullins.
- Le **Réseau du Racin** à Voreppe est alimenté par les **sources de Racin / Rigonniere**.
- Le **Réseau de Saint-Nicolas-de-Macherin** est alimenté par la **source des Combes** située sur la commune de Saint-Aupre et alimente le bourg de Saint-Nicolas-de-Macherin.
- Le **Réseau Principal de Moirans** est alimenté par les **puits de Saint Jacques de Moirans**. Il dessert la commune de Moirans.
- Le **Réseau du Nantin** est alimenté par les **puits du Nantin**. Il alimente les communes de Charnècles, Réaumont et Saint-Blaise-du-Buis.
- Le **Réseau du Marais de Chirens** est alimenté par les puits du **Marais de Chirens**, localisés sur la commune de Chirens. Il dessert les communes de Chirens, Voiron, La Murette et une partie de la commune de Saint-Nicolas-de-Macherin.
- Le **Réseau de Méarie et de l'Eslinard** est alimenté par les **sources Thivollier, Orcel et Gouy-Paillet** localisées sur la commune de Tullins. Il dessert la partie haute de la commune de Tullins.
- Le **Réseau du Pin** est alimenté par les **sources de Brésins**, localisées sur la commune des Villages-du-Lac-de-Paladru – Le Pin.
- Le **Réseau de Voreppe Chevallon** est alimenté par les **captages du Chevallon**, localisé sur la commune de Voreppe. Il dessert le quartier du Chevallon sur la commune de Voreppe.
- Le **Réseau de Saint-Etienne-de-Crossey** est alimenté par le **puits d'Enfer** et la source du Colombier, localisés sur la commune de Saint-Etienne-de-Crossey.
- Le **Réseau du Grand Ratz** est alimenté par les **sources du Grand Ratz** localisées sur la commune de La Buisse. Il dessert le hameau du Grand Ratz.
- Le **Réseau de Ture** est alimenté par un import d'eau de la commune de Miribe- les-Echelles. Il dessert le hameau de Ture sur la commune de Saint-Aupre.
- Le **Réseau de Vourey** est alimenté par le **captage du Bourgeat**, localisé sur la commune de Vourey.
- Le **Réseau du Bournet** est alimenté par la **source du Bournet** localisée sur la commune de Rives. Il dessert la partie basse de la commune de Rives.
- Le **Réseau de Bozon** est alimenté par la **source du Bozon** localisée sur la commune de Chirens et en dessert une partie.
- Le **Réseau du Grand Vivier** est alimenté par la **source du Grand Vivier** localisée sur la commune de Saint-Aupre. Il dessert les hameaux du Grand Vivier et St Aupre Le Haut.
- Le **Réseau du Château** est alimenté par les **sources du Château et en complément par les sources de Thivollier, Gouy Paillet et Orcel** localisées sur la commune de Tullins et dessert le bourg de Tullins.
- Le **Réseau des Souillets** est alimenté par les **sources du Petit et du Grand Souillet** localisées sur la commune de Voiron. Il dessert les hameaux du Petit et Grand Souillet.

- Le **Réseau de la Murette Ouest** est alimenté par les **sources du Pin**, localisées sur la commune de La Murette. Il dessert une partie de la commune de La Murette.
- Le **Réseau du Guillermet** est alimenté par le pompage du même nom, situé sur la commune de Charavines. Il dessert une partie de la commune de Charavines et une partie de Chirens.
- Le **Réseau de St Aupre Village** est alimenté par le **puits de la Plaine** localisé sur la commune de Saint-Aupre. Il dessert une partie de la commune de Saint-Aupre.
- Le **Réseau de la Garangère** est alimenté par la **source de la Garangère** localisée sur la commune de Chirens. Il dessert une partie de la commune de Chirens.
- Le **Réseau du Pont des Vannes** est alimenté par le **puits du Pont des Vannes** sur la commune de Charavines. Il dessert la commune de Charavines.
- Le **Réseau de Sambuis et Pécatièrre** est alimenté par les captages de même noms. L'eau transite par l'usine d'ultrafiltration mise en place en 2015 sur la commune de La-Sure-en-Chartreuse. Il alimente les communes de La-Sure-en-Chartreuse, Voreppe, ainsi qu'une partie de La Plaine de Moirans.
- Le **Réseau de Courbatière** est alimenté par les **puits du Pont du Bœuf** localisés sur la commune de Rives. Il dessert la partie haute de la commune de Rives.
- Le **Réseau de l'Arsenal** est alimenté par un import d'eau du Syndicat des Eaux du Guiers et de l'Ainan. Il dessert des hameaux de la commune de Chirens.

Zones d'alimentation des différentes ressources en eau potable



La protection des ressources

Produire et distribuer une eau de qualité font partie des objectifs prioritaires du service, impliquant la mise en œuvre de moyens pour le contrôle, les mesures de protection et d'exploitation. En 2025, le Service Cycle de l'Eau gère **43 ressources** dont 10 sont hors service, mais conservées dans le patrimoine.

Ces 10 ressources non utilisées sont les sources d'Allard sur la commune de La-Sure-en-Chartreuse, Guiguet sur Coublevie, Lardinière et Le Pin-Charnècles sur La Murette, Cras et Salamot à Tullins, le puits du Goulet à Saint-Etienne-de-Crossey, les captages du Mollard au Pin, Châtelonnière à Saint-Nicolas-de-Macherin et la source des Combes de la Buisse à La Buisse.

Selon les critères de l'arrêté du 2 mai 2007 et de l'arrêté modificatif du 02 décembre 2012, **l'indice global d'avancement de protection de la ressource**, donnant une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource, est de **58,8 %** pour les ressources gérées par le Pays Voironnais.

La protection des ressources se fait en plusieurs étapes, l'indice d'avancement correspond à l'avancement dans ces étapes :

Phase 1 : **Avis de l'hydrogéologue** concernant la ressource à protéger,

Phase 2 : **Enquête publique**,

Phase 3: Déclaration d'Utilité Publique (DUP), matérialisée par un **arrêté préfectoral** reprenant l'ensemble des mesures retenues pour assurer la pérennité et la protection de la ressource concernée,

Phase 4 : **Réalisation des travaux de protection** imposés par l'arrêté préfectoral (clôtures, déboisement, ...),

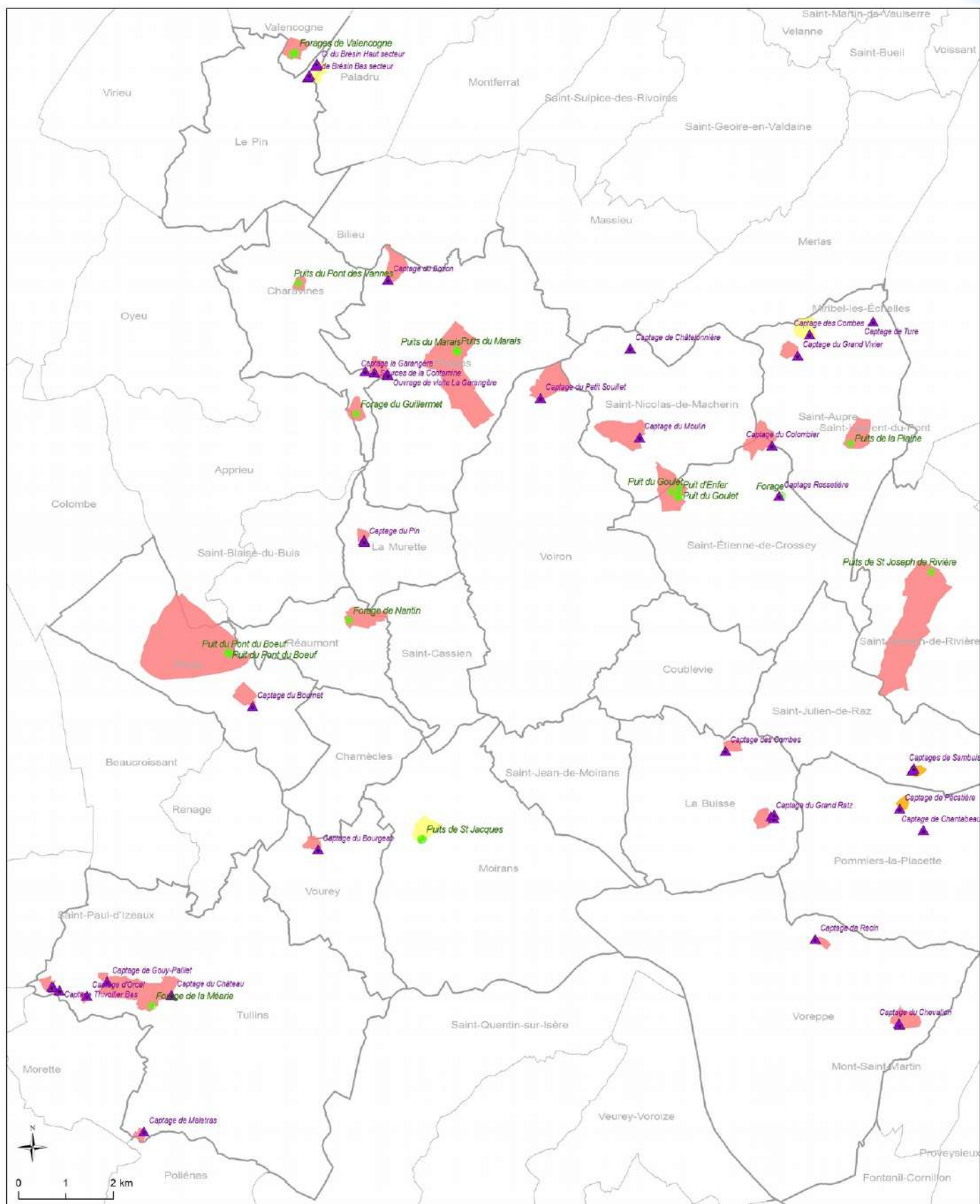
Phase 5 : **Suivi des activités** au sein des périmètres de protection avec une procédure à mettre en place (contrôle des activités et contrôle des réalisations de travaux...).



Le tableau suivant présente de manière synthétique l'état de protection des ressources utilisées en 2025.

Désignation	Commune	Rapport Géologique	DUP	Etat Procédure	Indice avancement
Puits du Guillermet	Charavines	20/05/99	18/02/03	Procédure terminée	60%
Puits du Pont des Vannes	Charavines	24/05/99	24/02/03	Procédure terminée	60%
Source du Bozon	Chirens	03/05/94	12/02/99	Procédure terminée	60%
Source de la Garangère	Chirens	30/06/94	12/01/99	Procédure terminée	60%
Puits du Marais de Chirens 2 puits	Chirens	29/09/96	12/01/99	Procédure terminée	60%
Source du Grand Ratz	La Buisse	02/04/94	13/09/96	Procédure terminée	60%
Source du Pin	La Murette	23/12/93	11/04/97	Procédure terminée	60%
Puits de Valencogne	Valencogne		18/09/97	Procédure terminée	60%
Captages du Brésins	Villages du Lac de Paladru		18/09/97	Procédure terminée Terrains non acquis	60%
Puits de St Jacques	Moirans	12/09/96		Procédure à mettre en oeuvre	40%
Source de Pécatièrre	Sure en Chartreuse	04/07/94	24/06/88	Procédure en cours de révision	60%
Source de Sambuis	Sure en Chartreuse		24/06/88	Procédure en cours de révision	60%
Puits du Nantin	Réaumont	14/12/87	23/03/95	Procédure terminée	60%
Source de Bourmet	Rives	02/10/95	21/09/00	Procédure terminée	60%
Puits du Pont Boeuf	Rives	02/10/95	21/09/00	Procédure terminée	60%
Source du Grand Vivier	St Aupre	24/02/94	16/12/96	Procédure terminée	60%
Puits de La Plaine	St Aupre	15/06/94	11/04/97	Procédure terminée	60%
Source du Chevillard	St Aupre	20/07/94		Procédure à mettre en oeuvre	40%
Source du Colombier	St Etienne de Crossey	28/05/98	05/02/13	Procédure terminée	60%
Puits d'Enfer	St Etienne de Crossey	07/11/96	05/02/13	Procédure terminée	60%
Source de Rossetière	St Etienne de Crossey	19/05/94	17/05/97	Procédure terminée	60%
Puits de St Joseph de Rivière	St Joseph de Rivière	07/07/81	30/07/84	Procédure terminée	60%
Source du Moulin	St Nicolas de Macherin	28/04/94	11/04/97	Procédure terminée	60%
Source du Château	Tullins	04/09/92	27/09/94	Procédure terminée	60%
Source de Gouy-Pailler	Tullins	23/05/79	27/07/94	Procédure terminée	60%
Source de Malatras	Tullins	23/05/79	27/09/94	Procédure terminée	60%
Puits de la Méairie	Tullins	21/02/83	27/07/94	Procédure terminée	60%
Source d'Orcel	Tullins	23/05/79	27/07/94	Procédure terminée	60%
Source de Thivollier	Tullins	23/05/79	27/09/94	Procédure terminée	60%
Source du Petit Souillet	Voiron	25/01/95	02/02/04	Procédure terminée	60%
Source du Chevallon	Voreppe	A refaire	04/02/88 A refaire	Procédure terminée Terrains non acquis	60%
Source de Rigonnière (Racin)	Voreppe	28/01/83	04/02/88	Procédure terminée	60%
Source Bourgeat	Vourey	30/09/86	09/12/94	Procédure terminée	60%

Ressources et avancement de la protection des ressources



La qualité de l'eau

Les traitements

Selon le type des ressources, différents systèmes de traitement sont exploités par le Service Cycle de l'Eau. On compte parmi eux : les ultra-violets, le chlore gazeux, l'hypochlorite de sodium (javel) et le bioxyde de chlore.

Le goût et l'odeur varient en fonction du traitement, ce qui explique, lors de modification d'alimentation pour des besoins de service, que des changements peuvent être ressentis par les usagers (maintenance, déficit de la ressource, ...).

Les analyses

L'Agence Régionale de Santé (ARS), assure le suivi de la qualité de l'eau distribuée par le Pays Voironnais.

En 2025, l'Agence Régionale de Santé a fait réaliser au niveau du réseau de distribution 534 prélèvements pour analyses de paramètres microbiologiques et 570 prélèvements pour analyses de paramètres physico-chimiques. L'ensemble des informations contenues dans les fiches qualité de l'Agence Régionale de Santé est présentée, réseau par réseau.

Indicateur paramètres microbiologiques :

Année	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2025	534	532	99,6 %

Indicateur paramètres physico-chimiques :

Année	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2025	570	569	99,8 %

L'ensemble des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire a mis en évidence une bonne qualité de l'eau distribuée.

Toutefois, pour les quelques non-conformités décelées, le service a été mobilisé pour réaliser des actions correctives sur les réseaux concernés.

Certaines non-conformités ont été détectées pour des ressources, de type superficiel, ces dépassements pouvant parfois se produire en circonstance exceptionnelle lors d'orage.



99,6 % pour la microbiologique

99,8 % pour la physico-chimie

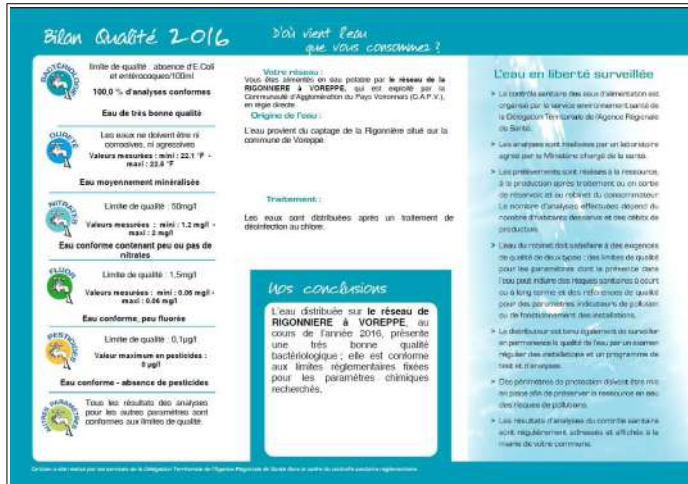
D'où vient l'eau que vous consommez ?

Les données Qualité de l'Agence Régionale de la Santé décrivant les caractéristiques de l'eau secteur par secteur sont accessibles sur le site du Pays Voironnais :

<https://www.paysvoironnais.com/les-services/eau-assainissement/les-demarches-eau/la-qualite-de-leau/>

D'autre part, les fiches Qualité de l'ARS sont consultables par les abonnés depuis le portail ARS Auvergne Rhône-Alpes, en sélectionnant « Qualité de l'eau de votre commune », afin de connaître la qualité et la provenance de l'eau qui sort de leur robinet.

Adresse du site : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

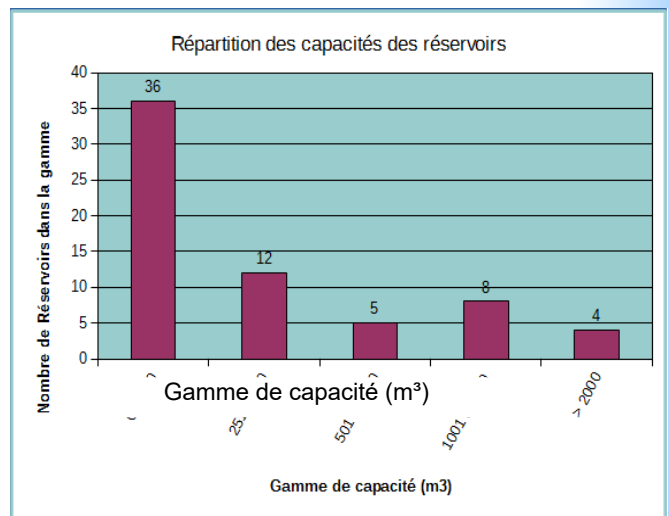


Les réservoirs

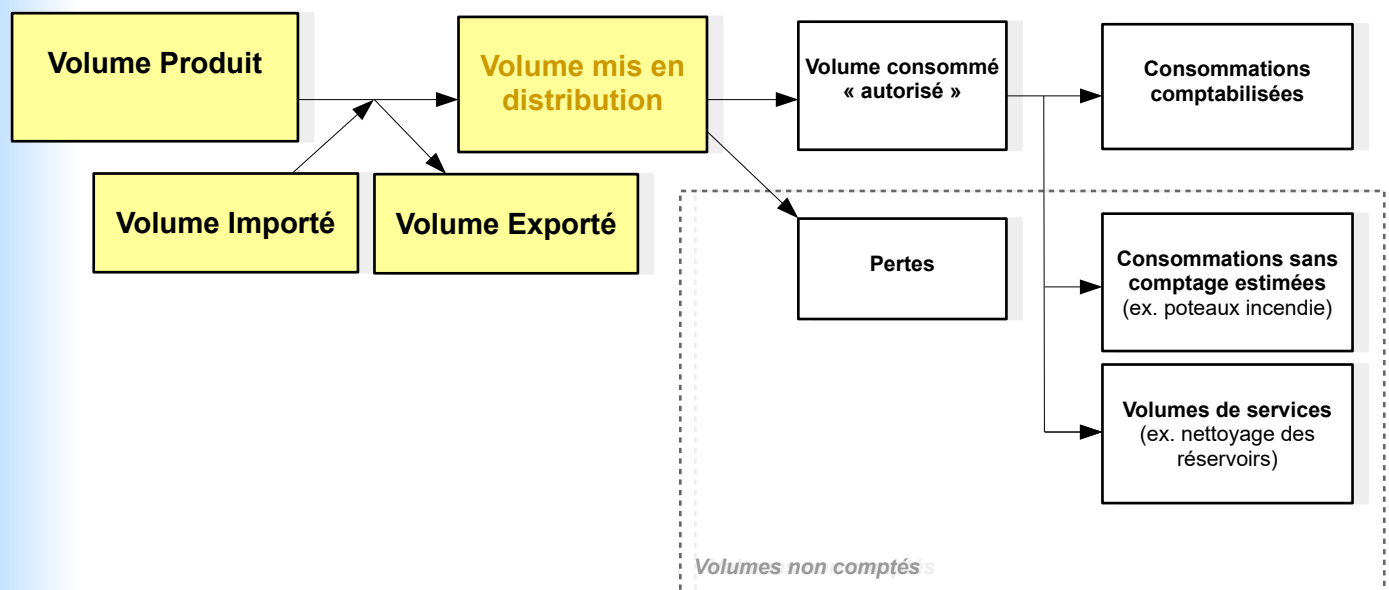
Le service Cycle de l'Eau gère 65 réservoirs (cf. tableau ci-après) d'une capacité totale de stockage de 38 380 m³.

Répartition des capacités des réservoirs

Nombre de réservoirs dans la gamme



Le volume produit



Le volume produit correspond au volume prélevé dans le milieu naturel et qu'on traite pour le rendre consommable. La production est assurée par de nombreuses ressources, principalement des captages gravitaires, d'importances très inégales. Trois ressources assurent plus de la moitié de la production totale : le pompage de Saint-Joseph-de-Rivière, les captages de Sambuis-Pécatière et le pompage de Chirens.

En 2025, le volume d'eau **prélevé** dans le milieu naturel s'est établi à **6 205 932 m³**.
L'usine de potabilisation de Pommiers a généré un rejet (eau de lavage) de 48 495m³.
Le volume d'eau **produit** est donc **6 157 437 m³**

Le volume mis en distribution pour alimenter les abonnés du Pays Voironnais

Le volume mis en distribution correspond au volume qui va transiter dans les canalisations de distribution gérées par le service, pour alimenter les abonnés du Pays Voironnais. Il prend en compte les volumes d'eau importés des territoires voisins et exclut les volumes d'eau exportés aux territoires voisins.

Secteurs desservis	Collectivité importatrice	Exports 2014	Exports 2015	Exports 2016	Exports 2017	Exports 2018	Exports 2019	Exports 2020	Exports 2021	Exports 2022	Exports 2023	Exports 2024	Exports 2025
Réseau Principal d'Apprieu	CCBE	30 683	76 666	63 119	45 700	38 083	58 528	198 161	208 787	261 110	105 143	62 020	60 293
Bompertuis – Apprieu										6 982	5 536	4 283	4 413
RD 520 route d'Apprieu										139	105	99	61
Rivier d'Apprieu										37 712	30 924	30 334	31 112
Renage (Criel)													24 903
Aire de gens du Voyage de Beaucroissant										1 663	700	68	63
Réseau Principal d'Oyeu										6 119	1 689	835	1 379
Valencogne (Ch de la Vie)	Vals du Dauphiné			801	1 841	1 975	1 861	1 903	2 683	286	314	390	393
Virieu (Ferme de Chubbins)										537	404	416	615
Virieu (route de Virieu)										1 022	875	880	1 109
Commune de St Joseph de Rivière	St Joseph	1 982	11 870	11 692	20 407	18 197	17 750	22 558	1 240	1 505	16 220	10 245	21 462
Total		33 297	88 144	75 064	66 606	59 428	75 295	232 736	213 360	317 675	161 910	108 670	145 803

Le tableau ci-dessus présente le détail des volumes exportés en gros par le service vers les collectivités utilisatrices. Le tableau suivant présente les volumes d'eau importés en gros par le service, détaillés par collectivité productrice.

Secteurs desservis	Collectivité exportatrice	Imports 2014	Imports 2015	Imports 2016	Imports 2017	Imports 2018	Imports 2019	Imports 2020	Imports 2021	Imports 2022	Imports 2023	Imports 2024	Imports 2025
Parc d'Activités Bièvre Dauphine – Rives	CCBE	14 095	14 096	14 097	14 098	14 099	14 100	18 198	36 930	48 167	45 121	43 138	32 274
Plaine de Bièvre – Rives		4 202	4 200	4 882	3 835	3 226	3 018	2 185	916	2 975	2 603	1 360	1 470
Secours St Blaise – Réaumont		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montfollet – Charavines		4 649	4 272	4 098	4 467	5 589	7 990	9 005	8 915	6 418	4 576	4 936	4 592
Criel - Tullins Fures		6 137	13 483	12 472	16 168	5 967	6 716	10 424	13 272	13 735	15 096	11 339	8 041
Le Pin	Vals du Dauphiné			296	576	825	1495	1212	573	485	566	495	498
Arsenal et Guilletière - Chirens	SIEGA	25 996	33 775	27 298	21 911	24 497	26 323	22 146	24 914	29 043	24 311	26 719	35 581
Ture – St Aupre	Miribel les Echelles	8 327	13 598	11 738	8 754	7 347	8 327	13 419	11 337	9 594	16 818	15 613	14 367
Total		63 466	63 424	74 801	68 989	61 530	67 948	76 559	96 857	110 417	100 601	103 680	86 623

Ainsi, en 2025, les volumes échangés avec les territoires voisins s'élèvent à :

145 803 m³ pour les exports

96 823 m³ pour les imports

Ainsi le volume mis en distribution pour les abonnés du service sur les 21 communes en gestion est de :

6 108 457 m³ mis en distribution

Les volumes produits et mis en distribution en 2025...

En 2025, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à **6 205 932 m³**. Cette valeur enregistre une augmentation de 2,3 % par rapport à l'année précédente.

Le volume d'eau importé représente 1,6 % du volume prélevé au niveau des ressources par le service. Cette valeur traduit la quasi-autonomie du Service Cycle de l'Eau pour ses besoins de production.

Par ailleurs, les volumes exportés par le service représentent 2,3 % des volumes produits.

La distribution de l'eau potable : du réservoir au robinet

La connaissance patrimoniale du réseau

Un des enjeux du service consiste à avoir une bonne connaissance de ses réseaux grâce à son Système d'Information Géographique. Cet outil d'aide à la décision reprend les informations patrimoniales des réseaux d'eau et d'assainissement. Il permet une meilleure gestion et efficacité pour les agents de terrain et, est un véritable outil de pilotage administratif (programme de renouvellement, suivi de la qualité, ...).

En janvier 2025, le linéaire du réseau public exploité s'élève à : **843,5 km**.

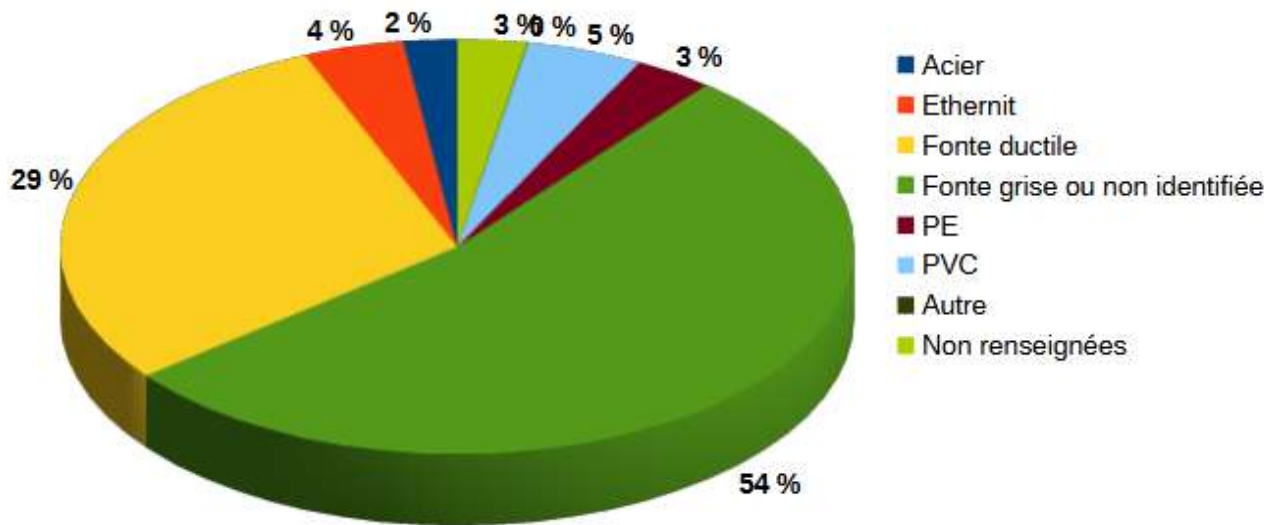
Le linéaire de réseau d'eau potable reste stable, le Pays Voironnais réalisant davantage de renouvellement de réseau que d'extension au niveau de l'eau potable.

Le nombre d'abonnés desservis par kilomètre de réseau est de : **53 abonnés/km**.

En ce qui concerne les matériaux, la fonte demeure de loin le matériau le plus répandu (80 % des canalisations). Le Pays Voironnais a fait le choix de la qualité pour ses réseaux et pose essentiellement de la fonte ductile, cette dernière permet notamment le traçage et la recherche de fuites.

La répartition est traduite également par le graphe ci-dessous.

Matériaux constitutifs du réseau d'eau potable Mars 2026



Les principaux travaux d'investissement portant sur le réseau sont précisés dans la partie 5.

Selon l'arrêté du 2 décembre 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau, des ouvrages et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

Au 31 décembre 2025, cet indice est évalué à : **114 sur 120 - soit 95 %**.



Des équipes techniques mobilisées au service des usagers

Le service effectue des travaux en régie d'entretien, de réparation et de maintenance des réseaux et des équipements qui leur sont associés. Ces travaux de fonctionnement sont réalisés par une équipe de 10 agents. D'autres travaux sont confiés à des prestataires partenaires permettant ainsi une réduction des délais d'intervention pour les abonnés.

En 2025, **57 branchements** d'eau potable ont été réalisés par des entreprises pour le compte du service, contre 54 en 2024.

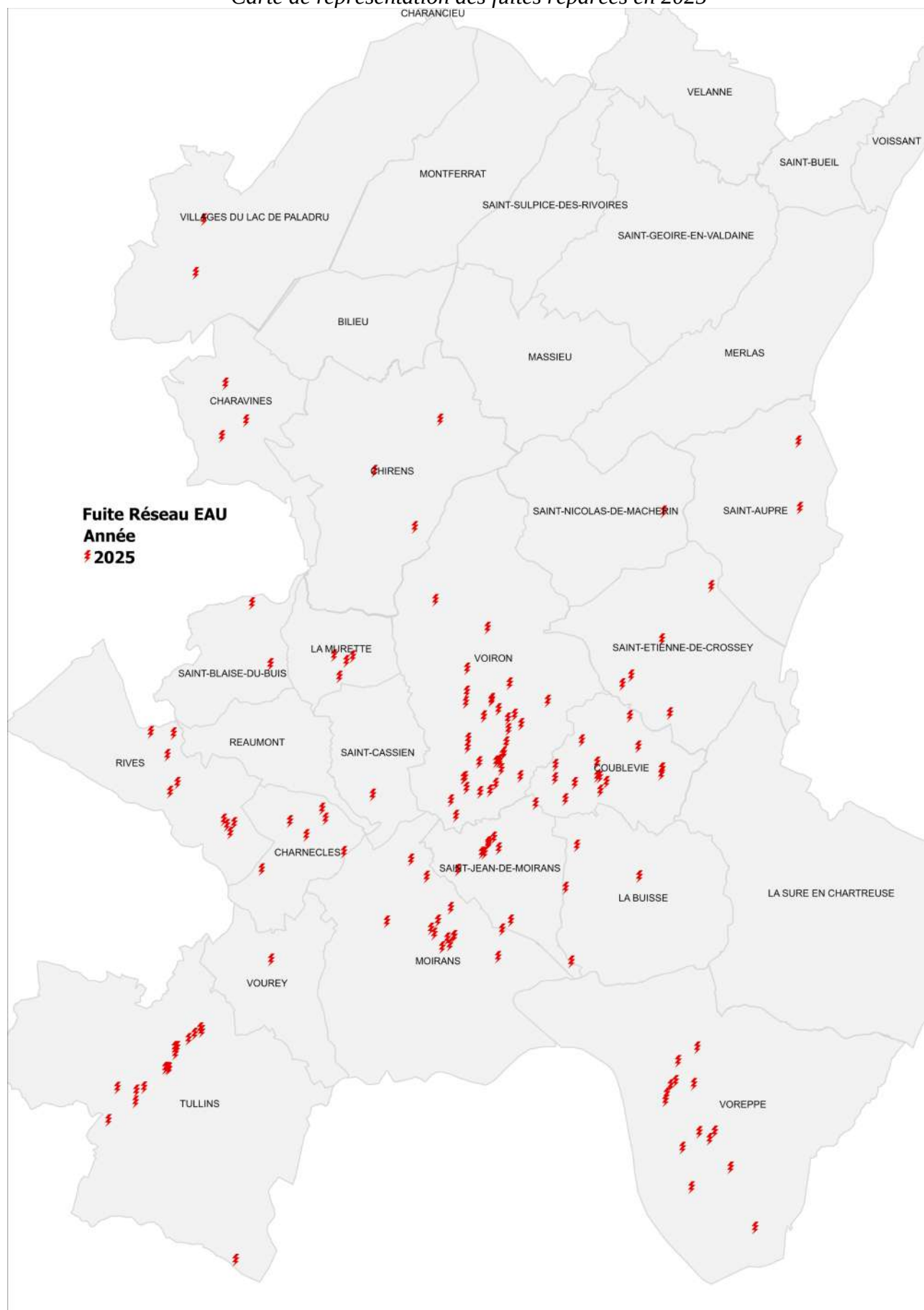


Le service est intervenu **262 fois pour la réparation de fuites** enterrées sur le réseau ou sur des branchements. Le nombre de réparations de fuites est en légère augmentation (15%) par rapport à 2024 (226 fuites).

Fuite sur conduite Fonte DN60 à Coublevie (CAPV)



Carte de représentation des fuites réparées en 2025



Le service a effectué 180 interventions d'entretien et de réparation d'éléments enterrés ou non présents sur le réseau. Afin de limiter l'impact pour les abonnés de l'arrêt de la distribution d'eau, certaines réparations sont réalisées sans couper l'eau.

Installation Té 3 vannes DN125 sur une conduite en fonte à La Murette (CAPV)



Le service procède également au renouvellement des branchements anciens et/ou en plomb. 38 branchements en plomb et 120 branchements anciens ou détériorés ont ainsi été renouvelés en 2025.

Ces renouvellements peuvent s'effectuer par traction d'un câble et du nouveau tuyau dans l'ancien branchement à l'aide d'un treuil. Ils sont refaits en PEHD de dernière génération depuis le robinet de prise en charge sur la conduite jusqu'à l'emplacement du compteur. Lors de ces reprises, le service procède à la mise en conformité des branchements en déplaçant les compteurs en limite de propriété.



Tranchée de reprise d'un branchement d'eau chez un abonné (St-Etienne-de-Crossey)

Au total ce sont près de 450 opérations et interventions sur des réseaux AEP qui ont été réalisées sur l'année 2025, soit une hausse de 12 % par rapport à l'année 2024.

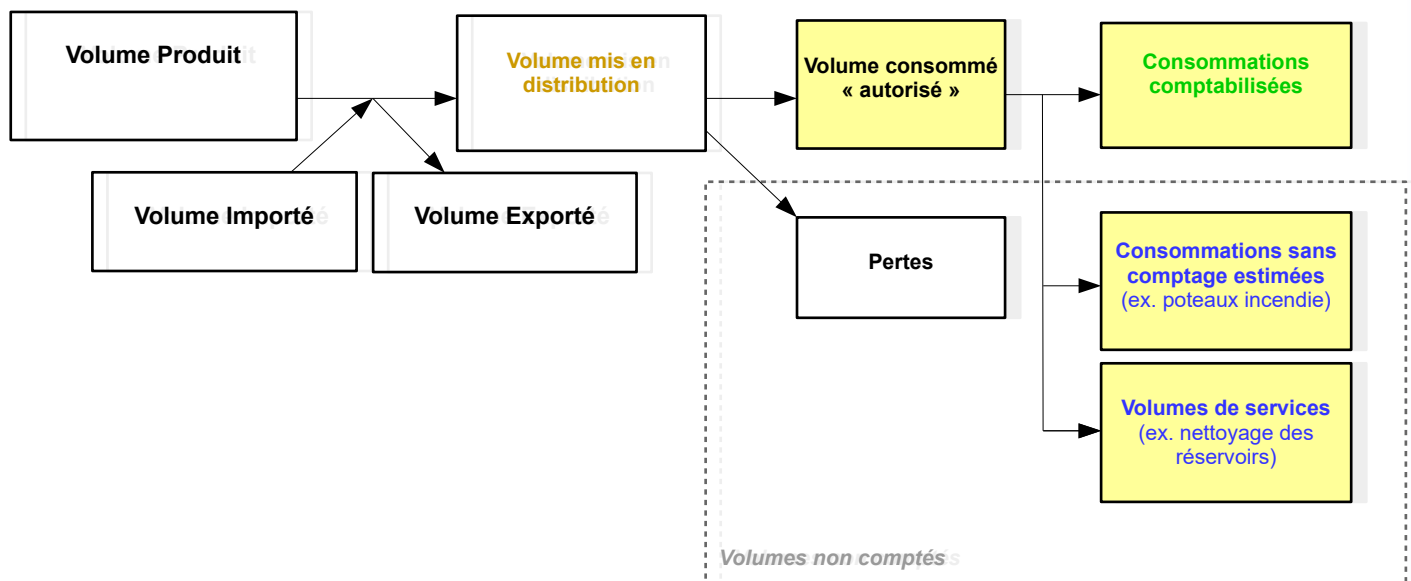
Une astreinte au service de l'abonné

En 2025, afin d'assurer la continuité de service, le système d'astreinte Abonnés 24h/24 et 7j/7, a reçu 707 appels. Les agents du service sont intervenus 175 fois pour des réparations de fuites : sur compteur, sur branchement et sur réseau. Ces interventions ont eu lieu de jour comme de nuit, et comptabilisent un total de 428 heures de travail.



Conséquence d'une casse de canalisation en fonte DN100 pendant les grands-froids de l'hiver 2025 – St Etienne de Crossey

Volumes de service réseau



Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des volumes utilisés pour les besoins de service du réseau en 2025.

Facteur	Nombre	Volume technique (m3)
Test des poteaux incendie	765	5 355
Purges réseaux		600
Lavages des réservoirs		9814
Analyseurs de chlore et turbidimètres		8 500
Mise en service		675
Problème techniques (Passage au trop plein)		11 066
Total		36 010m³

Volumes consommés sans comptage estimés

Facteur	Volume technique (m3)
Incendies / Incidents / Gens du voyage	4 710
Fuites sur réseau privé sans compteur	90 400
Total	95 110 m³

Volumes consommés comptabilisés

Les volumes comptabilisés sont les volumes consommés issus des relèves de compteurs des usagers et ramenés sur 12 mois, ils regroupent les volumes facturés, les volumes dégrévés et les volumes perdus en domaine privé (écarts de volumes entre les compteurs individuels et les compteurs de contrôle).

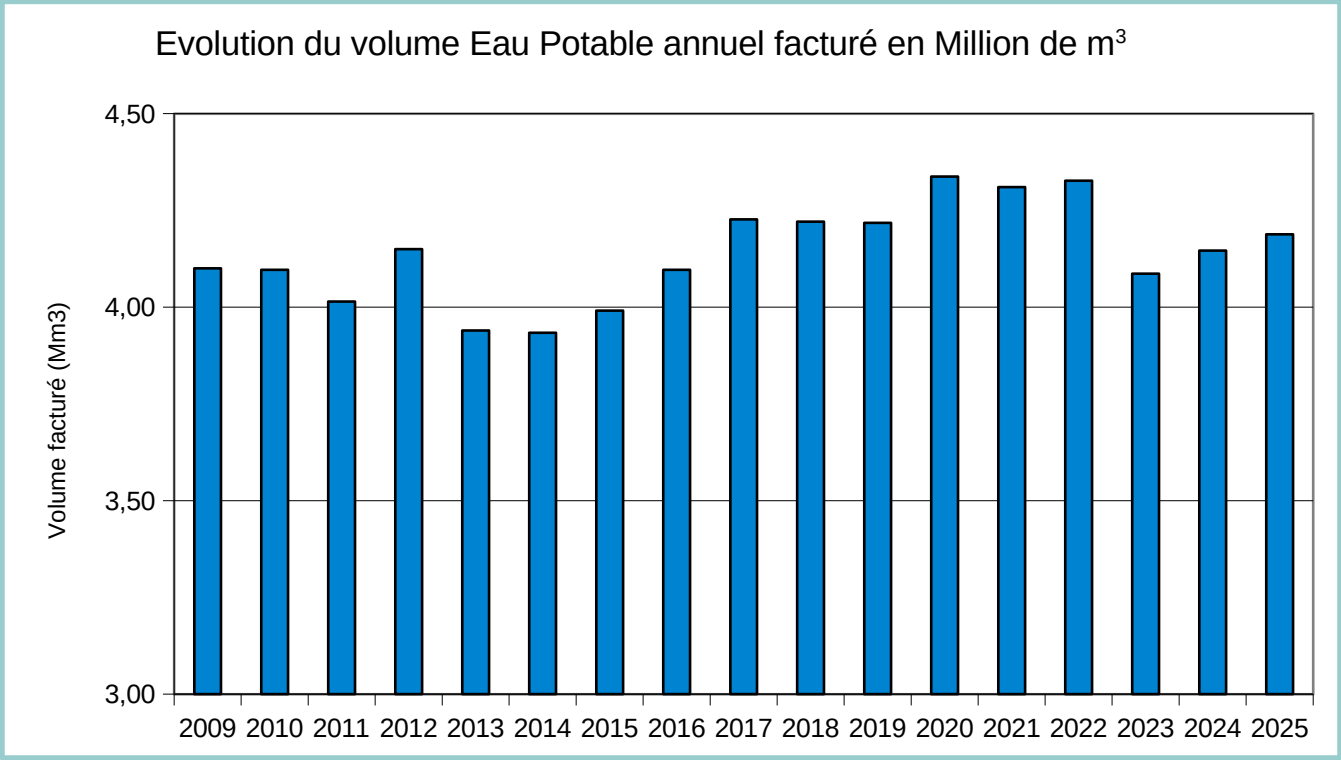
	2024	2025	Evolution %
Volume facturé m ³	4 146 025	4 203 192	+ 1,4 %
Volume dégrévé m ³	262 432	277 098	+ 5,6 %
Volume pertes en privé m ³	107 404	126 317	+ 17,6 %
Bornes vertes m ³	2 544	2 835	+ 11,4 %
Total Volume consommé comptabilisé m ³	4 518 405	4 609 442	+ 2,0 %

En 2025, **403 415 m³** n'ont pas fait l'objet de facturation :

- 277 098 m³ au titre de dégrèvement contre 262 432 m³ l'année précédente.
- 126 317 m³ comme volumes comptabilisés entre les compteurs individuels et les compteurs de contrôle des lotissements. Ils s'élevaient à 107 404 m³ en 2024.

Ces volumes non facturés concernent des fuites en domaine privé, imprévisibles et non détectables (réseaux enterrés).

On note une augmentation des volumes facturés en 2025 par rapport à 2024.

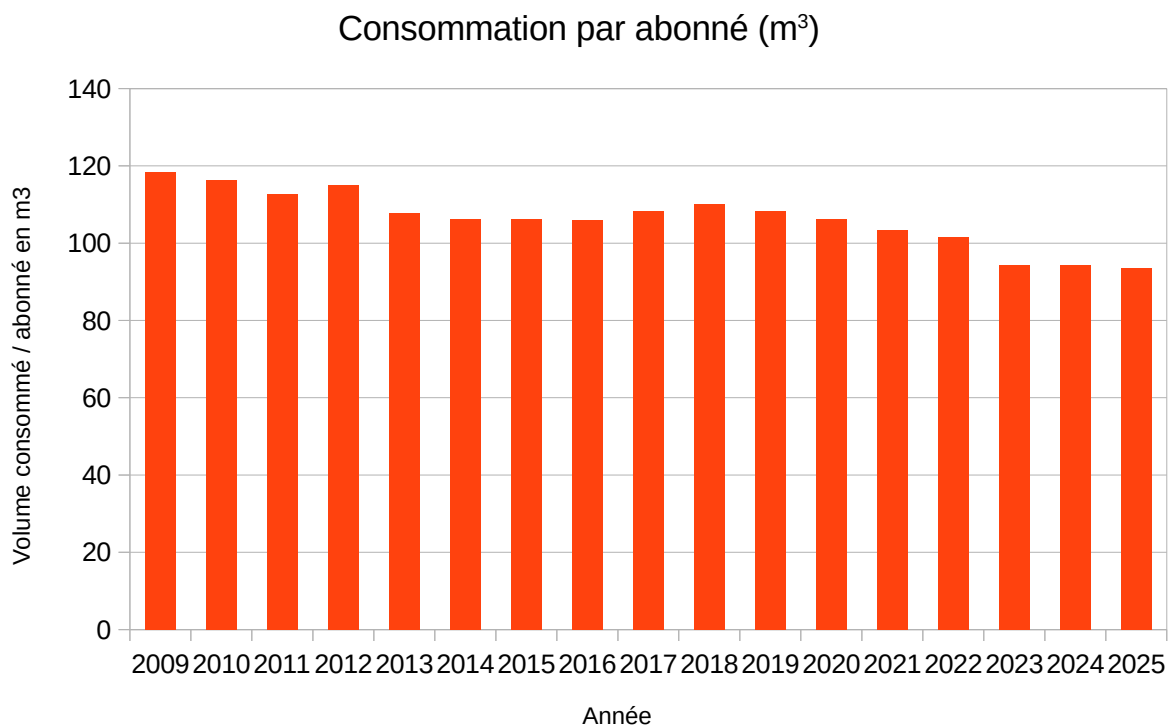


Consommation par abonné

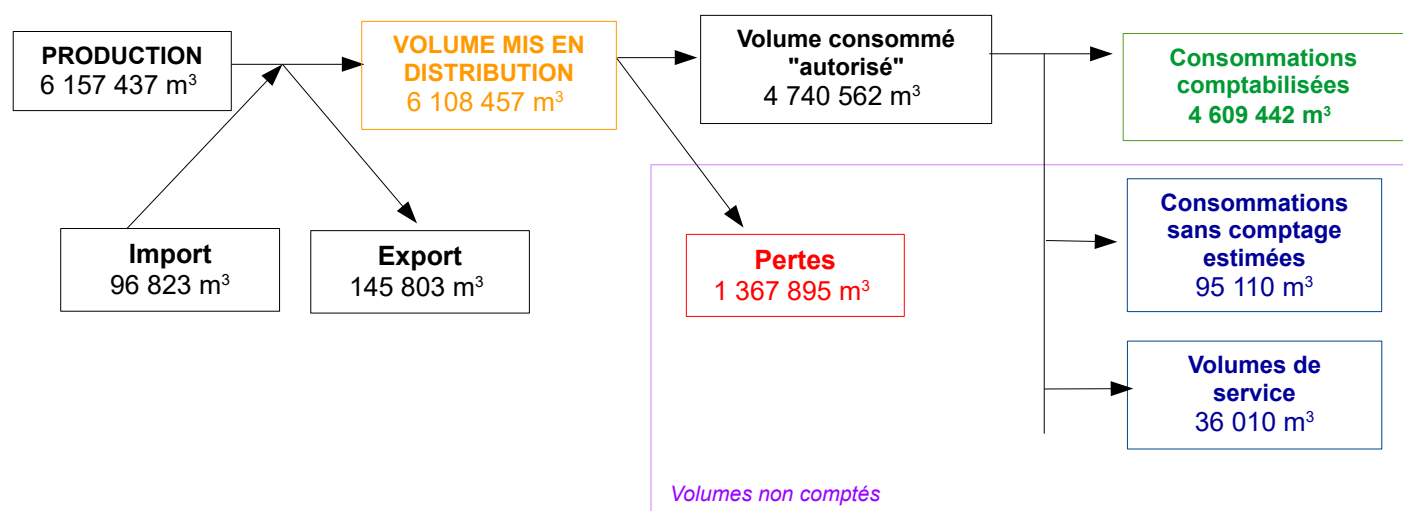
Pour 2025, la consommation moyenne par abonné s'établit à :

94 m³ facturés/abonné/an, une valeur stable depuis 3 ans.

Cette consommation moyenne est calculée à partir du volume facturé.



Rendement et indices de performance du réseau de distribution



Il donne la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommé avec autorisation sur le périmètre du service ou vendu à un territoire voisin. Il reflète la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement brut est défini par le calcul suivant :

$$\text{Rendement net} = \frac{V_{\text{consommé}} + V_{\text{export.}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}}} = 78,1 \%$$

Pour mémoire, le rendement net était de 78 % en 2024 et de 70,6 % en 2019.

► Le rendement seuil

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les services de l'eau à améliorer leur rendement dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil. En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites est exigée : en cas de non présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'Agence de l'Eau est appliquée.

Rendement seuil "Pays Voironnais" = 65 + Indice Linéaire de Consommation (ILC) / 5

$$\text{avec ILC} = \frac{V_{\text{comptabilisé}}}{L_{\text{réseau}} * 365} = 15,87 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{J}$$

Soit un Rendement seuil = 68,2 %

► Indice linéaire des Volumes non comptés (ILVNC)

Il permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Il intègre, outre les pertes de comptage, les volumes autorisés non comptés (notamment pour la défense incendie). Il donne le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est défini par le calcul suivant :

$$\text{ILVNC} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{comptabilisé}}}{L_{\text{réseau}} * 365} = 4,87 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{J}$$

avec $L_{\text{réseau}}$ = Longueur du réseau de desserte

Pour 2025, le calcul conduit à déterminer un indice linéaire des volumes non comptés de **4,87 m³/km/J** pour 4,84 m³/km/J en 2024.

► Indice linéaire de perte (ILP)

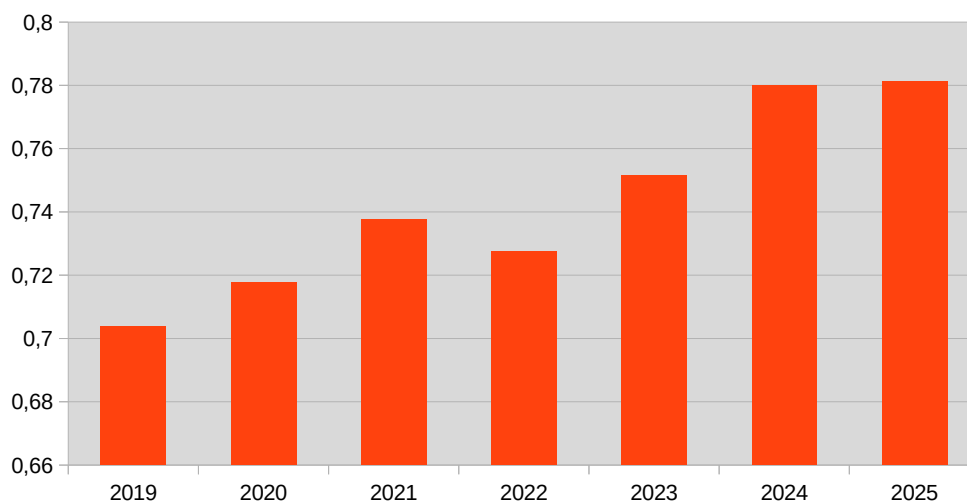
Cet indicateur prend en compte les volumes consommés non comptabilisés, ce qui présente l'avantage de considérer un volume proche des pertes réelles. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, volume résultant de défaut de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites).

$$\text{ILP} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{consommé autorisé}}}{L_{\text{réseau}} * 365} = 4,44 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{J}$$

Pour 2025, le calcul conduit à déterminer un indice linéaire de pertes de **4,44 m³/km/J** pour 4,41 m³/km/J en 2024.

Evolution du rendement depuis 2019 :

Evolution du Rendement %



4) ASSAINISSEMENT INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

Le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif

L'équipe Contrôle Conformité vérifie les installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) et les branchements aux réseaux d'Assainissement Collectif (AC) sur les 31 communes du territoire de la CAPV.

Elle est composée de 6 agents permanents :

- 3 contrôleurs ;
- 2 assistantes administratives ;
- 1 adjoint.

L'année 2025 a été marquée par la nécessité d'adapter l'organisation afin d'assurer la continuité du service, notamment en raison de contraintes internes ayant conduit à une réorganisation des équipes. Toutefois, ce contexte n'a pas permis de maintenir l'activité de contrôle périodique du bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.

Les missions de contrôles répondent à des obligations réglementaires :

- émettre des avis en phase de conception, pour les dossiers concernés par un projet de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif existante ;
- effectuer des contrôles périodiques de bon fonctionnement d'installations d'assainissement non collectif existantes ;
- effectuer des contrôles de bon fonctionnement d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre de transactions immobilières ;
- suivre les chantiers de réalisations d'installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées et effectuer des contrôles de bonne exécution (avis sur la conformité) ;
- effectuer des contrôles de bon raccordement au réseau d'assainissement collectif dans le cadre de travaux neufs (permis de construire, extensions de réseaux, mises en séparatif) ;
- conseiller les professionnels et les usagers.

En plus des contrôles réglementaires, l'équipe de contrôle conformité exerce aussi d'autres missions :

- contrôles de bon raccordement au réseau AC dans le cadre des transactions immobilières, ou des demandes de mise en conformité ;
- liaison avec le département pour les usagers pouvant bénéficier d'une subvention liée à la réhabilitation d'une installation ANC non conforme et présentant un risque pour l'environnement.

	Type de contrôle		Obligation réglementaire
ANC	Bon Fonctionnement Périodique	Identification des points d'eaux avec évacuation Identification des éléments de l'installation Vérification du bon fonctionnement de l'installation	Oui
	Transaction Immobilière	Identification des points d'eaux avec évacuation Identification des éléments de l'installation Vérification du bon fonctionnement de l'installation	Oui
	Conception Réhabilitation	Avis sur le projet	Oui
	Bonne Exécution Réhabilitation	Vérification de la bonne exécution des travaux et de la conformité du projet validé en phase de conception	Oui
	Bonne Exécution Permis Construire	Vérification de la bonne exécution des travaux et de la conformité du projet validé en phase de conception	Oui
AC	Transaction Immobilière	Identification des points d'eaux avec évacuation Vérification de l'écoulement jusqu'à la boîte de branchement Vérification du bon raccordement au réseau	Non
	Permis de Construire		Oui
	Extensions, Mises en séparatif		Oui

1 - Prise en charge des demandes

La principale porte d'entrée des demandes des usagers concernant l'assainissement est la boîte mail générique du service assainissement : contact-assainissement@paysvoironnais.com.

Les demandes des usagers sont prises en charge par l'assistante administrative de l'équipe Contrôle qui va, selon leurs natures :

- les traiter (demandes de rendez-vous, suivi des bons de commande de vidanges, demandes de plans réseau assainissement, informations usagers,...) ;
- les transférer aux autres unités du service.

Des modifications d'organisation ont amené les chargés de clientèle Eau à prendre en charge une partie de ces demandes à transférer ou à traiter.

En 2025, 3 145 demandes (soit 564 de plus qu'en 2024, représentant une augmentation du volume de 22%) ont été reçues et traitées directement ou ont fait l'objet d'un transfert vers les autres unités du service.

	2025	Nombre	Part
Contrôle	Contrôle Assainissement Collectif	856	27 %
	Contrôle Assainissement Non Collectif	812	26 %
	Demandes de plans	214	7 %
	Suivi marché de vidange	623	20 %
Chargés de clientèle	Traités par chargés de clientèle	139	4 %
	Dispatche vers autres unités	501	16 %
	Total	3145	100 %

Egalement, 268 demandes usagers ont été traitées suite à des affaires générées à la suite d'appels auprès de l'accueil du service, soit 37% de plus qu'en 2024 (195 affaires).

2 – Le contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif

L'objectif du contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif est de vérifier que :

- toutes les eaux usées sont bien raccordées au réseau d'assainissement collectif ;
- les anciennes installations (ex : fosse septique) sont bien mises hors service ;
- les eaux pluviales sont bien séparées des eaux usées (en présence d'un réseau d'assainissement séparatif).

Le contrôle de branchement peut-être réalisé :

- dans le cadre d'une transaction immobilière suite à la demande du propriétaire ;
- suite à un nouveau raccordement (permis de construire ou extension de réseau) après information du propriétaire.
- dans le cadre d'une campagne de contrôle sur demande du service.

Une des priorités du service porte sur la réalisation des **contrôles liés à la détection d'eaux claires parasites** dans les réseaux.

En effet, le service s'est engagé depuis plusieurs années dans une campagne visant à réduire les entrées d'eaux claires parasites dans ses réseaux de collecte des eaux usées.

Les eaux claires parasites (eaux pluviales de toitures et/ou de voirie, eaux de source, eaux de remontée de nappe, ...) nuisent au bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement dont certains, une fois saturés se déversent dans le milieu naturel, engendrant une pollution. Elles entraînent également des surcoûts d'exploitation (ex : pompes intempestifs et consommation électrique accrue) et de traitement (augmentation du volume à traiter en station d'épuration).

Les propriétaires sont tenus de séparer, par des réseaux distincts, les eaux usées et eaux pluviales en domaine privé :

- un réseau de collecte des eaux usées brutes uniquement, pour les acheminer jusqu'au réseau d'assainissement public ;
- un réseau de collecte des eaux pluviales de toiture et de ruissellement pour qu'elles soient infiltrées à la parcelle ou dirigées vers le réseau d'eaux pluviales, si ce dernier existe.

En cas de non-conformité détectée, le propriétaire dispose d'un délai d'un an pour mettre en conformité son installation. Passé ce délai, il s'expose à une pénalité financière, qui s'élève à 400% du montant de la redevance d'assainissement collectif.

51 courriers recommandés de notification de non-conformité ont déjà été envoyés.

Une application des pénalités est prévue pour 2026 pour les propriétaires dont le délai de mise en conformité est dépassé.

2.1 – Le contrôle des branchements existants

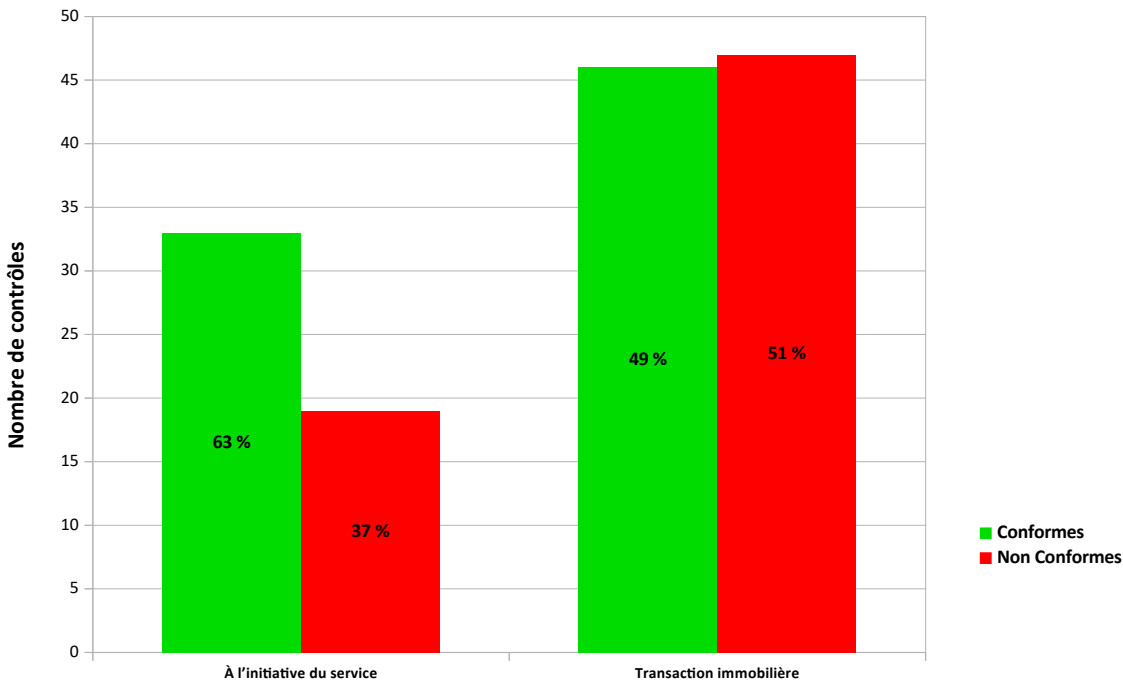
Le contrôle des branchements existants est déclenché :

- à l'initiative du service : dans le cadre de retours d'anomalies de la part d'autres unités du service ou de la détection des eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées ;
- à la demande de propriétaires lors de transactions immobilières.

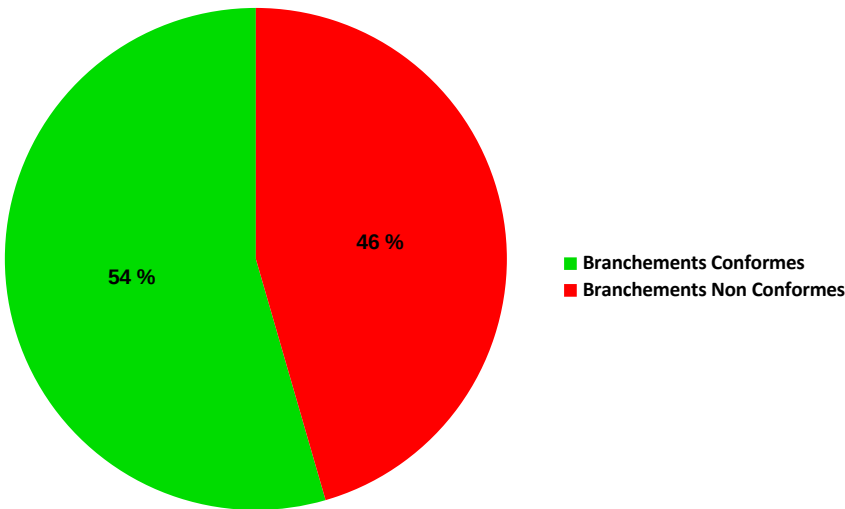
En 2025, 145 contrôles de branchements existants ont été réalisés, soit 24 % de moins qu'en 2024.

	Conformes	Non Conformes	Total 2025
À l'initiative du service	33	19	52
Transaction immobilière	46	47	93
Total selon conformité	79	66	145

Contrôles de conformité des branchements existants au réseau d'assainissement collectif 2025



Répartition de l'état des branchements existants contrôlés en 2025



2.2 – Le contrôle des branchements neufs

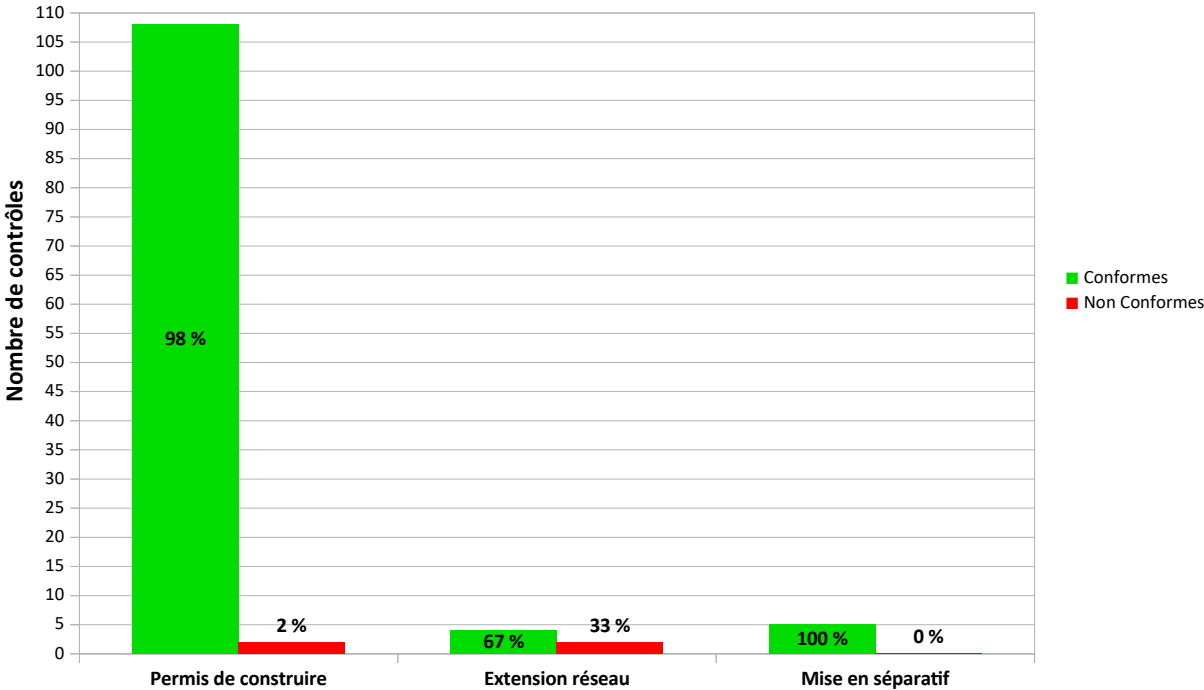
Le contrôle des branchements neufs est déclenché :

- suite aux nouveaux branchements réalisés dans le cadre des permis de construire ;
- suite aux opérations d'extensions des réseaux d'assainissement : les personnes jusqu'alors en ANC deviennent raccordables au réseau public AC. Suite aux travaux de raccordement en domaine privé par le propriétaire, il est nécessaire de contrôler le bon raccordement des eaux usées jusqu'au réseau public.
- suite aux opérations de mise en séparatif des réseaux publics existants : les propriétaires déjà raccordés au réseau public AC doivent alors réaliser des travaux de séparation des eaux usées et des eaux pluviales en domaine privé.

En 2025, 121 contrôles de branchements neufs ont été réalisés contre 188 en 2024, soit une baisse de 36 %.

	Conformes	Non Conformes	Total 2025
Permis de construire	108	2	110
Extension réseau	4	2	6
Mise en séparatif	5	0	5
Total selon conformité	117	4	121

Contrôles de conformité des branchements neufs au réseau d'assainissement collectif 2025

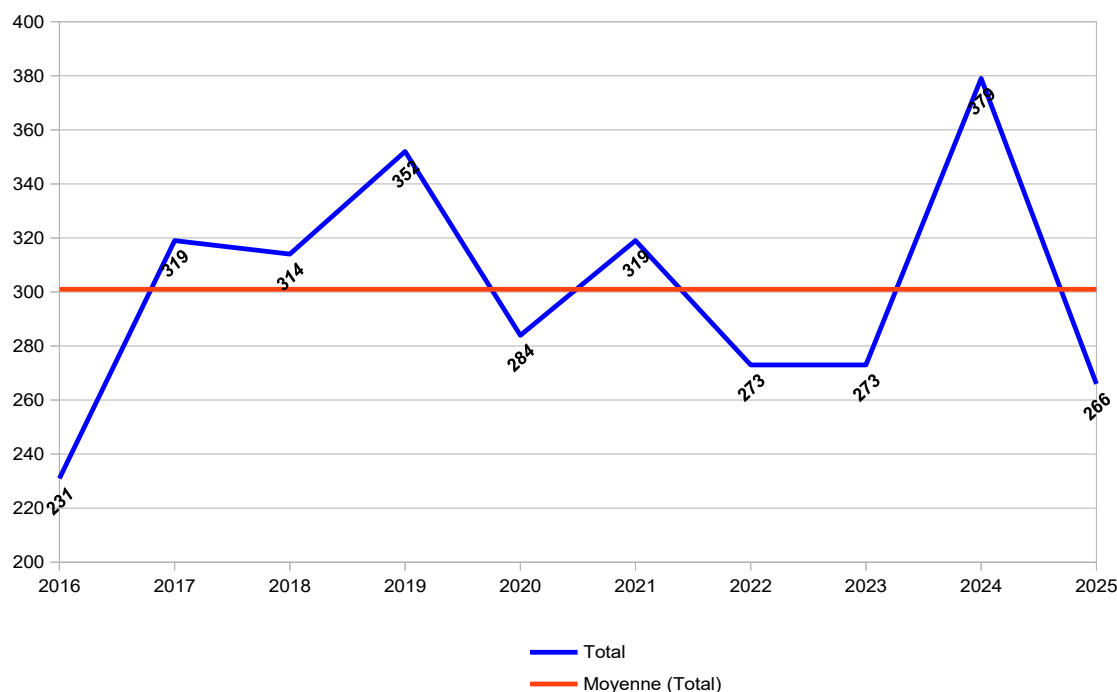


Répartition de l'état des branchements neufs contrôlés en 2025



2.3 Activité contrôle AC depuis 2016

Evolution du nombre total de contrôles réalisés en AC



Augmentation du nombre de contrôles en AC après chaque opération d'extension de réseau d'assainissement collectif afin de vérifier les nouveaux raccordements, suite aux travaux réalisés en domaine privé par les usagers.

Baisse significative du nombre de contrôles sur 2025 due essentiellement à la fin des contrôles de la dernière opération d'extension de réseau et aux effectifs de contrôleurs présents.

2.4 - Situation du parc des branchements à l'assainissement collectif

En 2025, 266 contrôles de branchements en assainissement collectif ont été réalisés, contre 379 en 2024, soit une baisse d'activité de 30 %.

Certains dossiers ont nécessité plusieurs visites d'un ou deux contrôleurs (difficultés d'accès, zone urbaine, distance importante entre le branchement et l'accès au réseau public).

Les contrôles réalisés montrent encore la part importante de non-conformités décelées (46 %) à l'occasion de contrôles de branchements existants, contre seulement 3 % dans le cadre de contrôles de nouveaux branchements (extension de réseaux et permis de construire).

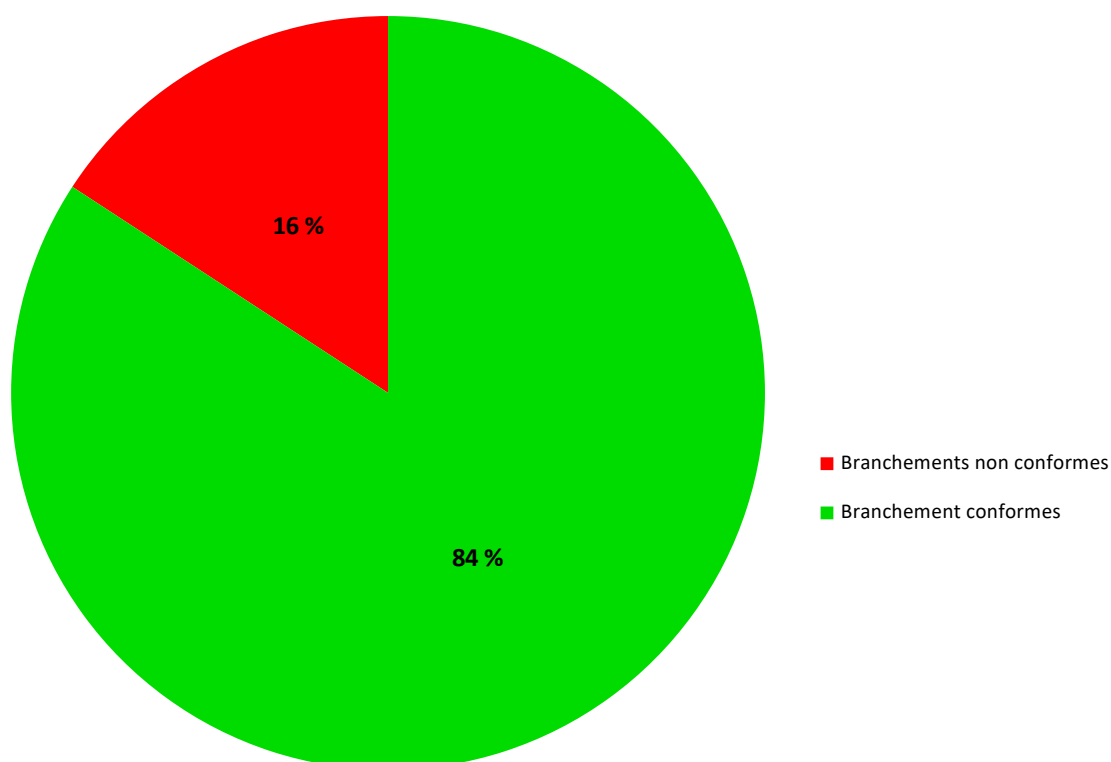
À ce jour, 4 293 branchements sont connus : 3 615 conformes et 678 non conformes (dont 555 avec un délai de mise en conformité qui est expiré).

Les propriétaires disposent d'un délai d'1 an pour mettre en conformité leur branchement sous peine d'application de pénalités financières prévues dans le règlement du service.

Le 19 décembre 2023, le Conseil Communautaire du Pays Voironnais, après délibération, approuve la modification des articles 10 et 52 du règlement du Service Assainissement Collectif concernant les pénalités pour défaut de raccordement ou de non-conformités.

Ainsi, la pénalité applicable, à tout propriétaire n'ayant pas effectué de mise en conformité dans un délai d'1 an après la notification de la non-conformité, passe de 100 % à 400 % du montant de la redevance d'assainissement collectif.

Etat du parc des branchements à l'assainissement collectif au 31/12/2025



3 – Le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Le SPANC contrôle et suit l'ensemble des installations d'assainissement non collectif, sur le territoire du Pays Voironnais.

Le SPANC a pour mission :

- de vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations ANC existantes ;
- d'émettre un avis, en phase de conception, sur les projets de réhabilitations d'installations existantes et non concernés par un dossier d'urbanisme ;
- de suivre les chantiers de réalisation d'installations neuves (nouvelles constructions) et réhabilitées, et de se prononcer sur la conformité à l'issue des travaux.

Important : c'est la cellule urbanisme du service qui est en charge d'émettre les avis en phase de conception pour tous les dossiers concernés par un dossier d'urbanisme.

En 2025, le parc ANC est composé de 7 512 installations existantes et contrôlées au moins une fois.

3.1 – Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations ANC existantes

En 2025, 399 contrôles de bon fonctionnement périodiques ont été réalisés dont 127 dans le cadre d'une transaction immobilière.

La programmation des contrôles périodiques a dû être stoppée en cours d'année au regard des effectifs disponibles, afin de maintenir la réalisation des contrôles pour ventes.

	Nombre
Contrôle de bon fonctionnement périodique	272
Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	127
Total 2025	399

3.2 – La réhabilitation des installation ANC existantes

52 dossiers de réhabilitations d'installations ANC existantes ont été instruits en 2025, soit une augmentaiton de 21% par rapport à 2024.

Cette augmentation se traduit surtout par des dossiers instruits dans le cadre de ventes immobilières dont l'installation est non conforme.

Mais l'instruction des dossiers ne débouche pas forcément sur une réalisation de travaux.

En effet, à l'instar de l'année dernière, les propriétaires ayant la volonté de mettre en conformité leur installation ANC sont confrontés à des difficultés financières au regard des travaux à réaliser.

3.3 – Le contrôle de bonne exécution des installations ANC neuves et réhabilitées

46 installations ANC ont fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution en 2025, soit une baisse de 40% par rapport à 2024 (77 contrôles effectués).

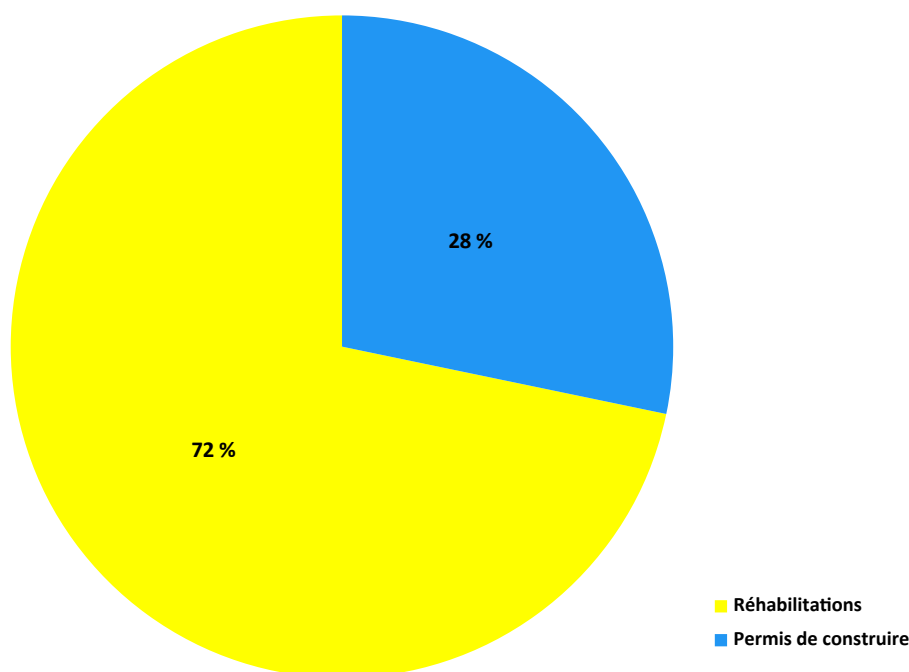
Baisse essentiellement constatée sur les installations neuves, suite à un permis de construire, passant de 40 contrôles en 2024 à **13 sur 2025**.

Pour les réhabilitations de l'existant, le nombre est plutôt stable par rapport à 2024 (37 installations contrôlées).

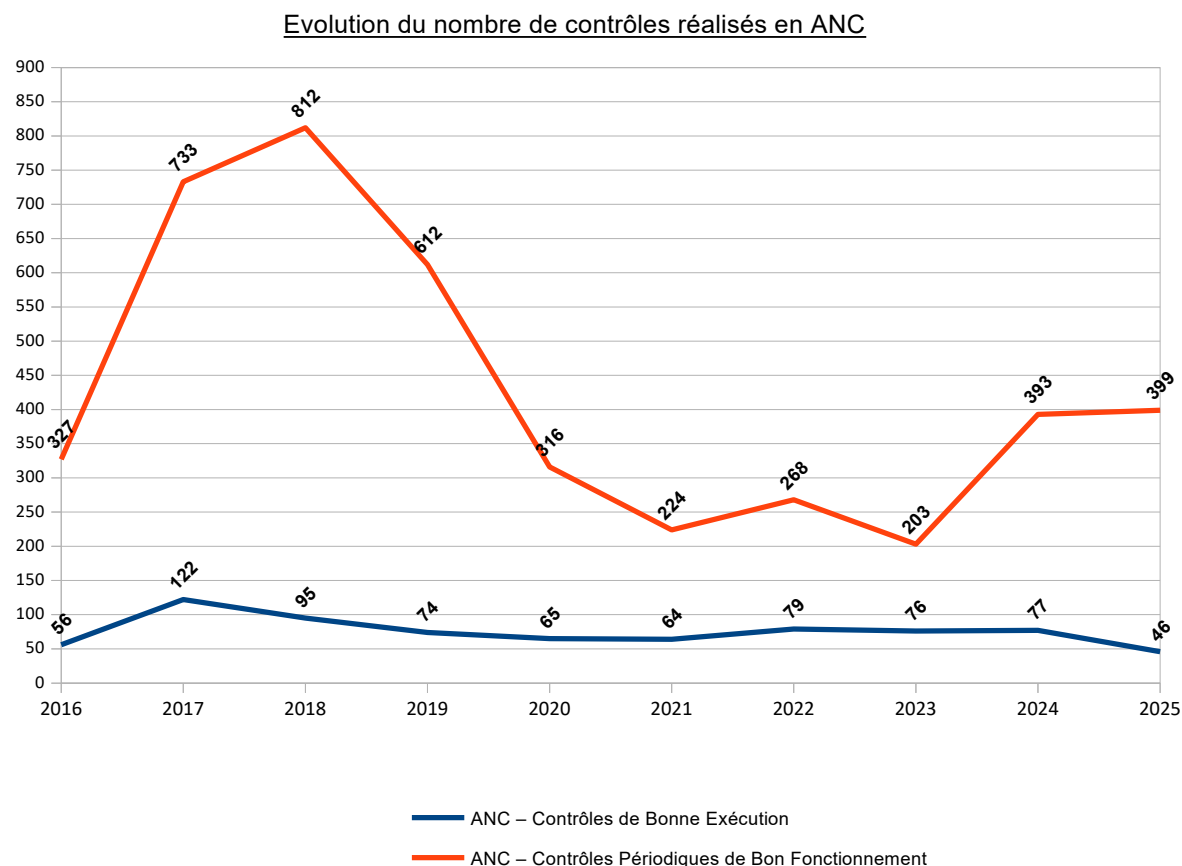
Afin de réaliser les contrôles de bonne exécution et de vérifier les points techniques au moment de la réalisation, 120 visites de terrain ont été nécessaires, soit environ 3 visites par chantier.

Contrôles de Bonne Exécution 2025		
Réhabilitations	Permis de construire	Total
33	13	46

Répartition des contrôles de Bonne Exécution des installations ANC neuves ou réhabilitées



3.4 – Activité Contrôle ANC depuis 2016



Baisse notable du nombre de contrôles de bon fonctionnement périodiques en ANC :

- 2018 et avant : 4 contrôleurs à 100% sur le contrôle de l'ANC,
- depuis 2021 : 3 contrôleurs à 50% sur le contrôle en ANC et 50% en AC.
- avril 2024 – décembre 2025 : un renfort dédié aux contrôles de bon fonctionnement périodique.

3.5 – Situation du Parc ANC

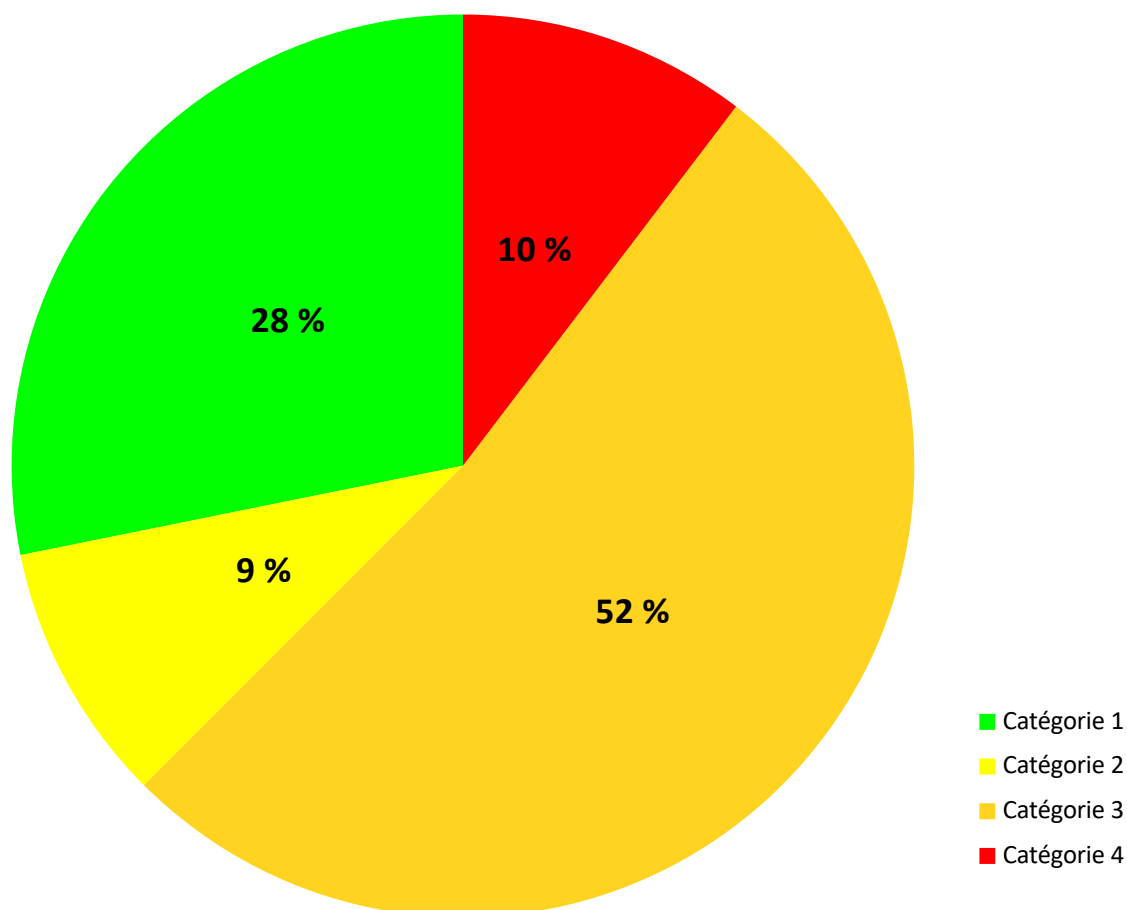
En 2025, 7 512 installations composent le parc ANC.

(Données SIG, installations connues ayant fait l'objet d'au moins 1 contrôle de bon fonctionnement périodique ou 1 contrôle de bonne exécution).

L'état du parc peut être représenté selon la catégorie de classification de la conformité des installations **déjà contrôlées**.

	Nombre d'installations
Catégorie 1 : Installation complète, en bon état de fonctionnement, sans impact sur le milieu et sans risque.	2116
Catégorie 2 : Installation incomplète ou présentant des défauts d'entretien ou d'usure. Ne nécessite pas d'engager de travaux de réhabilitation, seulement de légères modifications. La réalisation de ces modifications est toutefois à effectuer dans un délai d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente..	701
Catégorie 3 : Installation incomplète, non conforme, sans danger pour la santé des personnes et sans risque environnemental avéré. La réhabilitation est conseillée, mais n'est pas soumise à délai. Elle devra toutefois être effectuée dans un délai d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente.	3917
Catégorie 4 : Installation présentant des dysfonctionnements majeurs et/ou un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré. Les propriétaires disposent alors d'un délai de 4 ans pour engager la mise aux normes de leur installation ou d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente.	777

Répartition de la classification des installations du parc ANC

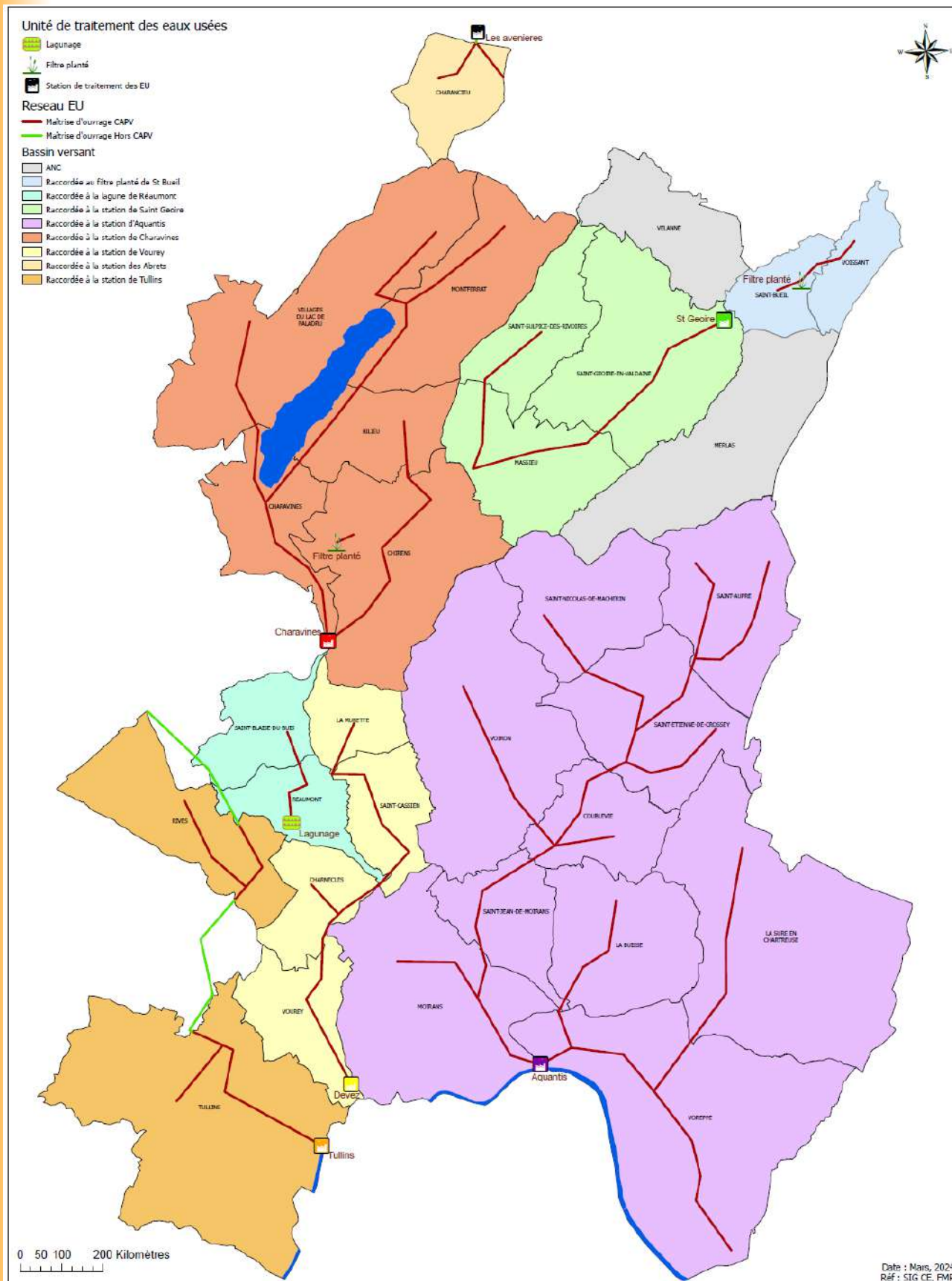


Les installations présentant des dysfonctionnements majeurs et/ou un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré, au nombre de 777, représentent toujours une part de **10% du parc ANC**.

Le 19 décembre 2023, le Conseil Communautaire du Pays Voironnais, après délibération, approuve la modification de l'article 34 du règlement du Service Assainissement Non Collectif concernant les pénalités pour défaut de mise en conformité.

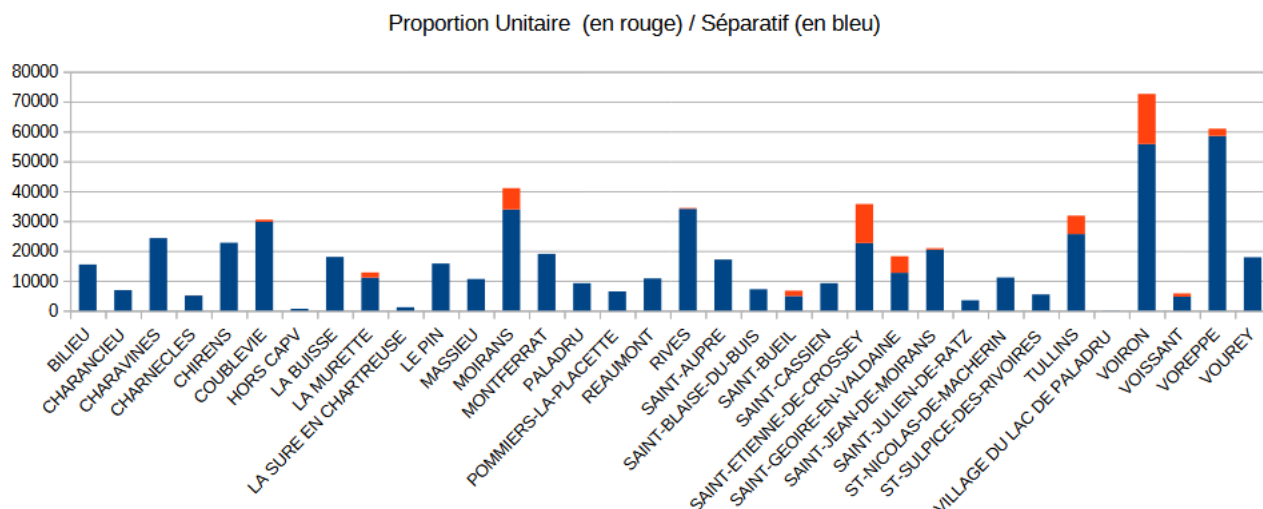
Ainsi la pénalité applicable à tout propriétaire n'ayant pas effectué de mise en conformité passe de 100 % à 400 % du montant de la redevance d'assainissement non collectif.

La collecte des eaux usées



Le service a recensé et cartographié l'ensemble de ses réseaux enterrés.
 Au 31 décembre 2025, le Pays Voironnkmmais gère environ 608 kilomètres de réseaux de collecte.
 Le nombre d'abonnés par kilomètre de réseaux est de : 68 abonnés/km.

En 2025, avec la connaissance actuelle que nous avons de nos réseaux, sa répartition est composée de 91% de réseau séparatif et 9% de réseau unitaire. Il convient de noter que le réseau unitaire est uniquement présent sur certaines communes, avec la répartition suivante :



Les réseaux d'assainissement sont constitués en majorité de PVC (39%) et de Fonte (28%) et en partie de canalisations « anciennes » en Amiante ciment (7%) ou Béton (15%), matériau posé dans les années 60/80 et principalement en centre bourg.

29 % du réseau d'assainissement a été réalisé après 2000. En effet, depuis sa prise de compétence, le service étend ses réseaux, afin de permettre la collecte par le réseau d'assainissement collectif pour une meilleure maîtrise des rejets en milieu naturel.

Comme sur la thématique Eau potable, le Système d'Information Géographique (SIG), outil d'aide à la décision, reprend les informations patrimoniales des réseaux d'assainissement. Il permet une meilleure gestion et efficacité pour les agents de terrain et, est un véritable outil de pilotage administratif.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau, des ouvrages et des branchements,
- et l'existence d'une politique de maintenance et d'entretien des réseaux d'assainissement.

Au 31 décembre 2025, cet indice est évalué à : **114 sur 120**.



Des équipes techniques mobilisées au service des usagers

Le réseau d'assainissement doit faire l'objet d'une surveillance et de soins attentifs afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement. Le service assure l'entretien et le suivi du bon fonctionnement des réseaux sur l'ensemble du territoire du Pays Voironnais, composés de 75 postes de relèvement, 101 déversoirs et trop-plein et 1 bassin d'orage.

L'équipe, composée de 4 agents d'exploitation avec pour support 3 électromécaniciens, effectue les missions de gestion et d'entretien du réseau assainissement comprenant :

- le curage préventif des réseaux,
- les interventions de curage ponctuel,
- la recherche d'eaux parasites,
- l'inspection télévisée des réseaux,
- la surveillance et l'entretien des déversoirs d'orage,
- l'entretien, le nettoyage et la vérification du bon fonctionnement des postes de relèvement,
- la visite préventive des équipements électromécaniques et électriques.

Les agents du service assurent une permanence d'astreinte 24h/24h et veillent au non-rejet des eaux usées vers les milieux naturels.

Contrôle des réseaux par passage caméra



En quête d'amélioration constante des équipements et des ouvrages d'assainissement, nous réalisons des études diagnostiques de réseau. Le but de ces interventions est d'identifier les problèmes d'eaux parasites, de fuites ou autres perturbations du système qui réduisent les performances de traitement d'un dispositif d'assainissement collectif.

Des caméras, hydrocureuse et logiciels informatiques assurent ces opérations de terrain qui participent à l'amélioration des rendements du réseau d'épuration.

Des rapports techniques et des dossiers de synthèse sont élaborés pour permettre le suivi de ces chantiers.

Curage des réseaux et des postes

Un réseau d'assainissement doit périodiquement être curé pour supprimer les obstructions et maintenir constant l'écoulement des effluents, afin d'éviter les mesures correctives comme le débouchage en urgence, mais également les nuisances olfactives et odorantes. Les regards, les déversoirs d'orage, syphons et tout autre ouvrage installés sur le réseau doivent également être entretenus. Le service procède à 2 jours de curage préventif par semaine sur toute l'année hors période du mois d'août et vacances de fêtes de fin d'année pour réaliser le nettoyage des réseaux, ainsi que sur les postes de relevage.

L'hydrocurage consiste à nettoyer les canalisations à l'aide d'eau sous haute pression comprise entre 50 et 300 bars.

Les postes de relevage doivent également faire l'objet d'un entretien rigoureux pour bénéficier d'un bon fonctionnement de pompage, mais également pour préserver la durée de vie des équipements qui subissent la corrosion des effluents acides et des gaz type H_2S dans un milieu confiné.

Le curage en 2025

37 400 mL de réseau
244 curages de stations



Interventions d'exploitations

Le service effectue deux types d'interventions d'exploitation. Celles qui sont liées à des dysfonctionnements sur les postes de refoulement (pompes bouchées, démarrage intempestif, installation disjonctée) et celles qui sont liées à une demande usager (débordements EU sur voie publique, odeurs...).



Travaux de maintenance

Le service effectue des travaux en régie pour entretenir son réseau et réaliser des branchements pour de nouvelles constructions qui sont pour la plus grande partie réalisés par une entreprise mandatée par le service.

31 branchements neufs au réseau d'assainissement collectif ont été réalisés par des entreprises mandatées par le service.

55 interventions ont été réalisées pour des réparations sur réseaux et branchements, et pour des modifications ou créations de caisses de branchement ainsi que pour des mises à la cote ou rescelllements de regard.



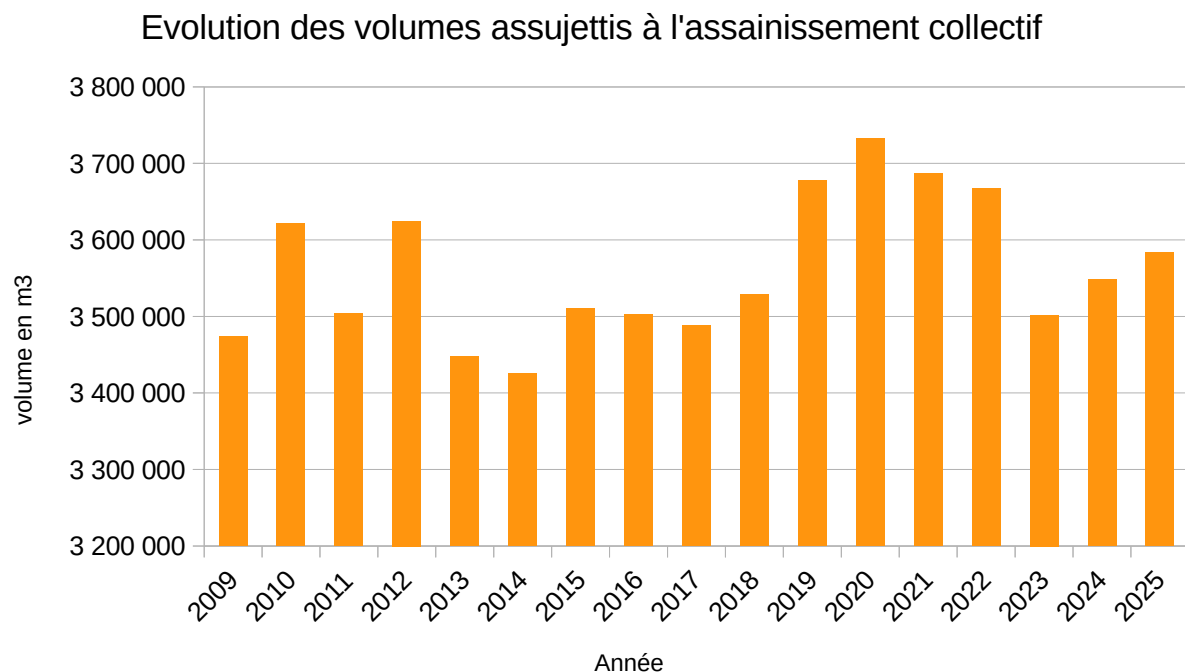
Entretien d'un réseau d'assainissement bouché par des racines



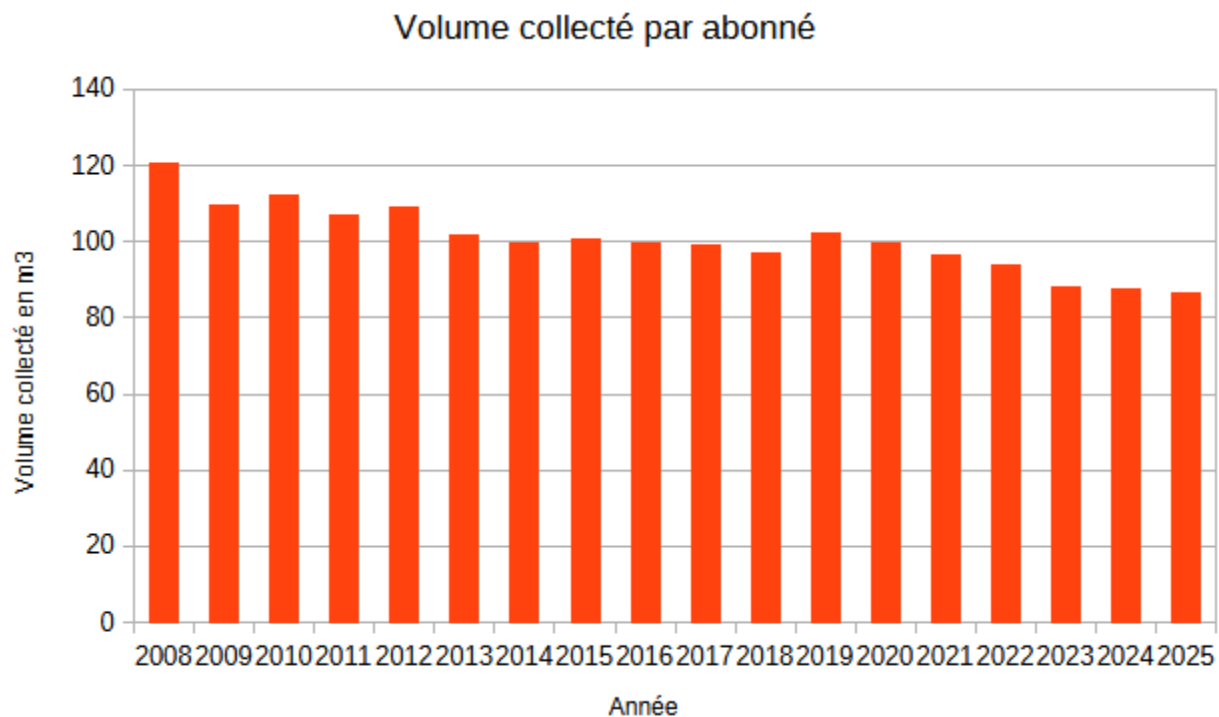
Repérage avant intervention de remise à la cote de tampon de visite

Volumes assujettis à l'assainissement collectif

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif s'élèvent à 3 583 957 m³ en 2025.



Le volume moyen collecté par abonné est de 87 m³/abonné sur 2025.



Les systèmes d'assainissement

Le territoire de la CAPV comporte 8 systèmes d'assainissement

- 5 systèmes supérieurs à 2 000 équivalent habitant
 - SA Voiron (station de traitement Aquantis)
 - SA Tullins – La Fure (station de traitement de Tullins)
 - SA Tour du Lac (station de traitement de Charavines)
 - SA Vourey (station de traitement de Vourey)
 - SA Valdaine (station de traitement de Saint-Geoire-en-Valdaine)
- 2 systèmes inférieurs à 2 000 équivalent habitant
 - SA Réaumont / St Blaise du Buis (Lagune de Réaumont)
 - SA St Bueil / Voissant (Filtre planté de roseaux de Saint-Bueil)

Les systèmes supérieurs à 2 000 équivalents-habitants sont soumis à Autosurveillance dont la synthèse est présentée ci-après, système d'assainissement par système d'assainissement.

Quelques définitions...

Charge hydraulique : volume d'eaux usées auquel il convient d'ajouter un volume d'eaux parasites et d'eaux pluviales, à cause des réseaux unitaires.

Charge de pollution, demande biologique en oxygène en 5 jours DBO_5 : indique la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour réduire la fraction biodégradable en 5 jours d'incubation à 20°C. Elle représente la charge organique reçue par la station.

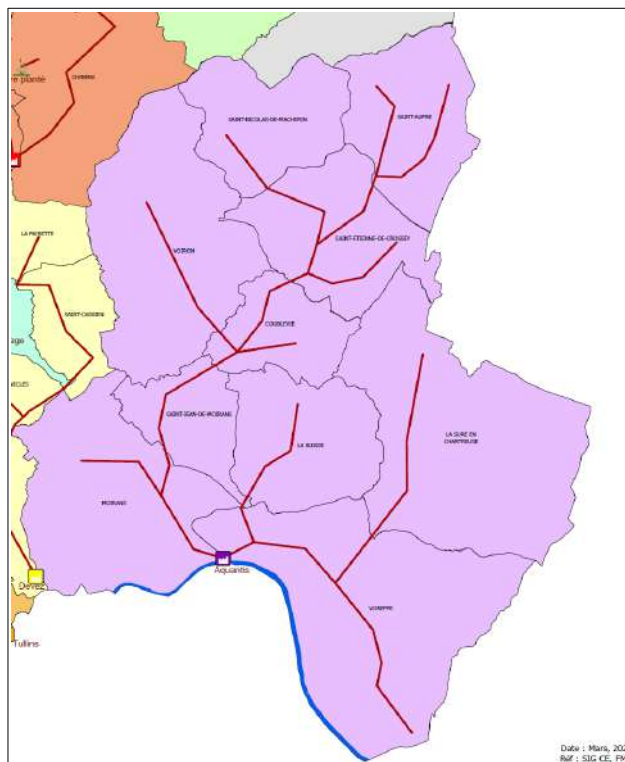
Production de boues : quantité de boues produites par la station.

Autosurveillance du réseau de collecte : récapitulatif des données issues de la surveillance réglementaire des déversements d'effluents au milieu naturel (si le réseau de la station est concerné).

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VOIRON

Après plusieurs années de travaux, la station d'épuration AQUANTIS est à présent capable de traiter la pollution de 95 000 Equivalents Habitants. Elle est équipée d'un méthaniseur permettant de réduire la quantité de boue à traiter et de valoriser la pollution en méthane injecté dans le réseau de gaz GRDF.

Suite à ces travaux, ce système d'assainissement est soumis à un nouvel arrêté préfectoral d'exploitation.

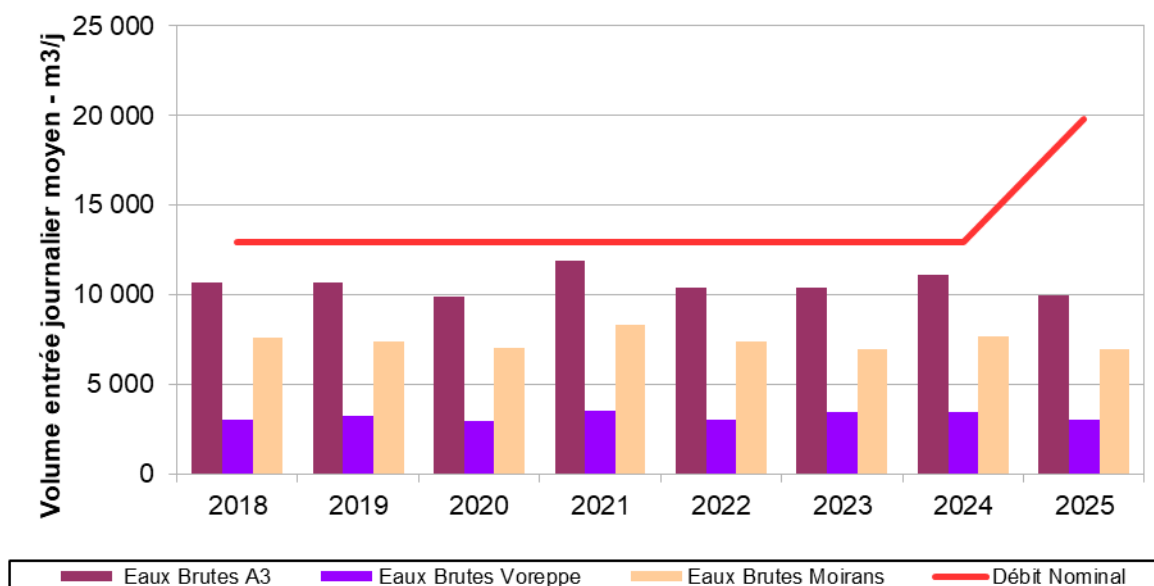


La charge Hydraulique

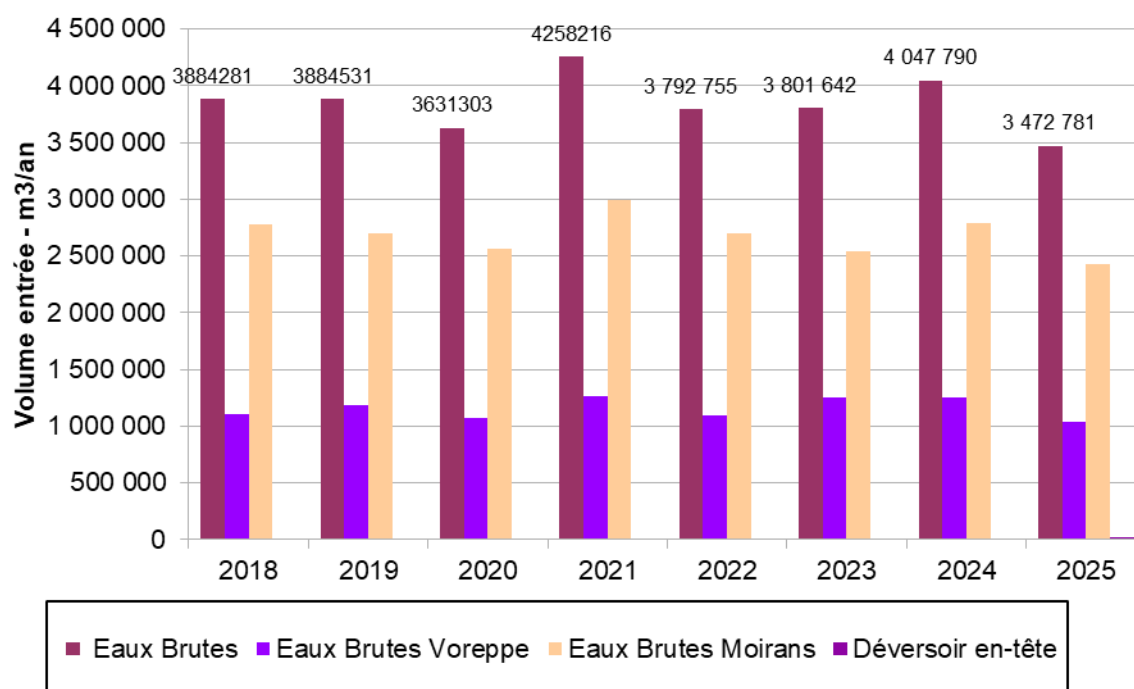
Les informations caractéristiques sur les volumes arrivés à Aquantis en 2025 sont les suivantes :

- Le volume moyen journalier entrant atteint **9 951 m³/j, soit 50 % du débit nominal**. Ce volume est stable par rapport aux précédentes années.
- Le débit nominal de la station n'a été dépassé que **8 jours, soit 2 % de l'année**.

Evolution volumes moyens journaliers entrée station d'épuration



Suivi pluriannuel volumes entrée station d'épuration

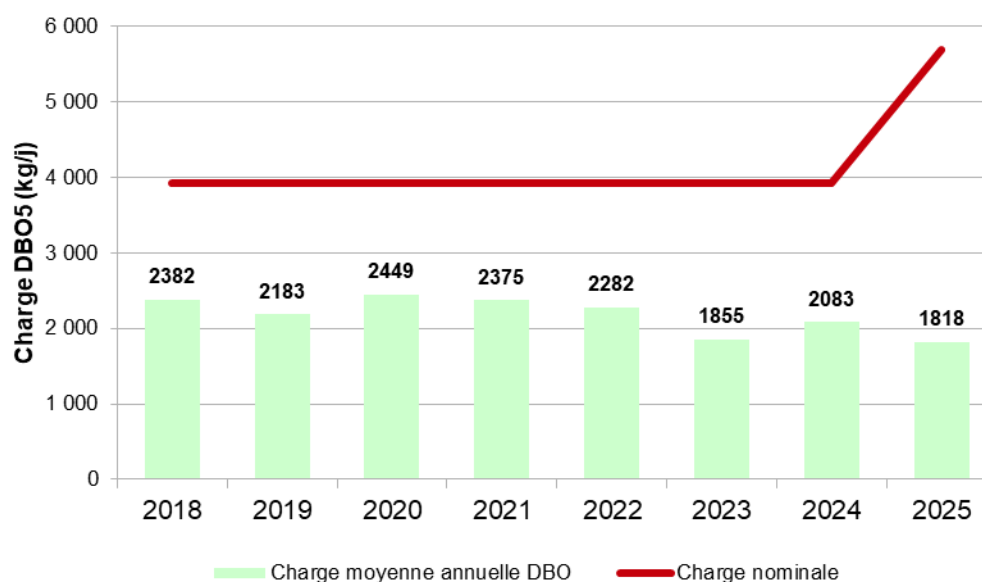


La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2025 est de **1 818 kg/j** correspondant à **32 % de la charge nominale**. Cette charge est **en baisse** par rapport à 2024 mais stable par rapport à 2023.

Pour le paramètre DBO₅, aucun dépassement de la nouvelle charge nominale n'a été enregistré en 2025.

Charge moyenne DBO₅ entrée station d'épuration



Les performances épuratoires

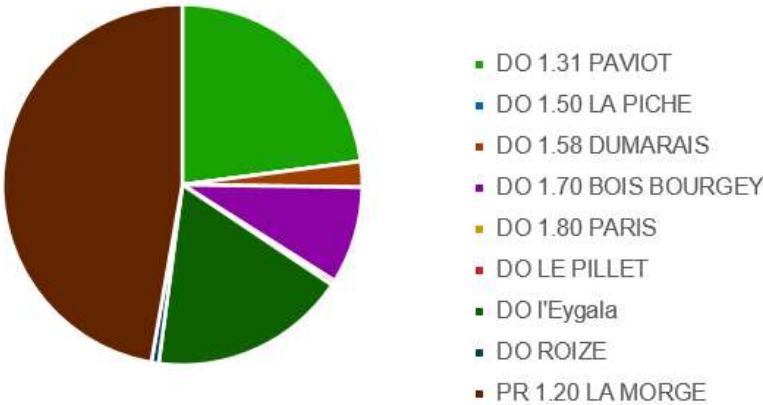
En 2025, les travaux ont généré des phases d'arrêt et des périodes de réglages pour les nouveaux équipements. Le pilotage du traitement de l'azote (NTK) basé sur une nouvelle technologie (AMMONAIR) a nécessité une organisation spécifique et un temps d'adaptation. Dans ce contexte, nous dénombrons 7 rejets non conformes pour le paramètre NTK et 1 rejet non conforme pour le paramètre Matière En Suspension. Cela représente 2,4 % de rejet non conforme sur l'année.

	Concentrations des rejets A2 + A4 + A5				Rendements d'élimination système			
	DBO5 A2 + A4 + A5 (mg/L)	DCO A2 + A4 + A5 (mg/L)	MES A2 + A4 + A5 (mg/L)	NTK A2 + A4 + A5 (mgN/L)	DBO5 (%)	DCO (%)	MES (%)	NTK (%)
Moyenne	4	28	7	8,5	97	94	96	85
Min	1	5	1	2,5	53	49	51	48
Max	33	108	47	28	100	99	100	97
Nb valeurs	104	104	104	23	104	104	104	23

Surveillance du Réseau de Collecte

Le fonctionnement du réseau de collecte est surveillé en continu dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire et du diagnostic permanent des réseaux en fonction de la charge transitant sous chaque point de déversement. Le graphique suivant représente la proportion des déversements site par site alors que le tableau représente les volumes mensuels déversés.

Déversoir d'Orage A1	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	2025	Proportion
DO 1.31 PAVIOT	2 900	138	739	1 456	290	331	1 066	123	2 312	1 108	2 404	-	12 867	23%
DO 1.50 LA PICHE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
DO 1.58 DUMARAIS	251	4	39	-	-	-	293	-	474	52	173	-	1 286	2%
DO 1.70 BOIS BOURGEY	1 550	36	129	897	69	67	329	5	481	201	1 137	-	4 899	9%
DO 1.80 PARIS	0	-	-	-	-	-	46	-	8	3	175	-	232	0%
DO LE PILLET	-	-	-	-	-	-	7	-	1	-	-	-	8	0%
DO l'Eygala	1 652	-	88	3 059	54	144	1 458	-	1 067	394	2 030	-	9 947	18%
DO ROIZE	-	-	-	-	-	-	375	-	-	-	-	-	375	1%
PR 1.20 LA MORGE	5 570	403	616	5 100	834	358	899	146	1 730	1 428	9 221	199	26 505	47%
Total	11 923	581	1 612	10 512	1 247	901	4 473	274	6 073	3 185	15 140	199	56 119	



En 2025, la charge hydraulique déversée représente **1,6 %** du flux total arrivant sur la station AQUANTIS.

Parmi les 9 sites, le déversoir d'orage La Morge représente à lui seul 47% du volume total déversé en 2025. A noter que le déversoir d'orage du PR La Coste est à présent suivi comme déversoir en tête de la station d'épuration AQUANTIS ; il ne fait plus parti du suivi réseau de collecte.

La station d'Aquantis, en 2025...

Les travaux ont généré des arrêts d'usine et des périodes de réglage en 2025. La nouvelle station d'épuration AQUANTIS est à présent opérationnelle et répond aux exigences de qualité de rejet.

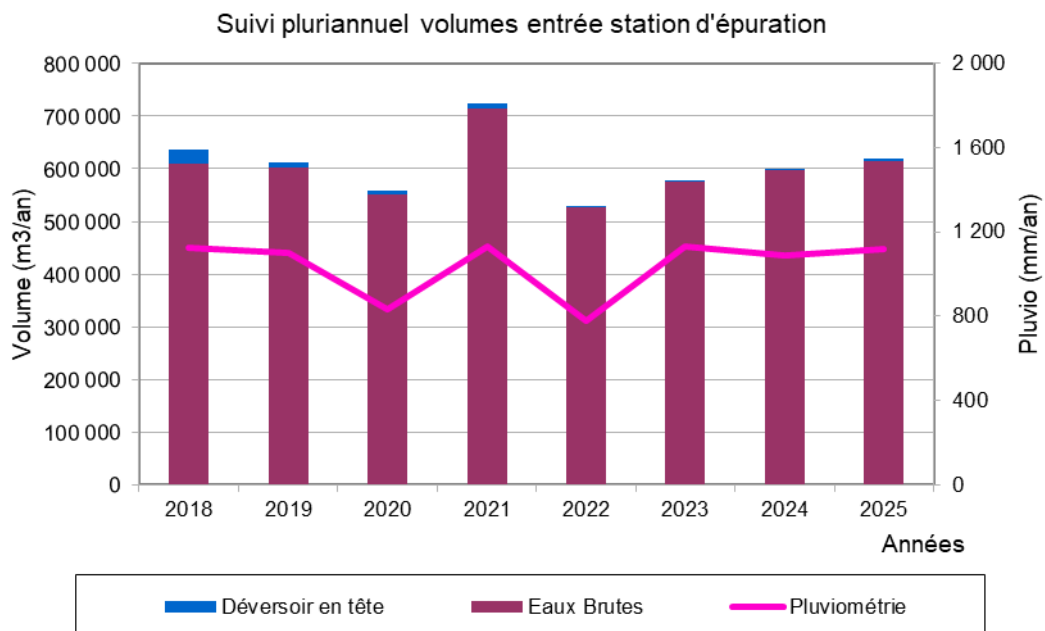
Le méthaniseur permet de réduire les quantités de boues à traiter et de les valoriser en énergie sur site. Il accueillera progressivement les boues de toutes les stations d'épuration du Pays Voironnais dès 2026.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU TOUR DU LAC



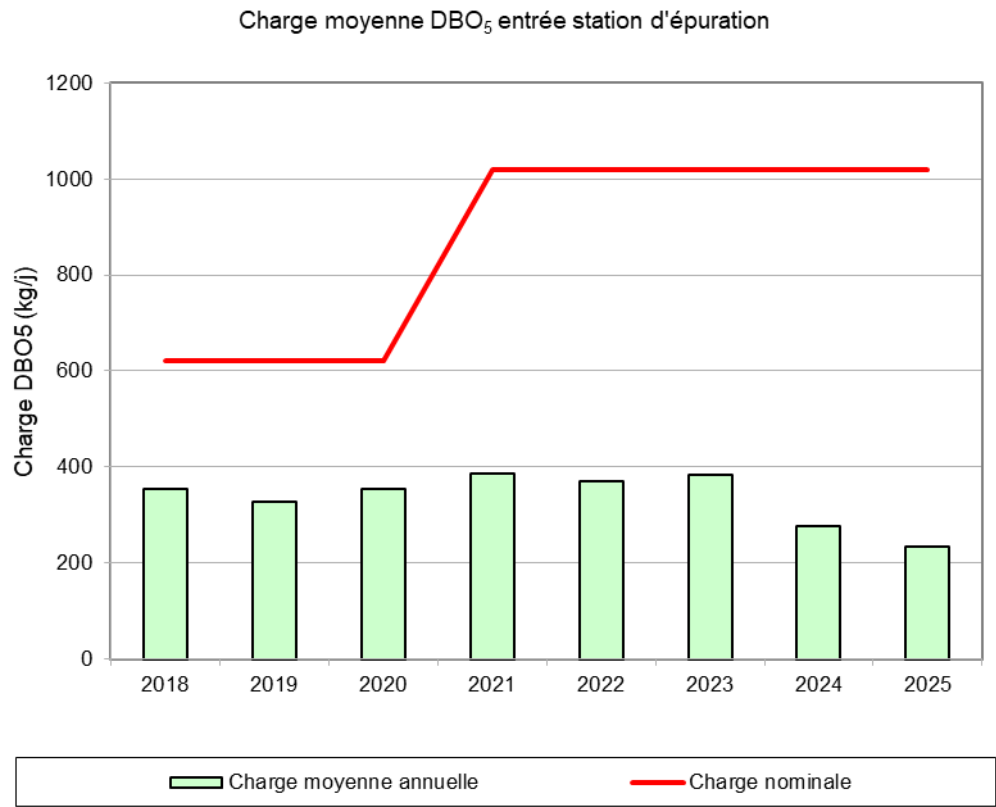
La Charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de **1 700 m³/j**. Cela représente **47 %** de la charge hydraulique nominale de la station.



La Charge Polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2025 est de **234 kg/j** correspondant à **23 % de la charge nominale**.
Pour la 2^{ème} année consécutive, charge en baisse par rapport aux années précédentes.
Le graphique ci-dessous présente la charge organique en Entrée du Système de Traitement.



Les performances épuratoires

Au regard des évènements générant des déclassements (surcharge hydraulique, température de traitement de l'azote), aucun résultat est non conforme pour l'année 2025.

	Concentrations des rejets A2 + A4 + A5							Rendements d'élimination du système A4/A2 vs A3/A2						
	DBO5 A2 + A4 + A5 (mg/L)	DCO A2 + A4 + A5 (mg/L)	MES A2 + A4 + A5 (mg/L)	NTK A2 + A4 + A5 (mgN/L)	NGL A2 + A4 + A5 (mgN/L)	P total A2 + A4 + A5 (mg/L)	NH4+ A2 + A4 + A5 (mgN/L)	DBO5 (%)	DCO (%)	MES (%)	NTK (%)	NGL (%)	P total (%)	NH4+ (%)
Moyenne	3	21	7	8	9	1,92	7	97	96	97	83	82	69	80
Min	0,6	5,0	1,7	2,5	3,0	0,3	0,5	86	87	90	52	52		34
Max	14,0	77,0	55,0	34,0	34,5	6,4	31,0	100	98	99	98	97	92	99
Nb valeurs	25	25	25	12	12	12	12	25	25	25	12	12	12	12

Surveillance du Réseau de Collecte

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de déversements et les volumes déversés sur le système d'assainissement.

2025	Nb Dévers.	Volume [m3]	Proportion
TP PR ARSENAL	2	67	0%
PR CHIRENS	1	13	0%
TP PR FEYDELIERE	29	10 730	56%
TP PR VERONNIERE	38	8 447	44%
PR VALENCOGNE	1		

Le réseau est jugé **non conforme ERU** par nos services à cause des fréquences de déversement des Déversoirs d'Orage. L'avis officiel de la DDT, pour 2025, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

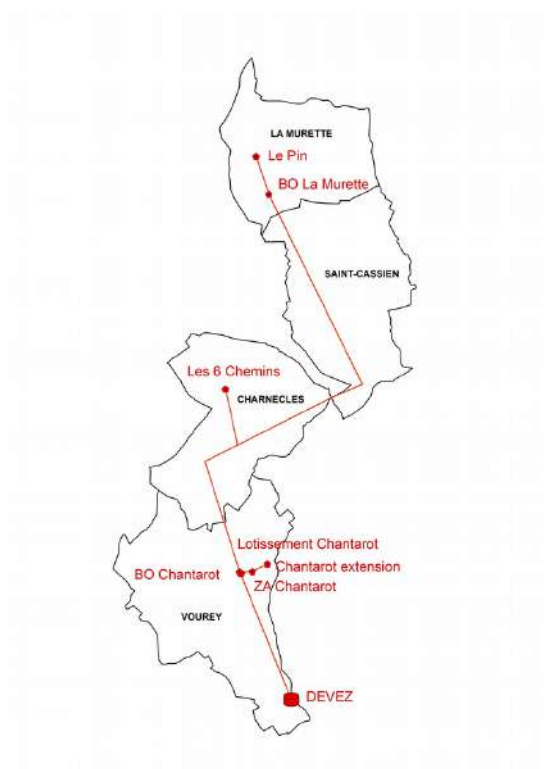
La station du Tour du Lac de Paladru, en 2025...

Dimensionnée pour traiter 17 000 Equivalents Habitants, la station d'épuration n'a pas répondu aux exigences en 2025. En effet, le traitement biologique de la pollution azotée était insuffisant en période hivernale. Lors des événements pluvieux, le bassin d'orage réduit de façon significative les déversements en tête de station.

Les investigations sont toujours en cours notamment sur les communes des Villages-du-Lac-de-Paladru et de Montferrat pour réduire les eaux claires parasites et les fréquences de déversement au niveau du réseau de collecte.

En 2026, les boues produites seront progressivement traitées en interne par digestion sur la nouvelle installation de méthanisation des boues d'épuration située sur le site d'AQUANTIS.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VOUREY

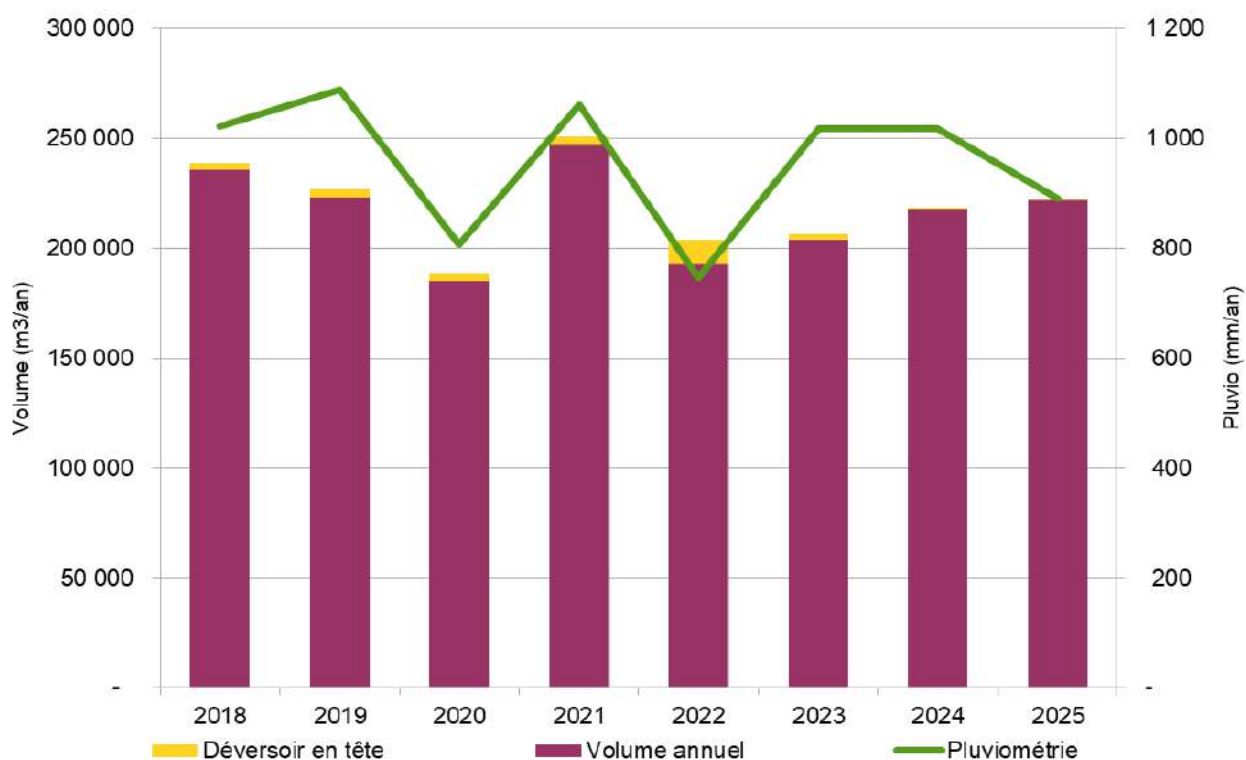


La Charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de **609 m³/j**. Cela représente **65 %** de la charge hydraulique nominale de la station, stable par rapport à 2024.

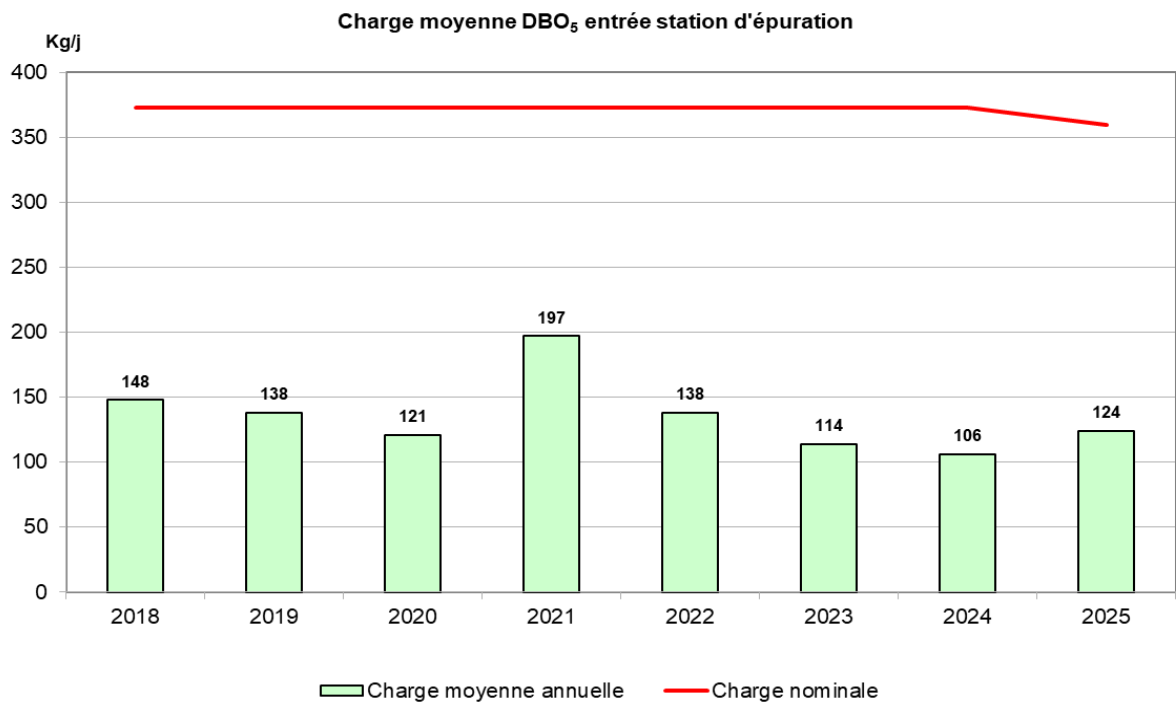
Le graphique ci-après présente les volumes annuels Entrée Station (violet), les volumes annuels déversés en tête de station (jaune).

Suivi pluriannuel volumes entrée station d'épuration



La Charge Polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2025 est de **124 kg/j** correspondant à **34% de la nouvelle charge nominale**.
Pour le paramètre DBO₅, aucun dépassement de la charge nominale n'a été enregistré en 2025.



Les performances épuratoires

Le tableau ci-dessous, présente quelques éléments sur les charges rejetées, paramètre par paramètre. Excepté le paramètre NTK du mois de décembre, tous les résultats d'analyse sont conformes pour chaque paramètre de pollution en 2025.

	Concentrations des rejets						Rendements d'élimination du système					
	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	P total	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	P total
	A2 + A4 + A5 (mg/L)	A2 + A4 + A5 (mg/L)	A2 + A4 + A5 (mg/L)	A2 + A4 + A5 (mgN/L)	A2 + A4 + A5 (mgN/L)	A2 + A4 + A5 (mg/L)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Moyenne	2,8	20,4	4,3	5,6	14,6	4,9	99	97	99	95	84	50
Min	1,0	5,0	1,4	2,5	2,6	1,8	98	96	98	71	62	
Max	5,1	35,0	7,5	37,0	37,1	9,4	100	99	100	98	98	84
Nb valeurs	12	12	12	11	11	11	12	12	12	11	11	11

Surveillance du Réseau de Collecte

L'arrêté d'autorisation de rejet a été renouvelé en début d'année et intègre à présent des points réglementaires de surveillance des réseaux. A ce jour, un seul point est concerné ; aucun déversement en 2025.

Le réseau est jugé **conforme ERU** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2025, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

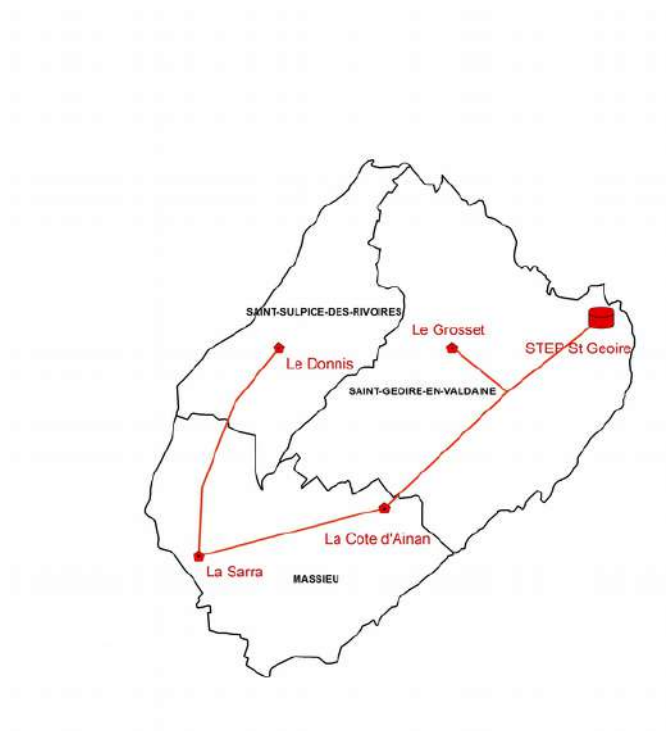
La station des Devez, en 2025...

Nous constatons une baisse régulière de la charge entrante en tête de station depuis 4 ans associée à une légère augmentation du volume d'effluents depuis 3 ans. Le volume augmente encore cette année, mais la charge se situe proche de la moyenne sur les 8 dernières années. Les volumes déversés en tête sont stables et faibles sur les 2 dernières années.

L'arrêté d'autorisation de rejet n° 982239 en date du 07/04/98 a été renouvelé en date du 30/01/2025.

En 2026, les boues produites seront progressivement traitées en interne par digestion sur la nouvelle installation de méthanisation des boues d'épuration située sur le site d'AQUANTIS

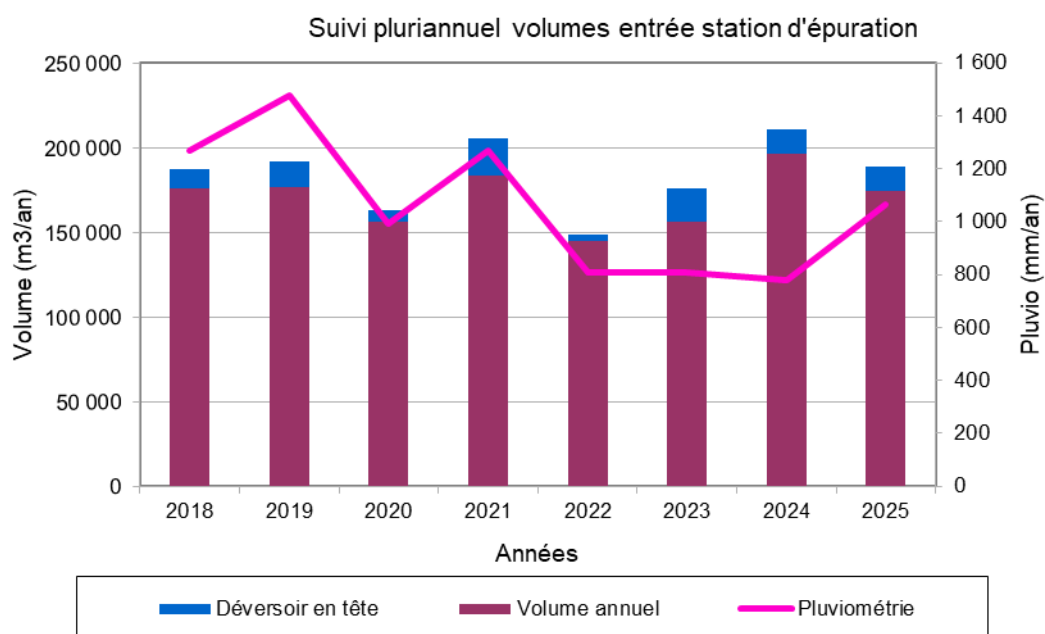
LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT GEOIRE EN VALDAINE



La charge Hydraulique

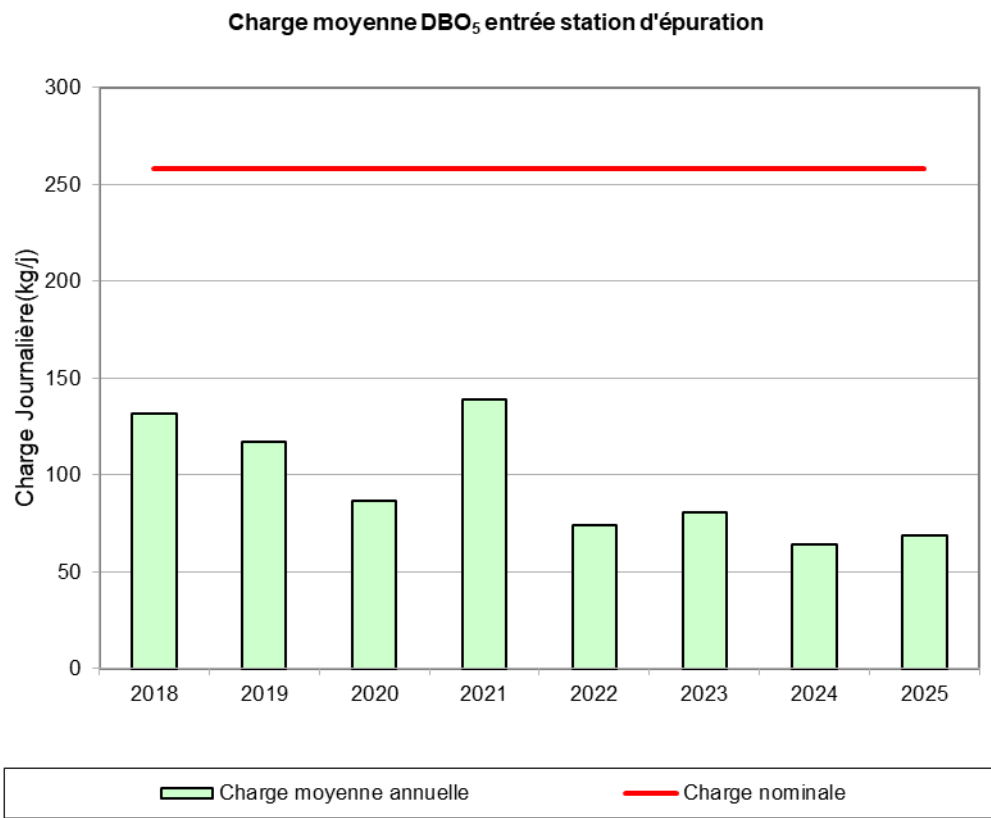
Le volume moyen reçu sur la station est de **477 m³/j**. Cela représente **44 %** de la charge hydraulique nominale de la station, stable par rapport à 2024.

Le volume déversé sur le point A2 représente 7,6 % du volume produit par le SA. Part stable par rapport à 2024 associée à une augmentation de la pluviométrie annuelle.



La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2025 est de **69 kg/j correspondant à 27 % de la charge nominale**.
Pour le paramètre DBO₅, aucun dépassement de la charge nominale n'a été enregistré.



Les performances épuratoires

La station fonctionne correctement et présente des performances conformes aux normes de rejet de l'arrêté sauf pour le paramètre Phosphore qui malgré un rendement de 91%, présente une non-conformité pour le bilan du 24 août 2025 (concentration supérieure à la norme de rejet).

Le tableau ci-dessous présente quelques éléments sur les concentrations d'eau traitée et les rendements d'élimination du système, paramètre par paramètre :

	Concentrations des rejets A2 + A4 + A5							Rendements d'élimination du système						
	DBO5 A2 + A4 + A5 (mg/L)	DCO A2 + A4 + A5 (mg/L)	MES A2 + A4 + A5 (mg/L)	NTK A2 + A4 + A5 (mgN/L)	NGL A2 + A4 + A5 (mgN/L)	P total A2 + A4 + A5 (mg/L)	NH4+ A2 + A4 + A5 (mgN/L)	DBO5 (%)	DCO (%)	MES (%)	NTK (%)	NGL (%)	P total (%)	NH4+ (%)
Moyenne	3	14	4	7	8	1	5	98	97	98	90	88	91	87
Min	1	5	1	3	3	0	1	95	95	89	70	69	72	53
Max	9	28	6	20	21	3	20	100	99	100	97	96	98	99
Nb valeurs	12	12	12	4	4	4	4	12	12	12	4	4	4	4

Surveillance du Réseau de Collecte

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de déversements et les volumes déversés sur le système d'assainissement.

Commune	Ouvrage	Volume déversé (m3/an)	Tps déversement (h/an)	Nb de déversement (fois)
St Geoire en Valdaine	DO 1000 martyrs	39	3	7

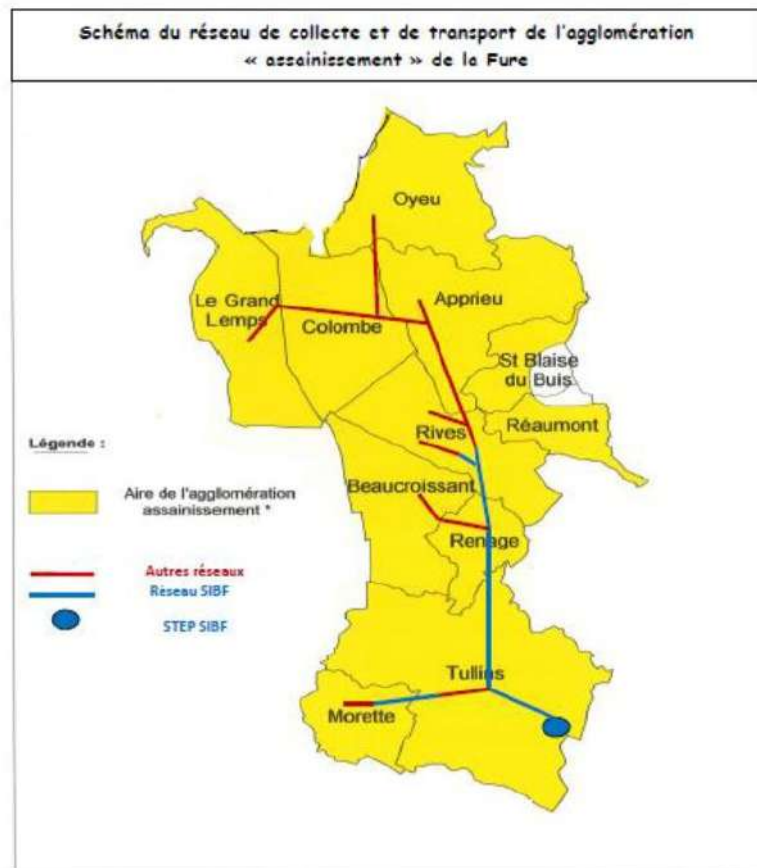
Le réseau est jugé **conforme ERU** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2025, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

La station de Saint Geoire, en 2025...

Les charges et volumes en entrée de station sont stables. La station respecte les normes de rejet imposées par l'arrêté préfectoral d'exploitation mais il reste à améliorer le traitement du phosphore en période estivale.

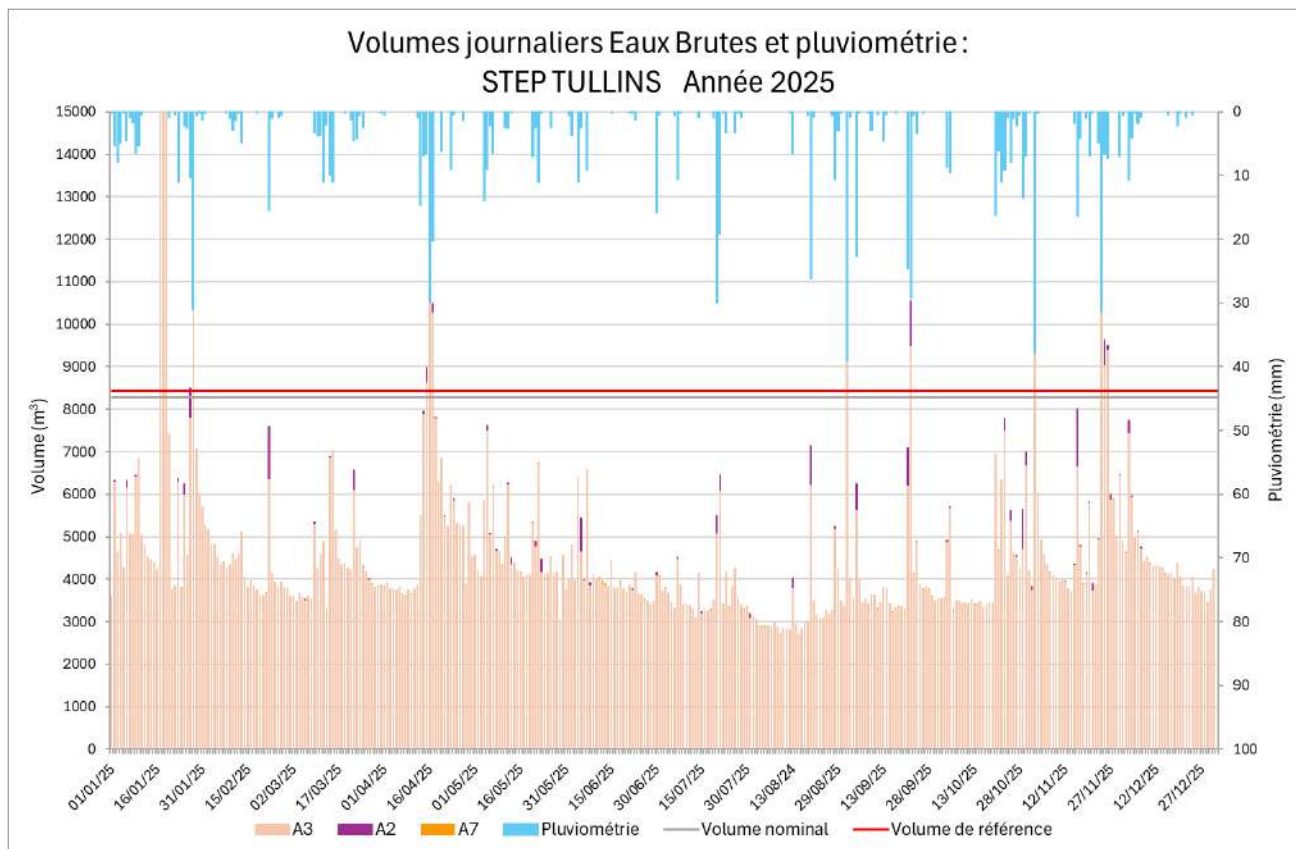
En 2026, les boues produites seront progressivement traitées en interne par digestion sur la nouvelle installation de méthanisation des boues d'épuration située sur le site d'AQUANTIS.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE TULLINS – LA FURE



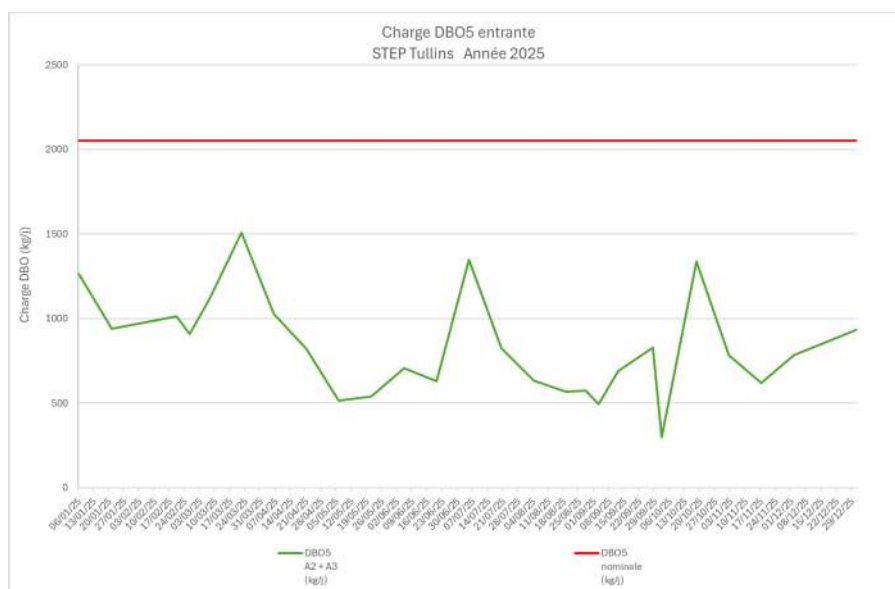
La charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de **4 563 m³/j**. Il représente **55 %** de la charge hydraulique nominale de la station. Il est stable par rapport aux précédentes années. 1,2% du volume total du système d'assainissement est déversé en tête de station ; 3,1% de ce même volume est traité partiellement et déversé à l'Isère (By-Pass lié au dimensionnement de la station). Ci-après, le détail des volumes journaliers pour l'année :



La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2025 est de **834 kg/j** correspondant à **41% de la charge nominale**.



Pour le paramètre DBO₅, aucun dépassement de la charge nominale n'a été enregistré sur les 3 dernières années.

Les performances épuratoires

Au regard de l'arrêté d'exploitation et des résultats obtenus, la qualité de l'eau traitée est conforme. Nous constatons néanmoins une non-conformité pour les paramètres MES et DBO₅ le 20 juillet 2025.

La station est jugée **conforme en performance** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2025, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

Le tableau ci-dessous présente quelques éléments sur les concentrations d'eau traitée et les rendements d'élimination du système, paramètre par paramètre :

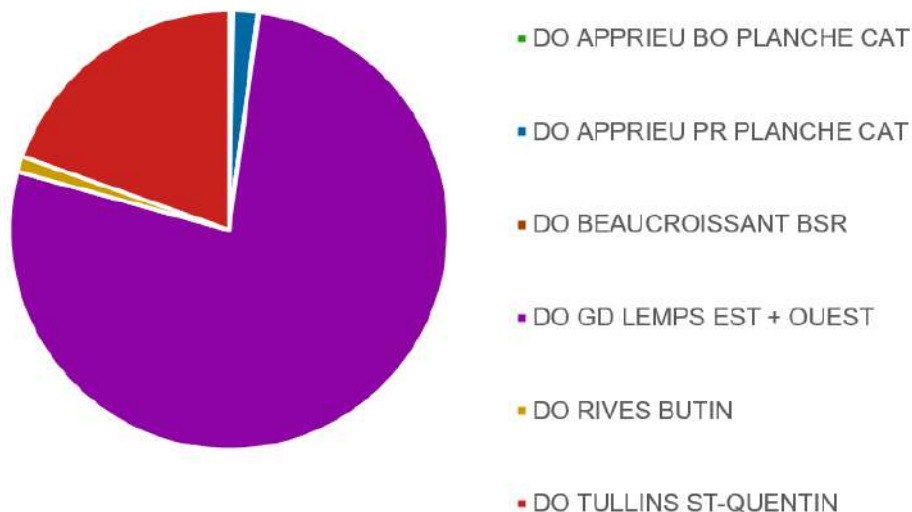
	Concentrations des rejets A2 + A4 + A5				Rendements d'élimination du système			
	DBO5 A2 + A4 + A5 (mg/L)	DCO A2 + A4 + A5 (mg/L)	MES A2 + A4 + A5 (mg/L)	NTK A2 + A4 + A5 (mgN/L)	DBO5 (%)	DCO (%)	MES (%)	NTK (%)
Moyenne	7,5	37,2	13,0	6,8	95	93	95	88
Min	0,9	11,7	2,0	2,5	78	77	80	48
Max	29,8	143,8	74,6	27,9	99	98	100	97
Nb valeurs	26	26	26	12	26	26	26	12



Gestion du chargement des bennes à boues

Surveillance du Réseau de Collecte

Le graphe suivant récapitule l'ensemble des volumes déversés (m³) au niveau des points réglementaires d'autosurveillance du système d'assainissement. Le volume total déversé est de 83 474 m³, en augmentation de 22 % par rapport à 2024. 2 ouvrages concentrent 97 % des volumes déversés : DO du Grand Lemps (77%) et DO St-Quentin à Tullins (20%). Les mois de septembre, octobre et novembre concentrent quant à eux 76% des déversements de l'année.



La station de Tullins, en 2025...

La station reçoit 55 % de sa charge nominale en hydraulique, valeur stable depuis 4 ans. Un arrêté complémentaire en date du 26 novembre 2025 modifie la capacité de traitement et les normes de rejet. Une seule non-conformité (paramètre MES) en 2025 en conditions de fonctionnement normal.

En 2025, le deuxième bassin d'aération a été vidangé, inspecté et ré-équipé à neuf. Ces travaux avaient été initiés en 2024 avec le premier bassin d'aération. En 2026, les 3 surpresseurs seront remplacés.

En 2026, les boues produites seront progressivement traitées en interne par digestion sur la nouvelle installation de méthanisation des boues d'épuration située sur le site d'AQUANTIS.

Les autres stations de traitement

Pour rappel, les niveaux de rejet admis pour les équipements de traitement sont les suivants :

Pour une lagune :

- DBO₅ (après filtration) : **40 mg/l**
- DCO (après filtration) : **120 mg/l**
- MES : **120 mg/l**

A noter que les lagunages ne sont pas équipées de mesure de débit.

Le lagunage de Réaumont

Construit en 1994, cette installation a une capacité de 800 EH. Le réseau collecte les eaux usées des communes de Saint-Blaise-du-Buis et de Réaumont.

Le curage de la lagune, permettant d'évacuer les boues accumulées au fond des lagunes a été réalisé en 2025.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2025 et le paramètre DCO est non conforme. Lors du bilan, un débouchage de lagune a eu lieu déversant un volume important en sortie de lagune.

Le raccordement de la commune de Saint-Blaise-du-Buis à la station de Vourey initialement prévu fin 2018 sera réalisé en 2026.

Le filtre planté de roseaux – Chirens Clermont

Mise en service en 2013, cette station présente une capacité de traitement de 100 EH.

Le réseau collecte les eaux usées du hameau de Clermont (Chirens).

Les performances épuratoires répondent pleinement à la réglementation en vigueur.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2025.

Le filtre planté de roseaux – Saint-Bueil

Mise en service en 2018, cette station présente une capacité de traitement de 800 EH.

Le réseau collecte les eaux usées des communes de Saint-Bueil et Voissant.

La deuxième tranche a été mise en service.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2025 et les performances d'épuration sont conformes à la réglementation hormis pour le paramètre NH4 (+14%).

5) LES INDICATEURS FINANCIERS

Comprendre sa facture d'eau et d'assainissement

Le tarif de l'eau comprend :

→ Une part « Eau », incluant :

- **une partie fixe** : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement eau potable.
- **une partie proportionnelle** : qui correspond à la redevance eau, assise sur la consommation potable constatée à l'année au compteur.
- **la redevance sur la consommation d'eau potable** prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau RMC et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0,43 € HTVA/ m³ au 1^{er} Janvier 2025.
- **la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable** à 0,05 € HT/m³ en 2025. Pour l'année 2025, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le coefficient de modulation à 0,2 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable. Ces éléments fixent **le montant de la contre-valeur de cette redevance à 0,01 € HT /m³**. Cette contre valeur doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.
- **la redevance " prélèvement d'eau "**, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0,07 € HTVA/m³ au 1^{er} janvier 2025 (inchangée par rapport à 2024).

Remarque: la redevance pour **pollution domestique** a été remplacée à partir du 1^{er} Janvier 2025 par les redevances sur la consommation d'eau potable et performance des réseaux d'eau potable.

→ Une part « Assainissement »*, incluant :

- **une partie fixe** : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais d'installation et d'entretien du branchement eaux usées.
- **une partie proportionnelle** : qui correspond à la redevance assainissement, basée sur la consommation d'eau potable.
- **la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif**, dont le montant a été fixé à 0,03 € HT/m³ en 2025. Pour l'année 2025, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le taux de modulation forfaitairement à 0,3 pour la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif. Ces éléments fixent **le montant de la contre valeur de cette redevance à 0,01 € HT /m³**. Cette contre valeur doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini.

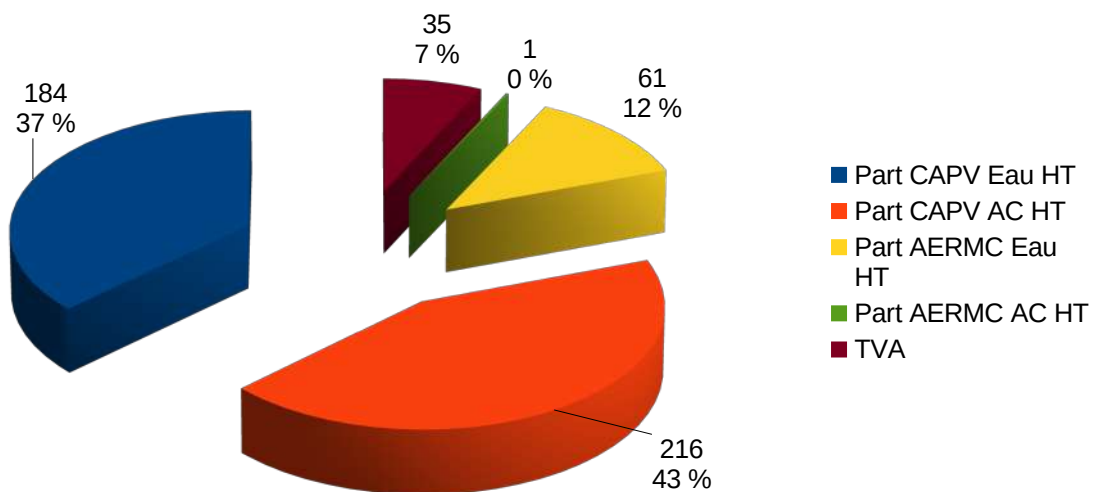
*** La part Assainissement n'est pas facturée aux usagers d'une installation individuelle d'assainissement. Ces derniers sont soumis à un forfait annuel de 27 € HT.**

Remarque : la redevance pour **modernisation des réseaux de collecte** a été remplacée à partir du 1^{er} Janvier 2025 par la redevance sur la performance des réseaux d'assainissement collectif.

→ Une part Taxe à la Valeur Ajoutée

- **la TVA** (au taux réduit de 5,5% pour l'eau potable et 10% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

REPARTITION D'UNE FACTURE EAU + ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE
120M³



Evolution des tarifs Eau et Assainissement Collectif

Ce prix TTC prend en compte l'ensemble des composantes du prix de l'Eau : parts fixes et variables, redevances Agence de l'Eau et TVA. Si le service maîtrise les évolutions de tarifs sur les parts fixes et variables, il reste tributaire des évolutions fixées par l'Etat sur les autres composantes (redevances et TVA). Cette évolution représente ainsi l'évolution ressentie par les usagers.

Nota :

- Les tarifs de l'eau s'appliquent uniquement aux 21 communes du territoire sur lesquelles le service intervient. Les tarifs de l'assainissement s'appliquent à toutes les communes de la Communauté du Pays Voironnais.
- La TVA reste stable pour 2025 avec :
 - 10 % pour le taux intermédiaire de TVA appliqué à la redevance Assainissement.
 - 5,5 % pour le taux réduit de TVA appliqué à la redevance Eau.

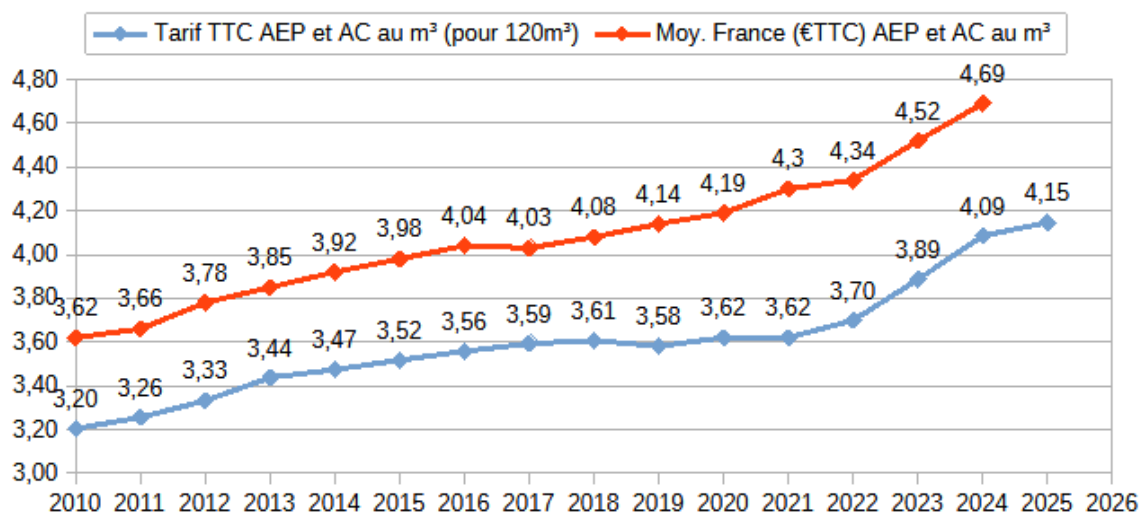
Les tarifs présentés ci-après déclinent ces principes. Les valeurs ont été arrondies au centime :

				2021	2022	2023	2024	2025
AEP	Part CAPV	Part Fixe	€HT	40,02	40,94	43,32	45,84	46,71
		Part Variable	€HT/m³	0,98	1	1,06	1,12	1,14
	Part AERMC	Redevance prélèvement	€HTVA/m³	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
		Redevance pollution	€HTVA/m³	0,28	0,28	0,28	0,29	supprimé
		Redevance sur la conso AEP	€HTVA/m³					0,43
		Redevance performance AEP	€HTVA/m³					0,01
	Total Part CAPV HT AEP (120m³)		€HT	157,62	160,94	170,52	180,24	183,51
	Total Part AERMC HT AEP (120m³)		€HT	42,00	42,00	42,00	43,20	61,20
	Total TVA AEP (120m³) 5,5%		€TVA	10,98	11,16	11,69	12,29	13,46
Total TTC AEP (120m³)		€TTC	210,60	214,10	224,21	235,73	258,17	
Prix TTC Eau au m³ (pour 120m³)		€TTC/m³	1,75	1,78	1,87	1,96	2,15	
Evolution		€	0,00	0,03	0,08	0,10	0,19	
Evolution		%	0.0%	1.7%	4.7%	5.1%	9.5%	

AC	Part CAPV	Part Fixe	€HT	27,09	27,71	29,32	31,02	31,61
		Part Variable	€HT/m³	1,32	1,35	1,43	1,51	1,54
	Part AERMC	Redevance Modernisation	€HTVA/m³	0,15	0,16	0,16	0,16	supprimé
		Redevance performance AC	€HTVA/m³					0,01
	Total Part CAPV AC HT (120m³)		€HT	185,49	189,71	200,92	212,22	216,41
	Total Part AERMC AC HT (120m³)		€HT	18,00	19,20	19,20	19,20	1,20
	Total TVA AC (120m³) 10%		€TVA	20,35	20,89	22,01	23,14	21,76
	Total TTC AC (120m³)		€TTC	223,84	229,80	242,13	254,56	239,37
	Prix TTC AC au m³ (pour 120m³)		€TTC/m³	1,87	1,92	2,02	2,12	1,99
Evolution		€	0,00	0,05	0,10	0,10	-0,13	
Evolution		%	0,0%	2,7%	5,4%	5,1%	-6,0%	

Tarif TTC AEP et AC au m³ (pour 120m³)	€TTC	3,62	3,70	3,89	4,09	4,15
Total Facture AEP et AC pour 120m³ (€TTC)	€TTC	434	444	466	490	497,54
Volume moyen facturé par abonné (m³/ab)		103	102	94	94	94
Total Facture AEP et AC d'un abonné moyen (€TTC)		384	387	383	403	408

Evolution Tarifs 2010-2025



Pour 2025, le Service Cycle de l'Eau anticipe une augmentation de ses coûts de fonctionnement et d'investissement.

Face à ce constat, il est proposé de suivre la même dynamique qu'en 2024, c'est-à-dire d'appliquer l'inflation sur les tarifs Eau et Assainissement Collectif : **vente d'eau et tarifs divers**.

Le tarif TTC total a donc augmenté de +1,48 % par rapport à 2024.

Les tarifs liés à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et la redevance assainissement non collectif sont restés stables.

Les redevances dans votre facture, votre contribution à la protection des ressources en eau...

Payées par tous les usagers, les redevances permettent aux Agences de l'Eau de soutenir les actions pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource. Notre service Eau et Assainissement collecte, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, les redevances relatives à la consommation d'eau domestique.

Participer à la préservation de l'eau.

Soumise au développement industriel et urbain et à l'emploi de produits chimiques (détergents, pesticides, engrais), l'eau dans la nature est trop souvent menacée. L'abondance des déchets et des produits toxiques quotidiennement déversés dans les cours d'eau, représente un péril d'autant plus grave que, loin de stagner, la consommation d'eau et le rejet d'eaux usées progressent de jour en jour.

La logique est simple : tous ceux qui utilisent l'eau ou la polluent participent au financement des actions de préservation. Tous les usagers de l'eau, les collectivités, les industriels et les agriculteurs paient aussi des redevances en fonction de l'impact de leur activité sur notre environnement.

L'organisation de la facturation

Le service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais réalise la facturation des redevances eau et assainissement pour les 21 communes qu'il a en gestion. Les abonnés sont alors facturés par l'intermédiaire d'une facture unique qui regroupe la part « eau potable » et la part « assainissement ».

La facturation est établie de manière semestrielle, une facture de solde sur la base du relevé annuel effectué par les techniciens du Service Cycle de l'Eau et une facture intermédiaire dont la consommation est calculée en estimation sur les 6 derniers mois.

En revanche, pour les **abonnés des autres communes**, le mode de facturation est différent. Les abonnés sont **facturés** directement pour la part « eau potable » par le **Syndicat** qui assure le service d'eau potable et facturés par le service assainissement du Pays Voironnais pour la part « assainissement ».

En conséquence, les abonnés reçoivent deux factures.

QUELQUES CHIFFRES POUR 2025

44 716 abonnés pour les 21 communes en régie

79 141 factures émises dont 13 135 factures de décompte.

Préparation des éléments nécessaires à la facturation et contrôles préalables permettant d'assurer une facturation cohérente et juste :

- x Analyser les anomalies de facturation et extraire celles qui nécessitent une vérification terrain,
- x Contrôler les rapports de relève à l'aide de requêtes,
- x Calculer les estimations successives et majorations,
- x Estimer la consommation des compteurs bloqués,
- x Calculer les dégrèvements et les régularisations,
- x Contrôler et corriger les profils de facturation,
- x Vérifier la consommation des compteurs de contrôle,
- x Calculer et contrôler tout type de rôle : avenant, résiliation, mensuel, semestriel, décompte, régularisation,
- x Contrôler les abonnements gelés et prendre les décisions qui s'imposent,
- x Contrôler les montants anormalement élevés ou faibles, l'absence de mandats ou les mandats non signés, et les payeurs,
- x Vérifier les tableaux comptables transmis par les Syndicats et transmettre les flux auprès du Service de Gestion Comptable.

Autres indicateurs financiers

Le Budget Annexe Eau

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CFU 2024	CFU 2025	Evolution	
Charges à caractère général	2 642 143	2 411 267	-230 876	-8,74 %
Masse salariale	2 427 659	2 557 297	129 637	5,34 %
Autres charges gestion courante	162 260	255 906	93 646	57,71 %
Reversements	1 086 263	1 381 531	295 268	27,18 %
Charges financières	280 138	364 992	84 855	30,29 %
Charges exceptionnelles	496 952	924 062	427 110	85,95 %
Provisions	67 700	61 886	-5 814	-8,59 %
TOTAL Dépenses réelles	7 095 415	7 895 055	799 640	11,27 %
Dépenses d'ordre	1 848 384	1 939 685	91 301	4,94 %
TOTAL	9 011 500	9 896 626	885 126	9,82 %

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse relativement importante de +11,27 % (soit +799,6 k€) par rapport à 2024.

Dans le détail on constate les variations ci-après :

- Les **charges à caractère général**

Ces charges sont en baisse de - 230,8 k€ par rapport à 2024. Cette variation s'explique notamment par une diminution :

- des dépenses d'électricité pour - 220,6 k€ suite à une baisse significative du prix de la fourniture d'électricité,
- des frais d'étude portant sur la recherche de fuites pour - 35,8 k€,
- des prestations sur les contrats de sous-traitance générale pour -22,2 k€.

On note également la hausse des dépenses d'entretien et de réparations sur les réseaux pour un montant de +60,1 k€.

- Les **charges de personnel**

L'évolution de la masse salariale entre 2024 et 2025 s'élève à 129,6 k€, soit une évolution de +5,34 %.

Cette évolution comprend notamment :

- des évolutions réglementaires représentant environ 84 k€ :
 - Augmentation du taux CNRACL : 52 k€
 - Augmentation de taux URSSAF : 15 k€
 - Glissement Vieillesse Technicité (GVT) représentant 15 k€
- des décisions d'évolution de politique de rémunération, représentant 39 k€, se décomposant ainsi :
 - 31,7 k€ relatif à la refonte du RIFSEEP
 - 7 k€ pour la revalorisation des tickets restaurant.
- des postes accordés aux arbitrages ou au courant de l'année représentant 5 k€ environ
- des mouvements de personnels qui se compensent quasiment.

- Les **autres charges de gestion courante** ont augmenté de 93,6 k€ par rapport à 2024. Les autres charges courantes sont principalement des pertes sur des créances irrécouvrables, ces dernières sont en hausse de 26 k€ entre 2024 et 2025. Une régularisation d'un rattachement de recettes à tort pour 64,7 k€ explique également cette hausse.

- Les **charges financières** ont augmenté de 84,8 k€ soit +30,3 %. Cette hausse découle principalement du nouvel emprunt d'un montant de 3 M€ contracté en fin d'année 2023 et dont le remboursement est devenu exigible.

- Les **charges exceptionnelles** sont en hausse de 427,1 k€ en 2025. Ces dépenses sont principalement les suivantes :

- Un remboursement à Grenoble-Alpes Métropole des travaux liés à l'interconnexion de secours en rive droite de l'Isère, entre les réseaux de distribution des communes de Le Fontanil-Cornillon (GAM) et de Voreppe (CAPV) pour environ 211 k€.

- Des subventions versées dans le cadre de la coopération décentralisée (Togo, Guinée Conakry) d'une part et la participation à la Nappe Saint-Joseph d'autre part pour 552 k€

- des annulations partielles de titres de recettes en hausse de +154 k€ pour les raisons suivantes :

- suite aux modifications intervenues au 1^{er} janvier 2025 sur les redevances, les réductions de titres n'ont pas pu impacter les recettes comme c'est le cas habituellement mais elles ont dû faire l'objet de mandats d'annulation ;
- des annulations de titres intervenues dans le cadre d'un contentieux.

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement hors cession	CFU 2024	CFU 2025	Evolution	
Vente d'eau	4 401 485	5 402 410	1 000 925	22,74 %
Location de compteurs (Terme fixe)	1 889 198	2 187 351	298 153	15,78 %
Travaux	448 899	479 409	30 510	6,80 %
Redevances agence de l'eau	1 325 275	2 025 100	699 825	52,81 %
Autres recettes	795 614	1 123 147	327 533	41,17 %
TOTAL Recettes réelles	8 860 472	11 217 418	2 356 946	26,60 %
Recettes d'ordre	289 290	296 045	6 756	2,34 %
TOTAL	9 149 761	11 513 463	2 363 702	25,83 %

Les recettes d'exploitation du budget Eau évoluent de +26,6 %, soit +2 356,9 k€ par rapport à l'exercice 2024.

Cette évolution se décompose comme suit :

Une hausse des produits des ventes d'eau pour 1000,9 k€, soit +22,74 % est notée sur l'exercice 2025, expliquée principalement par un décalage de la facturation des ventes d'eau 2024 sur l'exercice 2025 afin de tenir compte de la réforme de l'Agence de l'eau. L'impossibilité de réaliser les titres en fin d'année 2024 a conduit à décaler sur 2025 des recettes à hauteur de 576 k€. En retraitant ce montant, les recettes de ventes d'eau sont en hausse de 424 k€.

Les recettes de locations de compteurs (+298 k€) et les redevances encaissées pour le compte de l'Agence de l'eau (+699 k€) sont également en nette augmentation en raison du décalage de la facturation.

Les autres recettes hors cessions augmentent de 327,5 k€. On peut noter la hausse des subventions perçues au titre des projets de coopération décentralisée et le remboursement par le budget annexe de l'assainissement de la part assainissement des créances admises en non valeur pour 113,5 k€.

La consommation d'eau évolue de la façon suivante par rapport à 2024 :

- 4,19 Mm³ facturés en 2025 contre 4,15 Mm³ facturés en 2024 ;
- 44 716 abonnés sur l'année 2025 contre 43 999 abonnés sur l'année 2024 ;
- consommation moyenne par abonné : 94 m³ en 2025, identique à 2024.

L'ÉQUILIBRE

Libellé	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts et dépenses exceptionnelles	5 568 381	5 665 121	6 594 851	6 386 026	6 667 887
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et recettes exceptionnelles	8 642 036	8 723 250	8 706 171	8 400 135	10 574 841
Épargne de gestion	3 073 655	3 058 130	2 111 320	2 014 109	3 906 954
Intérêts de la dette	103 986	62 808	146 339	280 138	364 992
Épargne brute	2 969 669	2 995 322	1 964 982	1 733 971	3 541 962
Capital de la dette	1 396 988	622 616	730 284	869 067	1 031 053
Épargne nette	1 572 681	2 372 706	1 234 698	864 905	2 510 909
Encours de dette	6 739 825	8 317 209	10 586 925	16 117 858	17 586 805
Capacité de désendettement	2,27	2,78	5,39	9,30	4,97
Taux d'épargne brute	34,36%	34,34%	22,57%	20,64%	33,49%

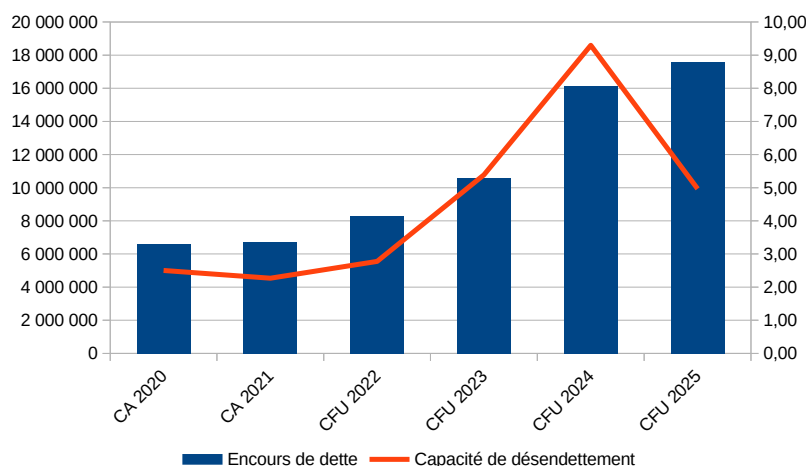
En 2025, les recettes d'exploitation ont progressé plus fortement que les dépenses d'exploitation, cette évolution a conduit à une forte hausse de l'épargne de gestion de 1,89 M€ par rapport à 2024.

L'épargne brute, différence entre les produits et les charges de fonctionnement réels après remboursement des intérêts de la dette **s'élève à 3,54 M€** et a augmenté de +1,8 M€ entre 2024 et 2025 (soit +104,3%).

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement du capital de la dette, **s'élève à 2,51 M€** en 2025. Elle est également en nette hausse par rapport à 2024 (+1,65 M€) malgré un remboursement du capital plus important sur l'exercice 2025.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être utilisées pour investir ou rembourser de la dette (celle ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% soit satisfaisant. **Le ratio est en progression et atteint 33,49% sur l'exercice 2025, il est donc très satisfaisant et correspond au budget Eau qui a vocation à réaliser de lourds investissements.**

L'encours de dette a augmenté en 2025 puisque la collectivité a contracté pour **2,5 M€ d'emprunts** nouveaux tandis que ce sont près de 1 031 k€ qui ont été remboursés au titre du même exercice. L'épargne brute s'est améliorée, de même que **la capacité de désendettement – ce ratio, qui mesure le nombre d'années qui seraient nécessaires au remboursement de l'intégralité de l'encours de la dette si toute l'épargne brute y était consacrée, est passée de 9,66 en 2024 à 4,97 ans en 2025.** Ce niveau, satisfaisant, est un indicateur appréciable de la situation financière du budget Eau potable à ce jour.



Entre 2020 et 2022, la capacité de désendettement reste sensiblement stable, cependant pour les exercices suivants ce ratio de capacité de désendettement se détériore jusqu'en 2024. En 2025, la capacité de désendettement progresse pour atteindre 4,97 années.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CFU 2024	CFU 2025	Evolution	
Charges à caractère général	3 501 448	3 152 814	-348 634	-9,96 %
Masse salariale	2 269 684	2 460 269	190 585	8,40 %
Autres charges gestion courante	416 557	383 509	-33 049	-7,93 %
Reversements	616 848	20 715	-596 133	-96,64 %
Charges financières	502 768	577 730	74 962	14,91 %
Charges exceptionnelles	35 273	102 788	67 515	191,41 %
Autres dépenses	75 200	13 712	-61 488	-81,77 %
TOTAL réel	7 417 778	6 711 537	-706 241	-9,52 %
Dépenses d'ordre	2 702 850	2 753 305	50 455	1,87 %
TOTAL	10 120 628	9 464 841	-655 787	-6,48 %

Entre 2024 et 2025, les charges d'exploitation réelles ont baissé de 9,52 % soit une baisse de 706 k€. Cette diminution s'explique essentiellement par :

- **la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau** a un impact important sur les reversements, puisque les redevances pour la pollution et la modernisation des réseaux sont supprimées, impliquant la diminution des dépenses, mais aussi des recettes afférentes. Côté dépenses, ce reversement représentait un coût de 539 k€ en 2024.
- **la baisse des charges à caractère générale** de -10 % : cette diminution est principalement expliquée par l'évolution constatée au poste des fournitures non stockables à savoir l'énergie pour -435 k€, revenant à un niveau similaire à l'exercice 2023 (2024 étant une année exceptionnelle sur ce point). A cette baisse s'ajoutent des hausses sur les prestations de service externe pour un total de 120 k€. Au global sur ce chapitre, d'autres mouvements à la baisse sont constatés, aboutissant à une baisse de 349 k€.
- les **charges de personnel** évoluent à la hausse entre 2024 et 2025 de 190,6 k€ (soit +8,4 %). Cette évolution comprend entre autres :
 - des évolutions réglementaires représentant environ 54 500 € (augmentation du taux CNRACL : 26 K€, augmentation de taux URSSAF : 8 K€, effet GVT : 18 K€)
 - Des décisions d'évolution de la politique de rémunération, représentant 42 K€ et se décomposant ainsi : 35 k€ en lien avec la refonte du RIFSEEP et 7 K€ pour la revalorisation des tickets restaurant.
 - Des mouvements de personnels représentant 92 K€.
- les **charges de gestion courante** diminuent de 33 k€ sur la période considérée. La principale évolution s'explique par le paiement d'une licence en mode perpétuel du logiciel Ypresia pour le service de l'assainissement pour 42 k€ en 2024, dépense non reconduite en 2025. La couverture des admissions en non valeur est également inférieure de 57 k€ par rapport à l'année précédente. En revanche, en 2025 a été réalisée l'acquisition d'une partie du collecteur intercommunal de la Communauté de Communes de Bièvre Est située sur le territoire du Pays Voironnais pour un montant de 80 k€.
- les autres dépenses concernent les provisions pour dépréciation de créances. Leur évolution dépend d'une évaluation du risque sur les recettes validée par le Service de Gestion Comptable (SGC).

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement hors cession	CFU 2024	CFU 2025	Evolution	
Redevance assainissement collectif	6 410 703	7 577 048	1 166 346	18,19 %
Redevance assainissement non collectif	162 191	224 470	62 279	38,40 %
PFAC	1 768 267	795 865	-972 402	-54,99 %
Prime d'épuration	189 768	0	-189 768	-100,00 %
Reversements	541 097	0	-541 097	-100,00 %
Autres recettes	848 496	1 460 578	612 081	72,14 %
TOTAL réel	9 920 522	10 057 961	137 439	1,39 %
Recettes d'ordre	554 618	535 064	-19 554	-3,53 %
TOTAL	10 475 141	10 593 025	117 884	1,13 %

Les produits d'exploitation (hors produits de cessions) augmentent de 137 k€ soit +1,39 % par rapport à 2024 dont :

- la **redevance assainissement collectif**, qui permet de couvrir toutes les opérations sur les stations d'épuration et les réseaux d'eaux usées enregistre une hausse de 1,17 M€ sur 2025. A noter que la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau a engendré le décalage d'une partie des recettes 2024 sur l'exercice 2025, à hauteur de 439 k€. En retraitant ce montant, la hausse des recettes 2025 se limite à +288 k€. Cette hausse est notamment expliquée par une augmentation du nombre d'abonnés et des m³ vendus.
- la **participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)**, qui est un outil qui permet de financer le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de certains immeubles, est en baisse de 972 k€ sur l'exercice 2025.
- la **prime d'épuration** versée par l'Agence de l'Eau est supprimée dans le cadre de la réforme de l'Agence de l'Eau
- la **réforme des redevances de l'Agence de l'Eau** supprime les redevances pour la pollution et la modernisation des réseaux. Côté recettes, le montant perçu puis reversé représentait 541 k€ en 2024.

Les volumes facturés évoluent de la façon suivante par rapport à 2024 :

- 3,58 Mm³ facturés en 2025 contre 3,55 Mm³ facturés en 2024
- 41 362 abonnés assainissement collectif en 2025 contre 40 491 abonnés en 2024
- volume collecté moyen par abonné : 87m³ en 2025 contre 88 m³ à 2024.

L'ÉQUILIBRE

Libellé	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts et dépenses exceptionnelles	6 080 422	6 879 737	6 031 018
Recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles	8 849 444	9 661 608	10 017 010
Épargne de gestion	2 769 022	2 781 871	3 985 992
Intérêts de la dette	224 332	502 768	577 730
Épargne brute	2 544 690	2 279 103	3 408 262
Capital de la dette	453 642	498 002	462 732
Épargne nette	2 091 048	1 781 101	2 945 529
Encours de dette	15 813 268	21 515 267	24 752 535
Capacité de désendettement	6,21	9,44	7,26
Taux d'épargne brute	28,76 %	23,59 %	34,02 %

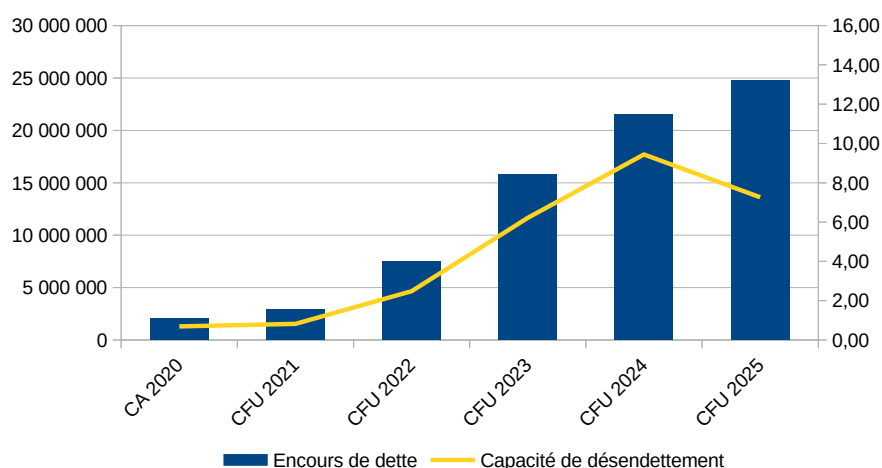
La hausse plus rapide des recettes d'exploitation par rapport à la hausse des charges d'exploitation conduit à **une amélioration de l'épargne de gestion** qui est en 2025 de 3,99 M€ contre 2,78 M€ en 2024.

L'augmentation des **charges financières de +75 k€** s'explique par l'emprunt mobilisé en 2025 (3,7 M€) et dont le remboursement est devenu exigible.

L'**épargne brute**, qui est la différence entre l'épargne de gestion et les charges d'intérêts, est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette. Le solde, l'**épargne nette**, est la capacité d'autofinancement net de la collectivité. En 2025, cette capacité d'autofinancement net s'établit à 2,95 M€ contre 1,78 M€ en 2024, soit une hausse de près de 1,16 M€. A noter que ce montant permet d'assurer l'autofinancement d'une bonne partie des dépenses d'équipements.

La situation financière de la collectivité reste saine puisque le taux d'épargne brute 2025 (épargne brute divisée par les produits d'exploitation) s'établit à 34,02 %. On considère que le taux est satisfaisant dès lors qu'il est de l'ordre de 12 %. **Ce taux très haut correspond au budget assainissement qui a vocation à réaliser de lourds investissements.**

Evolution de la capacité de désendettement



Le ratio de **capacité de désendettement**, qui mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette si elle y consacre la totalité de son épargne brute (épargne brute divisée par l'encours de dette), diminue en 2025. Cela est dû à la solidité de l'épargne brute, malgré l'importance des emprunts réalisés chaque année depuis 2023 (respectivement 8,8 M€ puis 6,2 M€, et 3,7 M€). On considère que le seuil d'alerte est compris entre 10 et 12 années.

Investissements effectués en 2025

Pour l'année 2025, environ une quarantaine d'opérations d'investissement en eau potable ou assainissement ont été menées pour un montant global de : 7 252 713,43 €HT.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

- 2 237 944,97 €HT en eau potable ;
- 5 014 768,46 €HT en assainissement (dont 2 516 864,03 €HT pour l'agrandissement et la rénovation de la station d'épuration Aquantis).

Pour mémoire, le montant des travaux d'investissement était de :

- 6 080 000 €HT en 2020 ;
- 9 205 000 €HT en 2021 ;
- 11 995 588 €HT en 2022 ;
- 15 849 012 €HT en 2023 ;
- 14 288 501 €HT en 2024.

Les travaux d'investissement présentés ici correspondent aux travaux de renouvellement de réseaux et de réhabilitation d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement (opérations portées par l'unité Etudes et Travaux).

Les travaux d'investissement de 2025 ont retrouvé des valeurs de 2020/2021. Ceci est un choix du service fondé sur le fait de :

- ré-adapter ses dépenses d'investissement à ses capacités budgétaires,
- reporter la réalisation de certaines de ses opérations après 2025 afin qu'elles puissent être réalisées dans le cadre d'un contrat Eau&Climat au cours des années 2026-2027-2028, et par conséquent financées par l'AERMC.

Les travaux menés en 2025 sont plus amplement détaillés ci-après par domaine d'activité.

Investissements Eau Potable 2025

La politique du service menée depuis 2020 continue de se poursuivre avec pour objectifs :

- le renouvellement des conduites vétustes et/ou fuyardes afin d'obtenir une amélioration du rendement du réseau ;
- une préservation de la qualité de l'eau desservie : lutte contre la turbidité des eaux captées, suppression des conduites en plomb ou en PVCc, ... ;
- une sécurisation des ressources et de leurs dessertes : protection des captages, réhabilitation des réservoirs, renforcement des réseaux avec maillages potentiels, ... ;
- une amélioration du fonctionnement du réseau et de son suivi : modification ou ajout de réducteurs de pression afin de réduire la pression dans les réseaux, mise en œuvre de compteurs de sectorisation ou de contrôle,...

En parallèle de ces éléments cibles, le service poursuit le renforcement et l'extension de son réseau en vue de faire face à la demande d'urbanisation et à la mise aux normes de la défense incendie des communes.

Au global, il aura été réalisé :

- **1 081 ml d'extension de réseaux**
- **6 349 ml de renouvellement de réseaux**

Les 6 349 ml de conduites renouvelées permettront une économie annuelle d'environ 10 220 m³ en considérant un indice linéaire de pertes de 4,41 m³/km/j en 2024.

Dans le tableau suivant figurent la plupart des opérations d'eau potable sur lesquelles le Service Cycle de l'Eau a oeuvré et qui ont donné lieu à des travaux au cours de l'année 2025.

Secteur	Nom du Programme / N° d'Opération	Descriptif	Montant de l'opération En €HT
Charavines	21-108A-CHARAVINES_RUE-BENARDIERE	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Mise en place d'une borne de desserte d'Eaux Brutes Chemin des Lilas et Chemin de la Bernardière	240 000 €
Charavines	23-172-CHARAVINES-FCCVCV	Renouvellement du réseau d'eau potable (350 ml) Rue Principale Travaux réalisés dans le cadre du projet de l'aménagement du nouveau coeur de ville porté par la commune	110 000 €
La Buisse	24-027-LA-BUISSE-CHEMIN-FERRANDIERES	Renouvellement du réseau d'eau potable (200 ml) Chemin des Ferrandières	275 000 €
La Sure en Chartreuse	25-010-LA-SURE-DEVOIEMENT-AEP-BAZIRE	Dévoisement et renouvellement du réseau d'eau potable dans l'emprise du Centre Henri Bazire	35 000 €
Les Villages du Lac de Paladru	22-208E-LE-PIN-GUTINIERE	Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable (environ 1100 ml) dans le secteur de la Gutinière Réhabilitation du réservoir d'eau potable de la Gutinière Travaux engagés en 2024 et terminés en 2025	Engagés en 2024
Les Villages du Lac de Paladru	24-011-LE-PIN-RTE-CHASSIGNIEU	Renouvellement du réseau d'eau potable Route de Chassignieu à Le Pin Travaux coordonnés avec des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement	255 000 €
Moirans	24-029-MOIRANS-FCCVCV-CENTRE-VILLE	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Rue des Ouvriers Papetiers et Rue du Vergeron Travaux réalisés en coordination avec des travaux d'aménagement de voirie portés par la commune.	75 000 €
Réaumont	23-105-REAUMONT-RD-MAIRIE	Renouvellement du réseau d'eau potable (320 ml) RD12A – secteur Mairie	190 000 €
Rives	21-071EAP-RUE-REPUBLIQUE-RIVES	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dans le cadre de la requalification urbaine du Centre Ville de Rives Rue de la République – Rue George Janin Coste – Rue du 8 mai 1945 – Place de la Libération – Rue Alfred Buttin – Avenue Jean Jaurès Les travaux se poursuivront et se finaliseront en 2026	200 000 € Pour 2025
Saint Aupre	23-108-ST-AUPRE-RTE-CHAMPTORAZ	Renouvellement du réseau d'eau potable (260 ml) Route de Champtoraz	280 000 €
Saint Etienne de Crossey	23-071-ST-CROSSEY-RUE-TILLEULS	Renouvellement et dévoiement d'une conduite d'eau potable Chemin des Prairies – rue des Tilleuls	140 000 €
Saint Jean de Moirans	24-051-ST-JEAN-COLOMBINIÈRE	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Rue de la Colombinière Travaux réalisés en coordination avec des travaux d'aménagement de voirie portés par la commune.	65 000 €
Tullins	22-259-TULLINS-CHEMIN-DU-VERT	Renouvellement du réseau d'eau potable Chemin du Vert	20 000 €
Voiron	18-097IEA-PARC-CHATEAU-VOIRON	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Rues Lamartine et Lavoisier	110 000 €
Voiron	20-170-VOIRON-GAMMVERT	Travaux d'extension du réseau d'eau potable en vue de raccorder le futur Gamm Vert Boulevard de Charavines	120 000 €
Voiron	22-039A-SDA-AQU-VOIR-15	Travaux d'eau potable (reprise des branchements) Rue Victor Hugo Travaux en parallèle de travaux d'assainissement	30 000 €
Voiron	22-174-VOIRON-REQUALIFICATION-MAIL	Dévoisement et remplacement des conduites en Fonte Grise par des conduite en Fonte (environ 700 ml) Dans le cadre du projet de requalification du Mail Sud porté par la commune de Voiron Partie Sud – Entre la mairie et la voie ferrée Travaux engagés en 2024 et terminés en 2025	Engagés en 2024
Voiron	24-118-VOIRON-BERTHUIN	Travaux d'extension du réseau d'eau potable Rue Berthuin Travaux réalisés en coordination avec des travaux d'aménagement de voirie portés par la commune.	50 000 €
Voreppe	22-252-VOREPPE-LOT-CHATEAU-VIEUX	Suppression du surpresseur privé alimentant en eau le lotissement du Château Vieux Raccordement du lotissement sur la conduite d'eau potable provenant du réservoir de Gachetière	20 000 €

Et ci-après, sont jointes quelques photos de 2 chantiers d'eau potable réalisés en 2025 :

Photos du chantier du renouvellement du réseau d'eau potable – chemin de Ferrandières à La Buisse



Pose de la conduite d'eau potable dans un talus



Pose de la conduite d'eau potable au droit du réservoir de Roche Bourg



Vue sur les conduites d'eau potable neuve (à gauche) et ancienne (à droite)



Condamnation de la conduite d'eau potable existante sous la RD avec création d'une vidange

Photos du chantier de renouvellement du réseau d'eau potable - Route de Champtoraz à Saint Aupre



Plan du réseau projeté avec zoom sur le raccordement de la canalisation – puits de la Plaine



Plan du réseau projeté avec zoom sur le raccordement de la canalisation – carrefour du Tilleul



Vue sur l'arrivée d'un immeuble comprenant un regard avec un compteur de contrôle et un regard comprenant l'ensemble de compteurs individuels de l'immeuble



Aménagement d'un passage sécurisé en préparation des travaux



Plan préparatoire de gestion des bus



Raccordement de la canalisation – Impasse du Jardin



Vue sur des travaux de fouilles en cours

Taux de renouvellement Eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau d'eau potable, hors branchements.

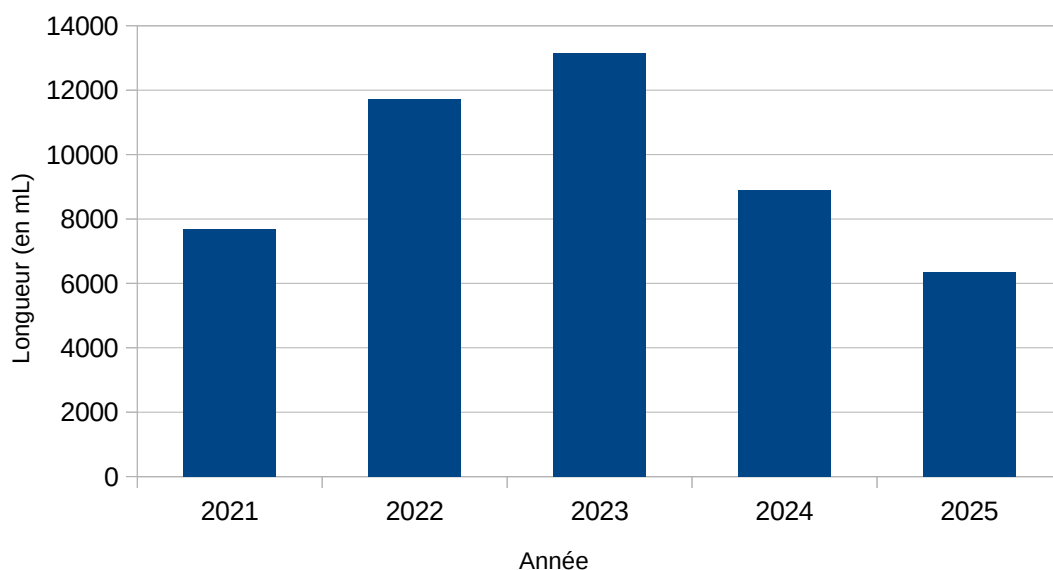
Ainsi pour un renouvellement de 47 811 m de conduites d'eau potable réalisé sur les 5 dernières années et sur la base de 845 km de réseaux (cf RPQS de 2024), cela conduit à un taux de renouvellement moyen du réseau d'eau potable du Pays Voironnais de : 1,14 % (indicateur SISPEA P107.2).

Il était de :

- 0,87 % en 2020 ;
- 0,85 % en 2021 ;
- 0,98 % en 2022 ;
- 1,027 % en 2023 ;
- 1,085 % en 2024.

A noter que **sur l'ensemble du territoire français**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,66 %** selon le rapport SISPEA de 2023. Le service Cycle de l'Eau se trouve par conséquent dans une fourchette haute, ce qui démontre les efforts qu'il a consenti dans le renouvellement de ses réseaux depuis ces dernières années.

Longueur de réseau d'eau potable renouvelé



Investissements Assainissement 2025

Le Pays Voironnais dispose, depuis fin 2020, d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) pour l'ensemble de son territoire. Ce document a permis :

- de réaliser un diagnostic de l'état de fonctionnement du réseau d'assainissement par temps sec et par temps de pluie ;
- de préciser les dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et par temps de pluie et leurs impacts sur les réseaux et milieux récepteurs ;
- d'évaluer les flux de rejets acceptables par rapport aux objectifs de qualité et aux usages de l'eau en aval de l'agglomération et aux objectifs réglementaires ;
- d'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel, exprimé à l'aide d'indicateurs objectifs ;
- d'actualiser la carte de zonage de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire.

Sur la base de cet outil de planification, les orientations du service du Cycle de l'Eau en matière d'investissements dans le domaine de l'assainissement sont depuis plusieurs années :

- la mise en séparatif de ses réseaux unitaires pour une collecte différenciée des eaux pluviales et des eaux usées ;
- le renouvellement de ses réseaux de collecte et la requalification de ses ouvrages de transport (postes de refoulement,...) ;
- la rénovation et l'agrandissement de ses stations d'épuration dont Aquantis (Finition des travaux en 2025).

L'objectif est de :

- réduire ou supprimer tout rejet d'effluents dans le milieu naturel (sol, cours d'eau, ...) induisant de la pollution chronique ou ponctuelle ;
- acheminer dans les stations d'épuration uniquement des eaux usées afin de leur garantir un meilleur traitement tout en opérant des économies.

La création de nouveaux systèmes d'assainissement et les extensions de réseaux restent des exceptions justifiées pour des raisons d'urbanisation ou pour des raisons environnementales ou de santé publique.

A titre d'exemple, une opération importante de mise en séparatif, initiée en 2024, s'est poursuivie et terminée en 2025 à Saint-Goire-en-Valdaine dans le secteur de Plampalais.

En 2025, des travaux de mêmes natures se sont déroulés sur la commune de Voiron sur la rue Victor Hugo.

Les autres opérations se sont concentrées sur la rénovation et l'agrandissement de la station d'épuration Aquantis, sur le renouvellement des réseaux d'assainissement présentant des dysfonctionnements et sur quelques extensions de réseaux.

Au global, il aura été réalisé :

- **670 ml d'extension de réseaux**
- **4 000 ml de renouvellement de réseaux**
- **1 435 ml de mise en séparatif de réseaux**

Dans le tableau suivant figurent la plupart des opérations d'assainissement sur lesquelles le Service Cycle de l'Eau a oeuvré et qui ont donné lieu à des travaux au cours de l'année 2025.

Secteur	Nom du Programme / N° d'Opération	Descriptif	Montant de l'opération En €HT
AQUANTIS	APCP 2029	Agrandissement et mise au norme de la Step d'Aquantis => passage de 65 000 à 95 000 EH Création d'un biométhaniseur Opération engagée en 2020	2 816 864 € Pour 2025
Les Villages du Lac de Paladru	23-041-LES-VILLAGES-DU-LAC-REXOR	Renouvellement avec dévoiement du réseau d'assainissement existant passant dans l'entreprise Rexor à Paladru	110 000 €
Les Villages du Lac de Paladru	24-011-LE-PIN-RTE-CHASSIGNIEU	Renouvellement du réseau d'assainissement Route de Chassignieu à Le Pin Travaux coordonnés avec des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable	280 000 €
Moirans	24-029-MOIRANS-FCCVCV-CENTRE-VILLE	Travaux de mise en séparatif Rue des Ouvriers Papetiers et Rue du Vergeron Travaux réalisés en coordination avec des travaux d'aménagement de voirie portés par la commune.	150 000 €
Réaumont	25-045-REAUMONT-CONFORMITE-SA	Travaux de déconnexion d'eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement	26 000 €
Rives	21-071EAP-RUE-REPUBLIQUE-RIVES	Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement dans le cadre de la requalification urbaine du Centre Ville de Rives Rue de la République – Rue George Janin Coste – Rue du 8 mai 1945 – Place de la Libération – Rue Alfred Buttin – Avenue Jean Jaurès Les travaux se poursuivront et se finaliseront en 2025	100 000 € Pour 2025
Saint Etienne de Crossey	22-013EA-CROSSEY-ROSSETIERE	Travaux de réhabilitation et d'étanchéification par chemisage des réseaux d'assainissement Secteur de la Rossetière. Ces travaux permettront de mieux sécuriser le captage d'eau potable de la Rossetière contre une pollution par le réseau d'eaux usées. Les travaux, engagés en 2024, se sont poursuivis et ont été finalisés en 2025	Engagés en 2024
Saint Etienne de Crossey	24-053-ST-CROSSEY-RTE-PARIS	Extension du réseau d'assainissement Route de Paris	30 000 €
Saint Geoire en Valdaine	21-103A-SDA-SGE-STGE-01	Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire situé à l'amont du DO 4.6 Routes de Plampalais et de la Rochette Les travaux, engagés en 2024, se sont poursuivis et se sont finalisés en 2025	Engagés en 2024
Saint Geoire en Valdaine		Suppression du Déversoir d'Orage (DO) du hameau de Champet Permis à l'issue des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire de ce hameau réalisés en 2022.	13 500 €
Saint Jean de Moirans	24-051-ST-JEAN-COLOMBINIÈRE	Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Rue de la Colombinière Travaux réalisés en coordination avec des travaux d'aménagement de voirie portés par la commune.	165 000 €
Tour du Lac	24-110-TDL-CONFORMITE-SA	Etudes et petits travaux visant à lutter contre les entrées d'eau claire parasite dans le réseau d'assainissement du Système d'Assainissement du Tour du Lac	80 000 €
Voiron	20-170-VOIRON-GAMMVERT	Travaux d'extension du réseau d'assainissement en vue de raccorder le futur Gamm Vert Boulevard de Charavines	46 000 €
Voiron	21-096A-SDA-AQU-VOIR-11	Suppression du déversoir d'orage (DO) de la place de la République	14 000 €
Voiron	22-039A-SDA-AQU-VOIR-15	Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire à l'amont du DO 1.28 Rue Victor Hugo Travaux réalisés en coordination avec des travaux d'aménagement de voirie portés par la commune.	240 000 €
Voiron	24-104-VOIRON-SNC-MAUBEC	Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Secteur de Maubec	110 000 €
Voiron	24-118-VOIRON-BERTHUIN	Travaux d'extension du réseau d'assainissement Rue Berthuin Travaux réalisés en coordination avec des travaux d'aménagement de voirie portés par la commune.	30 000 €
Voreppe	22-044A-SDA-AQU-VORE-18	Réhabilitation du regard situé en amont du Poste de Refoulement de Volouise Regard très perméable avec énormément d'entrées d'eau claire parasite.	80 000 €

Et ci-après, sont jointes quelques photos de 2 chantiers d'assainissement réalisés en 2025 :

Photos du chantier de la mise en séparatif du réseau unitaire à l'amont du DO 1.28
Rue Victor Hugo à Voiron



Pose du nouveau réseau d'assainissement au fil du chantier

Photos du chantier de renouvellement du réseau d'assainissement
Route de Chassignieu (secteur Le Pin) à Les Villages du Lac de Paladru



Pose du nouveau réseau d'assainissement au fil du chantier

Taux de renouvellement Assainissement

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau de collecte des eaux usées par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Ainsi pour un renouvellement de 13 200 ml de conduites d'assainissement sur les 5 dernières années et sur la base de 608 km de réseaux (en 2025), cela conduit à un taux de renouvellement moyen des réseaux de collecte du Pays Voironnais de : 0,43 % (indicateur SISPEA P253.2).

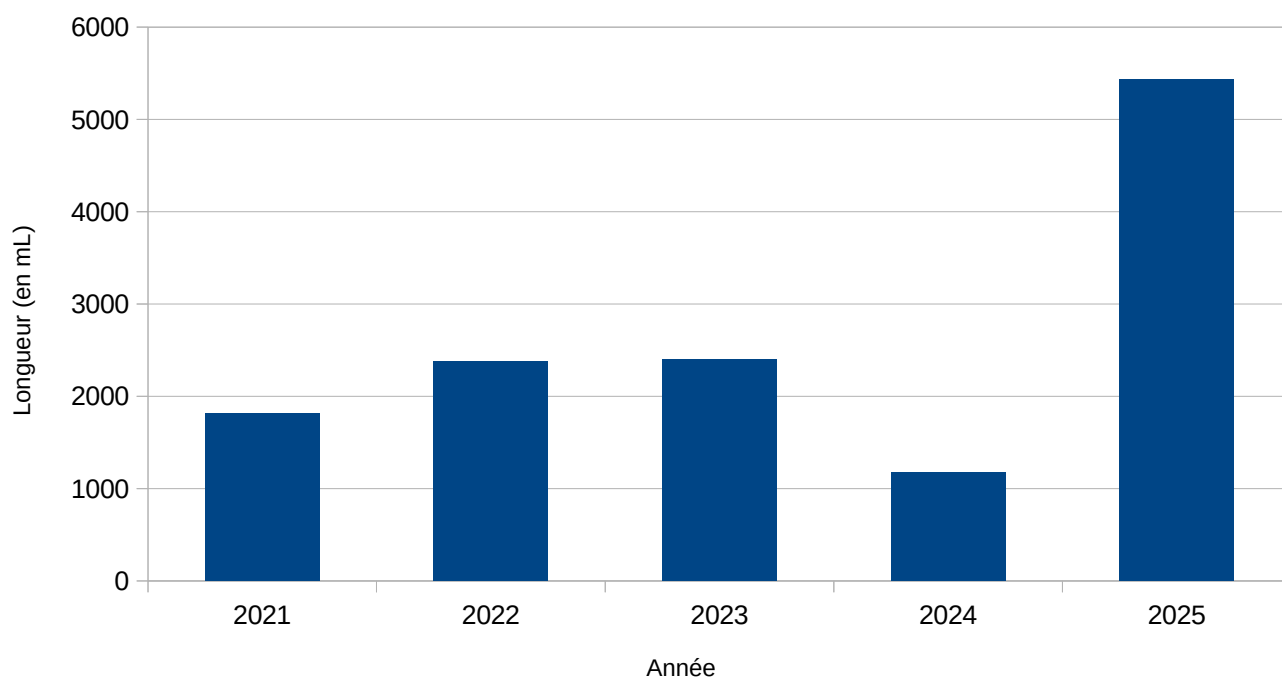
Il était de :

- 0,17 % en 2020,
- 0,19 % en 2021 ;
- 0,21 % en 2022 ;
- 0,29 % en 2023 ;
- 0,29 % en 2024.

Le taux a donc fortement augmenté et se rapproche de celui de la moyenne nationale (**0,48 %** selon le rapport SISPEA de 2023).

Cela démontre que le service est, depuis 2020, sur une bonne dynamique de renouvellement de son réseau d'assainissement ; dynamique qui va se poursuivre au cours des années à venir grâce au contrat Eau&Climat qui sera signé avec l'AERMC et qui permettra d'assurer au service une aide financière de la part de l'Agence de l'Eau pour ses travaux d'assainissement.

Longueur de réseau d'assainissement renouvelé



ÉDITION 2026

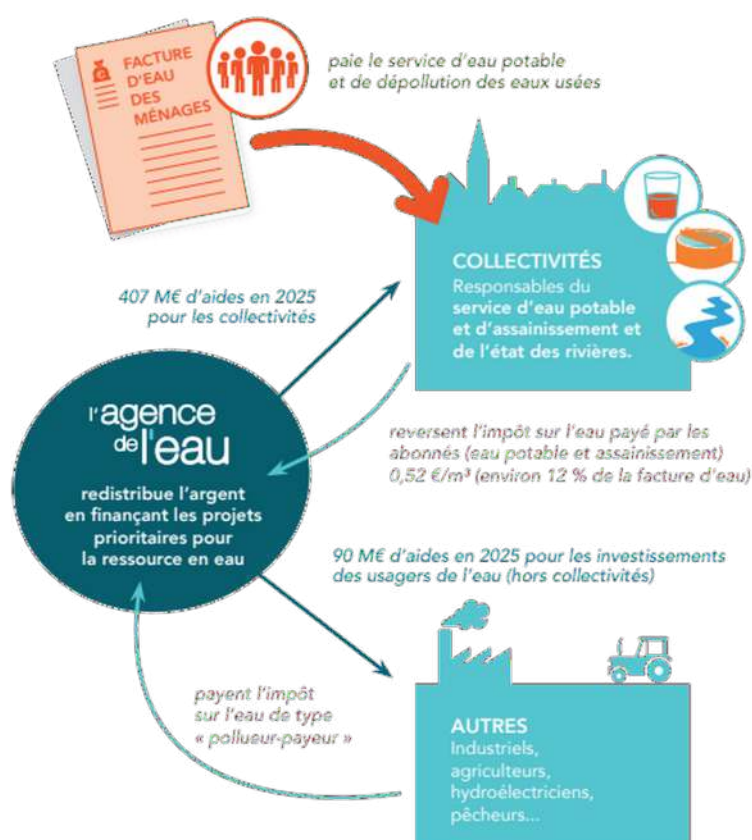
L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 4,34 € TTC/m³ et de 4,69 € TTC/m³ en France*. Environ 12 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, dédié à la préservation de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sapea 2024.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

► **Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)**

105 M€ d'aides

Les opérations aidées ont permis d'économiser 23 Mm³ : 9,3 Mm³ pour l'eau potable, 9,8 Mm³ pour l'agriculture et 3,5 Mm³ pour l'industrie et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément, 12 Mm³ substitués pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

► **Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité**

110 M€ d'aides

108 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1617 ha de zones humides.

L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1340 m de linéaire.

► **Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales**

195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.

160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40,5 M€ d'aides).

► **Pour réduire les pollutions d'origine industrielle**

6,1 M€

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

► **Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates**

17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques...).

► **Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable**

112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

► **Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau**

22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement

► **Pour soutenir des actions de coopération à l'international**

6,2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement

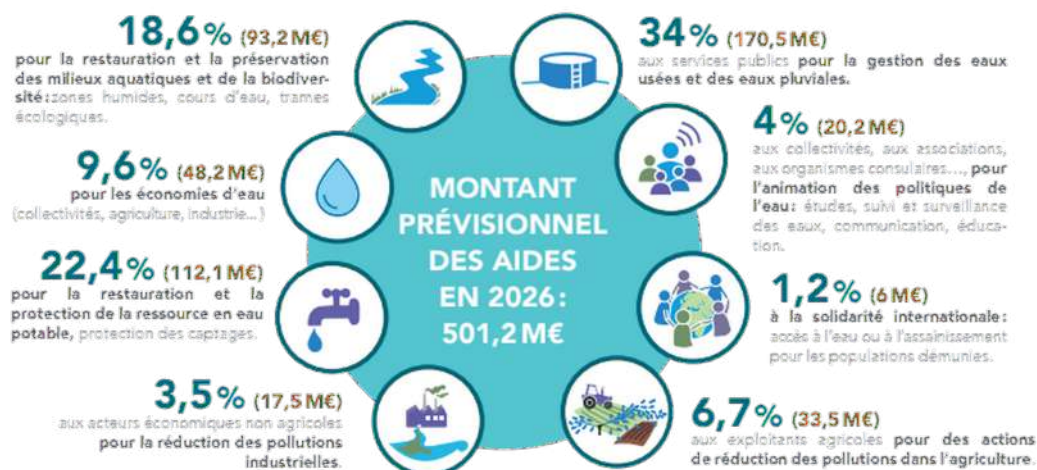
L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.

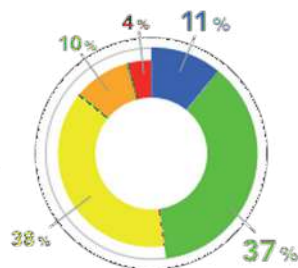


Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.

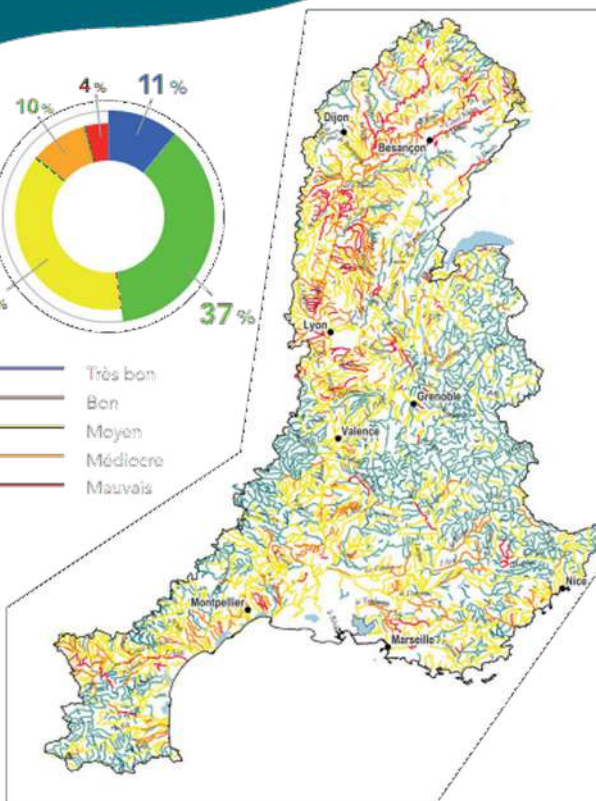


QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données État des lieux 2025



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau restent l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques, ainsi que les prélèvements d'eau excessifs, notamment dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions.

91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

6) LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ENVISAGÉS EN 2026

Dans le cadre de la politique d'investissement décrite dans le chapitre précédent en matière d'eau potable et d'assainissement, les principaux projets prévus par le service en 2026 sont les suivants :

- Travaux de réhabilitation des postes de refoulement de Chartreuse (Voreppe) et de La Coste (Moirans) avec renforcement de leur capacité de pompage. Ces postes permettront d'envoyer plus d'effluents en direction de la station d'épuration Aquantis où ils pourront être traités ;
- Création d'un bâtiment pédagogique à destination du jeune public sur les sujets liés au petit cycle de l'eau sur le site Aquantis. Des études de maîtrise d'œuvre ont été finalisées en 2025 et vont permettre un démarrage des travaux début 2026.
Cette opération inclura également des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation existant ;
- Réalisation d'études et de travaux de mise en séparatif de réseaux unitaires ciblés comme prioritaires par le SDA. Il est notamment envisagé de tels travaux sur la commune de Voiron (rue Edouard Branly et ses environs).
- Poursuite des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement pour lesquels des dysfonctionnements ont pu être observés (contre-pentes, sous-dimensionnement, casses, ...) comme à Tullins (secteurs du Salamot et du Peilladoux) ou de rénovation de stations de refoulement ;
- Etudes et travaux de renforcement et de sécurisation de l'alimentation de nos différentes ressources ;
- Réalisation de travaux de réhabilitation et de remise aux normes des réservoirs d'eau potable ou de stations de pompage :
 - Rénovation du réservoir du Bourgeat à Vourey
 - Rénovation du réservoir du Chevallon à Voreppe
 - ...
- Poursuite des travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable du territoire présentant un maximum de risques de fuites et/ou de casses.

Le service devra également prévoir d'engager des travaux de renouvellement de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre d'opérations d'aménagement essentiellement portées par les communes. Ce sera le cas par exemple du projet de la requalification du Centre Ville de Moirans.



© New Deal - rc Grenoble - Photos : CAPV, SAS Creative building line, ZPA, Shutterstock, Droits réservés.

**COMMUNAUTÉ
DU PAYS VOIRONNAIS**

40, rue Mainssieux
CS 80363 - 38516 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 93 17 71

 Pays Voironnais - Officiel

www.paysvoironnais.com


Communauté du Pays Voironnais